



Comment développer la pratique sportive ainsi que l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu rural : exemple de l'Hérault ?

Vincent Vaudchamp

► To cite this version:

Vincent Vaudchamp. Comment développer la pratique sportive ainsi que l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu rural : exemple de l'Hérault ?. Sociologie. 2015. hal-01829399

HAL Id: hal-01829399

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01829399>

Submitted on 4 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master

« Conduite de Projets & Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Territoire »

Parcours « Management et communication en sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Comment développer la pratique sportive ainsi que
l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu
rural : exemple de l'Hérault ?

Présenté par

Vincent VAUDCHAMP

Maître de stage : Jean-Claude Cloquell, secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault, Montpellier.

Guidant universitaire : Gil Denis, Responsable du Master « conduite de projets & développement des territoires », Université de Lorraine, Nancy

Juin 2015

Master

« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Territoire »
Parcours « Management et communication en sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Comment développer la pratique sportive ainsi que
l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu
rural : exemple de l'Hérault ?

Présenté par

Vincent VAUDCHAMP

Maître de stage : Jean-Claude Cloquell, secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault, Montpellier.

Guidant universitaire : Gil Denis, Responsable du Master « conduite de projets & développement des territoires », Université de Lorraine, Nancy

Juin 2015

Remerciements

Je remercie le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault, Monsieur Jean-Pierre Nicot, pour m'avoir accepté comme stagiaire afin que j'enrichisse mes connaissances sur le fonctionnement du sport en milieu rural et m'intègre au sein de la structure.

Je tiens à remercier mon tuteur de stage, Monsieur Jean-Claude Cloquell, pour m'avoir guidé, confié des missions, accompagné dans mon projet, permis de rencontrer des élus ou personnalités du sport Héraultais.

Je tiens également à remercier Profession Sports et Loisirs 34, et plus particulièrement Nicolas Tristram et Précilia Verdier auprès desquels j'ai travaillé pour rendre afin de rendre la meilleure étude possible.

Je voulais également remercier mon guidant universitaire, Monsieur Gil Denis pour la qualité de ses conseils ainsi que pour l'aide et la disponibilité dont il a fait preuve à mon égard qui m'auront permis de rendre ce travail.

Je voudrais également adresser un remerciement spécial à Marlyse, qui me soutient depuis des années dans mes études, et qui aura contribué à la qualité de ce travail aussi bien par ses encouragements, ses conseils ainsi que par ses nombreuses relectures.

Sommaire

Introduction.....	9
PARTIE 1 : Analyse du contexte national du sport en milieu rural.....	11
Chapitre 1 : L'espace rural en France.....	11
I- Définitions.....	11
II- Les différentes zones et découpages officiels.....	12
III- Les spécificités de l'espace rural.....	15
1. Les quatre fonctions majeures des territoires ruraux.....	15
IV- Caractéristiques globales.....	18
1. Le nouveau dynamisme de la démographie rurale.....	18
2. L'économie.....	19
V- La pratique sportive en milieu rural.....	20
1. Les acteurs du sport et de l'activité physique en milieu rural.....	20
2. Les pratiques associatives.....	22
3. Eléments de contexte.....	23
A. Les sports et les équipements les plus présents en milieu rural.....	24
B. Les spécificités sportives du milieu rural.....	25
4. Caractéristiques et tendances générales.....	26
A. Une bonne offre pour les communes équipées.....	26
B. L'offre sportive est fonction du nombre d'habitants.....	27
C. Une diversité intercommunale intéressante.....	28
5. L'accessibilité aux équipements sportifs.....	29
A. Une desserte presque inexistante.....	30
B. Le temps d'accès aux équipements sportifs.....	30
C. Les scolaires ne sont pas épargnés.....	31
6. Zoom sur les ZRR.....	32
Chapitre 2 : Définitions et analyses des notions sportives du problème.....	34
I- Définition du sport et de l'activité physique : différences.....	34
II- L'accessibilité sportive.....	38
1. L'accessibilité de façon générale.....	38
2. L'accessibilité sportive.....	39
III- Le sport : acteur majeur du développement territorial en France.....	40
1. Les différentes lois qui régissent l'aménagement et le développement du territoire.....	40

2.	Le schéma de service collectif du sport (SSCS).....	41
IV-	Résumé du rôle du sport dans le développement territorial.....	43
V-	Le rôle grandissant de l'intercommunalité.....	44
1.	Qu'est-ce qu'une intercommunalité ?.....	45
2.	Objectifs et fonctionnement d'une intercommunalité.....	46
3.	L'intercommunalité et la compétence sport.....	48
PARTIE 2 : Analyse du contexte local (Hérault) sur le sport en milieu rural.....		54
Chapitre 1 : Contexte local du département.....		54
I-	Contexte démographique et économique.....	55
II-	Les transports en développement dans l'Hérault.....	58
III-	L'importance du tourisme dans l'Hérault.....	60
IV-	Synthèse du contexte local.....	62
Chapitre 2 : Le contexte sportif.....		63
I-	Les acteurs du sport Héraultais.....	63
1.	Le CDOS.....	63
2.	Le Conseil Général.....	65
3.	La particularité « Hérault sport ».....	68
4.	Les comités départementaux et les associations sportives.....	69
5.	Profession Sport et Loisirs 34.....	70
II-	Diagnostic du patrimoine sportif de l'Hérault.....	71
1.	L'Hérault et ses équipements sportifs.....	71
2.	Les équipements et les disciplines les plus représentés.....	72
3.	Synthèse des équipements sportifs dans l'Hérault.....	77
III-	Les usagers sportifs de l'Hérault.....	78
1.	Les usagers « grand public ».....	79
2.	Les usagers « scolaires ».....	80
3.	Zoom sur les licenciés.....	80
4.	Typologie des clubs Héraultais.....	82
PARTIE 3 : La méthodologie de projet.....		85
Chapitre 1 : Contexte et méthodes utilisées.....		85
I-	Le contexte.....	85
II-	Le questionnaire.....	86
1.	Population étudiée.....	86
2.	Pourquoi utiliser le questionnaire ?.....	87
3.	Description du questionnaire.....	89

III-	Résultats obtenus.....	90
1.	Questionnaires.....	90
A.	Un manque d'associations sportives.....	90
B.	Des communes pas toujours équipées.....	91
C.	Des équipements trop peu variés.....	92
D.	Une majorité de besoins en constructions.....	93
E.	La tendance des équipements polyvalents.....	94
F.	Une rénovation des équipements classiques attendue.....	95
G.	La mutualisation : principe encore trop méconnu.....	95
H.	Le financement : le nerf de la guerre.....	96
I.	Diversité, proximité et baisse tarifaire : solutions miracles selon les communes.....	97
J.	Synthèse des questionnaires.....	97
2.	Les entretiens : synthèse et résultats.....	99
A.	Le comité départemental de Handball.....	100
B.	Le comité départemental de Tambourin.....	101
C.	Le comité départemental de volley-ball.....	102
D.	Le comité départemental de Tennis.....	104
E.	Le comité départemental de Rugby.....	105
F.	Le comité départemental de Basket-ball.....	106
G.	Le district héraultais de football.....	107
	PARTIE 4 : Analyse des résultats et propositions de solutions.....	109
	Chapitre 1 : Analyse des résultats.....	109
I-	Les défis des territoires ruraux en 2015.....	109
II-	Le sport face aux territoires ruraux.....	110
1.	Le maillage territorial.....	110
2.	Les équipements sportifs des territoires ruraux.....	111
3.	L'accessibilité.....	113
4.	Les activités physiques de pleine nature.....	114
5.	Les réglementations fédérales.....	115
6.	Le financement du sport en milieu rural.....	115
	Chapitre 2 : Perspectives pour développer le sport en milieu rural.....	116
I-	Ingénierie / conseil / expertise / médiation en milieu rural Héraultais.....	117
II-	Mutualisation des moyens sur les territoires ruraux Héraultais.....	119
III-	Individualisation des solutions selon les APS et les carences des territoires.....	122

Conclusion.....	125
Bibliographie.....	126
Listes des tableaux et figures.....	128
Annexes	

Introduction

Que ce soit dans les milieux urbains ou ruraux, le sport est appréhendé par de nombreux acteurs s'occupant de volets très divers allant de la prestation de service à la gestion d'équipement en passant par la sécurité, la définition de politique sportive ou encore la législation.

En effet, qu'ils appartiennent au secteur public, comme l'Etat, les collectivités territoriales et les communes, au mouvement sportif comme le Comité National Olympique et Sportif Français, les fédérations sportives et les clubs, ou enfin au secteur marchand, ils sont tous concernés par le maintien en « bonne santé » de la pratique sportive.

Bien que tous ces acteurs ne rentrent pas dans les mêmes catégories politiques, économiques ou sociales, ils sont tous sans exception orientés vers le même but, à savoir, répondre au mieux et le plus efficacement possible aux besoins et aux attentes de la population et des sportifs, en leur facilitant l'accès à la pratique sportive et aux équipements.

Cependant, il est juste de remarquer qu'atteindre un tel objectif peut paraître parfois difficile, lorsque l'on sait que ces acteurs ont une vision du monde sportif déterminée par leurs propres préoccupations ainsi que leur contexte respectif dans lequel ils agissent.

Pour répondre au mieux à la problématique de la facilitation de l'accessibilité à la pratique sportive, il serait souhaitable que les différents acteurs, du monde sportif et du développement local mutualisent leurs ressources tout en s'appropriant la problématique, en termes d'équipements sportifs, de pratiques ou de besoins de la population.

Pour pouvoir répondre au mieux aux problèmes de la ruralité du sport, il semble nécessaire de fournir aux acteurs tous les éléments de connaissance, de diagnostic ou encore d'analyses, qui vont leur servir de supports d'aide à la décision pour élaborer des stratégies en matière d'équipements sportifs qui soient en adéquation avec leur territoire et les politiques nationales et locales.

Il n'est plus à démontrer que le sport et tout ce qui l'entoure, a des répercussions importantes dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

Ainsi, la facilitation de l'accessibilité à différentes disciplines et aux infrastructures sportives, aura à coup sûr des implications dans des domaines tels que le tourisme, les loisirs, l'insertion, la cohésion sociale ou encore l'économie.

De par ces implications, l'activité physique peut être considérée comme un levier pour permettre à des zones rurales de surmonter les difficultés qu'elle peut rencontrer avec notamment une désertification du territoire l'isolement des populations ou le manque d'attractivités de ces communes.

Le département de l'Hérault qui est le cœur principale de notre étude, est un formidable terrain pour prouver que le sport peut permettre à des territoires éloignés et ruraux, de tisser de solides liens sociaux entre la population et de rayonner au minima sur une échelle intercommunale.

En effet, de par sa situation géographique privilégiée avec notamment la proximité de la mer méditerranée et ses reliefs montagneux, le département peut et doit offrir aux usagers de son territoire l'offre sportive la plus complète et la plus adaptée.

Bien conscient des bienfaits que pourrait avoir une redynamisation sportive de ses espaces ruraux, le département de l'Hérault, est en train de repenser son offre sportive pour répondre le plus efficacement possible aux nouvelles exigences des populations rurales, qui veulent voir apparaître tous les avantages (sportifs et de loisirs) que peut offrir la ville, à la campagne.

L'objectif de cette étude, est de montrer aux acteurs du monde sportif Héraultais que le sport et l'accessibilité aux équipements sportifs peut s'avérer être d'une importance capitale pour dynamiser un territoire rural.

Pour ce faire, à travers ce document, nous nous pencherons un peu plus en détail sur les notions clés de notre explication que sont le sport, l'accessibilité sportive et le milieu rural au travers d'analyses économiques, politique ou encore sociales.

Nous continuerons par une large revue de la législation Française en ce qui concerne le développement du sport en milieu rural. Un éclaircissement sera également apporté sur l'état des lieux actuel de l'accessibilité aux équipements sportifs au sein de notre pays.

Après un large passage sur le contexte territorial ainsi que sur l'analyse et sur le patrimoine sportif existant au sein de l'Hérault, nous entrerons plus dans le détail. En effet, une approche territoriale de l'offre sportive au sein des zones rurales ainsi que l'analyse qui va en découler, nous permettra de proposer des stratégies et des orientations politiques et économiques, pour que les acteurs du monde sportif puissent avoir toutes les données nécessaires pour répondre au mieux aux besoins actuels des usagers du territoire.

PARTIE 1 : Analyse du contexte national sur le sport en milieu rural

Chapitre I : L'espace rural en France

I- Définitions

Jusque dans le milieu des années 1990, l'espace rural était défini selon des critères tenant à la taille des communes et à la continuité de l'habitat. La définition de la ruralité correspondait en effet à celle de la commune rurale, c'est-à-dire essentiellement d'une commune de moins de 2.000 habitants et remplissant un certain nombre de critères secondaires.

Aujourd'hui, définir l'espace rural en France n'est pas une chose aisée, tant les critères et les délimitations au sein du territoire sont multiples.

Les définitions habituelles de l'espace rural considèrent ce dernier simplement comme un espace d'opposition à la ville. Il est alors souvent considéré comme un espace faiblement peuplé, et à forte imprégnation agricole.

Mais, à l'instar de Bertrand Schmitt et Florence Goffette-Nogot, il est nécessaire de nuancer cette représentation ¹ :

« Si l'expérience sensible permet, à l'évidence, de distinguer des espaces citadins et des espaces campagnards, il est plus délicat de proposer une définition conceptuelle précise et statistiquement opérationnelle de l'espace rural. Nombreuses sont les contributions qui cherchent à répondre à cet objectif, multiples sont les définitions proposées tant de la ville que du rural. L'espace rural y est alors souvent défini comme le négatif de la ville et appréhendé comme une entité homogène, indifférenciée. Les critères de définition retenus reposent le plus souvent sur les caractéristiques des lieux, leur contenu en activités et en population, leurs attributs, etc. Ainsi, sont laissés de côté les processus économiques et sociaux qui s'y déroulent et leurs spécificités. »

Pour définir le plus précisément possible l'espace rural, et ainsi contrer les idées reçues sur celui-ci, nous allons en donner plusieurs définitions.

En ce qui concerne l'étude qui nous intéresse sur l'accessibilité et le développement du sport en milieu rural dans l'Hérault, nous nous sommes basés sur la définition de l'INSEE².

¹. SCHMITT B et GOFFETTE-NAGOT F, (2000), Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique, Economie rurale, n°257. Pp 42-55.

² Institut national de la statistique et des études économiques

L'espace rural y est alors défini comme l'ensemble des petites unités urbaines et des communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multi polarisées).

L'INSEE a même été plus loin, en définissant les communes rurales comme celles n'appartenant pas à une unité urbaine. Une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2000 habitants.

On peut noter une certaine différence entre l'espace rural à proprement parler que l'on a défini auparavant, et l'espace à forte dominante rurale.

L'espace à dominante rurale peut être défini comme l'ensemble des communes et des unités urbaines qui ne rentrent pas dans les caractéristiques d'un espace à dominante urbaine.

Ce dernier étant défini par l'INSEE (1997) comme l'ensemble des communes offrant plus de 5000 emplois, ainsi que les communes où plus de 40% de la population résidente travaille dans des centres urbains.

Au cours de ces dernières décennies, le visage de l'espace rural en France a changé. Très marqué par un regain démographique non négligeable³, le monde rural est en train de connaître une certaine urbanisation, faisant par la même occasion ressortir de nouveaux besoins et de nouveaux services très semblables à ceux que l'on peut retrouver dans un espace urbain.

Avec ses 36 000 communes référenciées, il est très facile d'imaginer que le découpage administratif en différentes catégories soit des plus compliqué. C'est d'ailleurs ce que nous allons tenter d'éclaircir dans la partie suivante.

II- Les différentes zones et découpages officiels

De par sa multiplication incroyable de communes, la France est un pays à part dans le paysage Européen. Ainsi, avec 36 000 communes référenciées, le pays représente près d'un tiers des collectivités continentales. Bien que nous verrons par la suite que le gouvernement pousse les communes à se regrouper, il est encore de nos jours très difficile de caractériser les différents territoires.

Depuis 2002, le découpage urbain et rural de la France est souvent utilisé selon les caractéristiques du découpage ZAUER (Zonage en Aires Urbaines et en Aires d'Emplois de l'Espace Rural) de l'INSEE.

Selon ce modèle, l'espace rural et l'espace urbain sont définis en six catégories :

³ <http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-4681.html>

- les *pôles urbains* : unités urbaines (définies par la continuité du bâti) offrant au moins 5 000 emplois ou plus et qui ne sont pas situées dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain
- les *communes monopolarisées* (ou couronne périurbaine) : communes dont plus de 40 % des actifs travaillent dans l'aire urbaine mais en dehors de la commune
- les *communes multipolarisées* : communes dont plus de 40 % des actifs travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles
- les *pôles d'emploi de l'espace rural* : communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus
- les *couronnes de pôles d'emploi de l'espace rural* : communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont plus de 40 % des actifs travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural
- les *autres communes de l'espace à dominante rurale* : communes n'appartenant ni à l'espace urbain, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Tableau 1 : Types de communes métropolitaines et population

Type de communes	Nb. de communes	Part (%)	Population	Part (%)
Pôle urbain	3 104	8,4	37 077 576	60
Espace périurbain	14 933	41	13 564 157	22
dont :				
- Communes monopolarisées	10 810	29,7	10 362 583	16,7
- Communes multipolarisées	4 123	11,3	3 201 574	5,3
Espace rural dont :	18 533	50,6	11 154 635	18
- Pôles d'emploi	973	2,6	3 140 905	5,1
- Couronne pôles d'emploi	830	2,3	270 232	0,4
- Autres communes	16 730	45,7	7 743 498	12,5
Total	36 570	100	61 796 368	100

Source : INSEE 2007

Tableau 1 : Types de communes métropolitaines et population en France

Avec plus de 11 millions d'habitants et plus de 18 500 communes, le milieu rural ne peut pas être négligé par les politiques actuelles, que ce soit au niveau sportif ou dans toute autre catégorie sociale, professionnelle ou encore commerciale.

Cependant, notre étude étant mandatée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault, nous avons décidé de travailler avec un découpage du territoire propre au gouvernement.

Ainsi le découpage en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), créé en 1995 par la DATAR⁴, a été préféré aux autres possibilités.

⁴ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) peuvent être définies comme des zones défavorisées caractérisées par un faible niveau de développement économique.

Cette qualification est la résultante de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 04 Février 1995 complétant le dispositif des territoires ruraux de développement prioritaire.

Les ZRR comprennent les communes situées :

- soit dans les arrondissements dont la densité démographique est inférieure ou égale à 33 habitants au km²
- soit dans les cantons dont la densité démographique est inférieure ou égale à 33 habitants au km²

Ces arrondissements ou ces cantons doivent également satisfaire à l'un des 3 critères suivants :

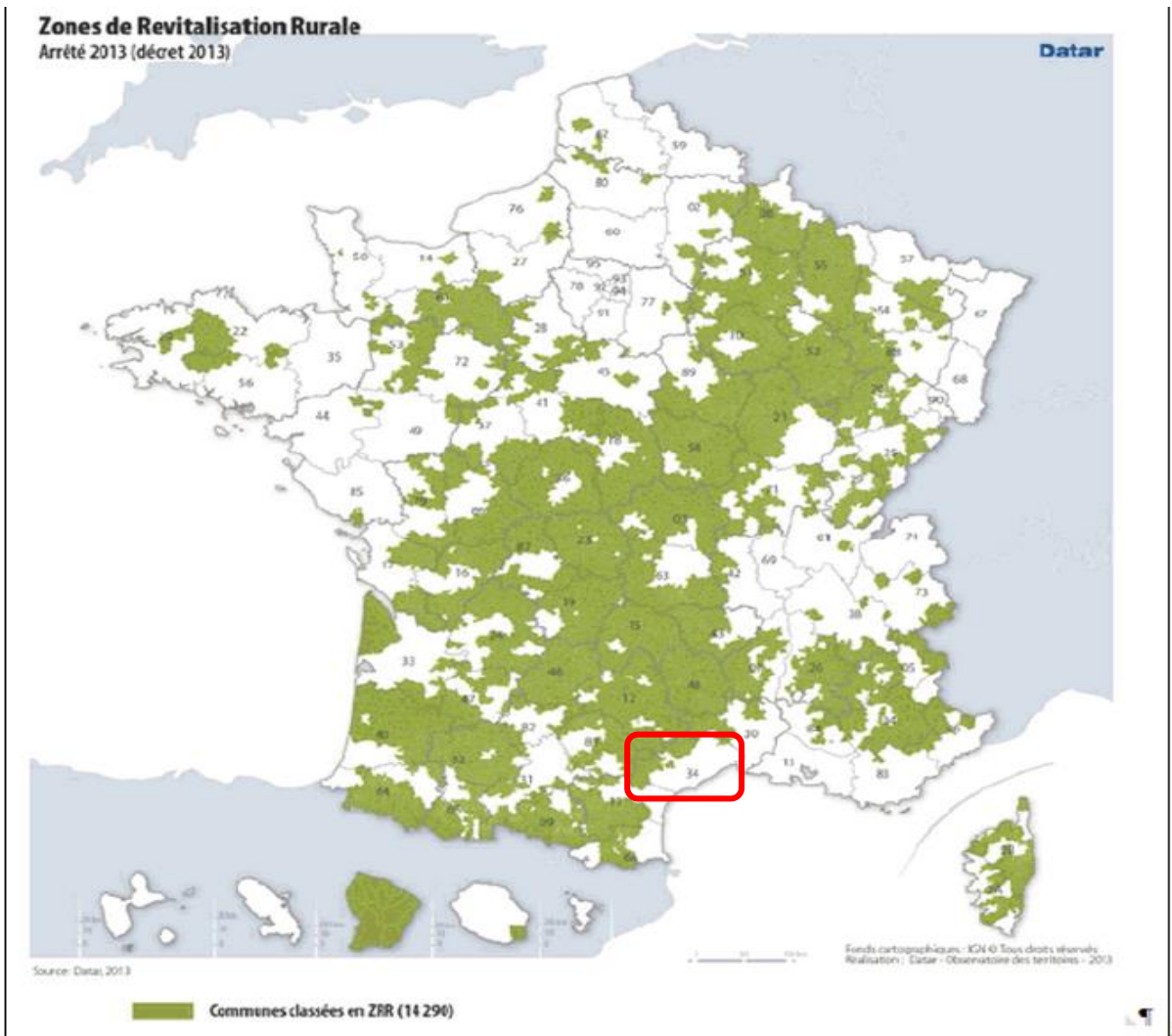
- le déclin de la population totale
- le déclin de la population active
- un taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale.

Toutefois ces ZRR comprennent également les communes situées dans les cantons dont la densité de population est inférieure ou égale à 5 habitants au km², même s'ils ne répondent pas à l'un de ces trois critères.

En 2013, les ZRR représentaient près de 14290 communes. Le dernier arrêté datant du 30 juillet 2014, et qui fait entrer 401 nouvelles communes porte le nombre total à 14 691 communes.

A ce titre, tous ces territoires regroupent près de 6.5 millions d'habitants, soit environ 10% population française totale.

On notera enfin, que la région Languedoc – Roussillon, qui nous intéresse dans cette étude, fait partie des 10 régions du pays à compter plus de 50% de ses communes en ZRR.



Carte représentant les ZRR en France. Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET, ex DATAR)

III- Les spécificités de l'espace rural

Pour Emmanuelle Bonérandi et Olivier Deslondes (2009), la « rurbanisation » n'est pas une nouveauté. Cependant, ce phénomène gagne aujourd'hui la presque totalité des espaces ruraux. De ce fait, les communes rurales attirent de nouveaux habitants, entraînant une diversification des activités, des fonctions et donc des ruraux eux-mêmes selon leur mode de vie, leur profil social et leurs aspirations.

Ces nouveautés sont en train de redéfinir complètement l'espace rural et ses caractéristiques générales.

1. Les 4 fonctions majeures des territoires ruraux

L'espace rural de la France se doit d'être observé d'un nouvel œil. Ces milieux et leurs campagnes sont aujourd'hui des territoires aux multiples fonctions.

➤ La fonction résidentielle connaît un développement spectaculaire

Selon l'Articulation des Temps de Vie dans les Entreprises Rurales (ARTEVER), les campagnes ne sont plus, pour la majorité d'entre elles, des terres d'exode avec l'accentuation d'une logique de péri urbanisation et une fonction résidentielle diffuse dans les espaces à dominante rurale, c'est un phénomène qui trouve un écho européen.

En effet, si l'on regarde d'un peu plus près l'histoire, le territoire rural était celui dont la population ne cessait de baisser au profit des villes et des zones urbaines riches. Ceci n'est plus totalement d'actualité depuis le milieu des années 1970, où pour la première fois nous avons pu observer un revirement brutal de l'exode rural. Selon Pierre Alphandéry et Pierre Bitoun, « le recensement de 1975 avait alors marqué un retournement de tendance, entre une phase de décroissance (séculaire) et une phase (nouvelle) de croissance de la population de cet espace ».⁵

Au cours de leurs travaux, ils ont remarqué que ce n'était pas l'espace rural profond qui profitait de ce nouvel exode, mais au contraire les milieux ruraux qui se trouvaient le plus proche des villes. Il est vrai que de nos jours, de plus en plus de personnes veulent habiter dans des milieux ruraux, plus paisibles, quitte à augmenter considérablement leur temps de trajet quotidien pour aller travailler. Ainsi, ce sont essentiellement les périphéries des villes qui se peuplent et les centres villes qui se vident.

Cependant, bien que les espaces ruraux voient leur population augmenter, les services aux personnes qui y résident sont très inégalement répartis entre les petites et moyennes villes, le périurbain et le rural isolé.

➤ Une productivité diversifiée

Bien que cela ne concerne pas directement la sphère sportive, nous pouvons rapidement noter que l'espace rural Français connaît une croissance de l'emploi (ARTEVER).

Longtemps considérée comme le pilier économique des campagnes, l'agriculture ne cesse de décliner. « La population paysanne représentait, il y a une cinquantaine d'années en France, plus de

⁵ ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves. Ruralités, les campagnes entre terroirs et mondialisation. Collection Problèmes politiques et sociaux, n° 842. La Documentation Française, 2000, p.10

20 % de la population active contre à peine 3,5 % aujourd'hui. ».⁶ À l'heure actuelle, ce sont encore plus de 500 exploitations par an qui ferment leurs portes dans l'Hexagone.

Ainsi, l'activité industrielle et la tertiarisation de l'économie rurale ont pris un poids significatif pour la survie économique rurale.

➤ Les milieux ruraux : territoire récréatif et touristique

Avec ses 84.7 millions de visiteurs en 2013, la France est la première destination touristique mondiale (Organisation Mondiale du Tourisme). Bien que beaucoup de ces touristes visitent la capitale ou encore les nombreuses plages hexagonales, le tourisme en milieu rural n'a pas à rougir.

Effectivement, du fait de leurs reliefs et de leurs patrimoines naturels, les espaces ruraux constituent une destination majeure. Le tourisme rural représente près d'un tiers de la fréquentation touristique française (30,3 % des nuitées : 289 819 nuitées) (Ministère du tourisme).

Très différent du tourisme urbain, à Paris notamment, ou estival, sur les plages du sud de la France, le tourisme rural a une physionomie particulière et à de nombreux atouts pour séduire, avec notamment des types d'espaces différenciés.

Ainsi, les touristes dans ces milieux peuvent bénéficier d'activités récréatives (pêche, promenade etc.) mais aussi les pratiques ludo-sportives (VTT, canyoning, cyclisme...) qui se développent de plus en plus.

Bien conscient du potentiel énorme des campagnes pour le tourisme, le ministère en charge du tourisme ne cesse de développer ce créneau, en réalisant et développant par exemple un réseau de véloroutes et voies vertes de plus de 20 000 km. Ce programme prévoit la réalisation d'itinéraires cyclables de longue distance, et de voies vertes dédiées aux circulations douces, dans l'objectif notamment de favoriser une forme durable de tourisme et le développement des territoires ruraux.

En plus des activités sportives et ludiques qui sont un facteur important pour le tourisme rural, la France peut également compter sur sa gastronomie et son œnologie pour attirer toujours de nouveaux touristes.

Enfin, preuve de la bonne santé du tourisme en milieu rural, les résidences secondaires sont très présentes dans certaines régions, et pèsent un poids non négligeable sur l'économie locale.

⁶ CHAMPAGNE Patrick. L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000. Paris, Seuil, 2002, p.14.

C'est notamment le cas de la région Languedoc-Roussillon et le département de l'Hérault, qui comptent respectivement 300 000 et 120 000 résidences secondaires sur leur territoire. Ces chiffres placent la région au second rang nationale derrière la Corse

IV- Les caractéristiques globales

1. Le nouveau dynamisme de la démographie rurale

On caractérise la ruralité depuis un grand nombre de décennies par deux phénomènes :

- Sa « dépopulation » liée à l'exode rural
- Son vieillissement

Dans ces deux domaines, les tendances se sont récemment modifiées. Le phénomène migratoire, vers les zones rurales en particulier, apparaît comme une tendance forte de la dernière décennie.

Le repeuplement des espaces à dominante rurale a commencé en 1975. En effet, alors que leur population avait encore un peu diminué entre 1968 et 1975, elle se mit à augmenter de près de 1 % par an entre 1975 et 1982 (soit trois fois plus vite que la population urbaine), puis de 0,7 % entre 1982 et 1990, et enfin de 0,5 % entre 1990 et 1999. (INSEE)

Cette évolution s'est d'ailleurs doublée d'un processus d'inversion de la dynamique démographique des espaces ruraux à partir de 1975. Avant cette date, les campagnes françaises perdaient des habitants en raison des soldes migratoires déficitaires non compensés par l'excédent naturel ; depuis, ces territoires profitent d'une croissance démographique grâce à un solde migratoire à présent positif, compensant largement les scores négatifs des variations naturelles. (INSEE)

Alors que le rythme de croissance de la population rurale avait décru au cours de la décennie 1990, les résultats des premières enquêtes du nouveau recensement font apparaître une augmentation du rythme du repeuplement, qui est passé de + 0,5 % à + 0,7 % par an pour les espaces à dominante rurale entre 1999 et 2005 (INSEE).

Surtout, le taux de croissance de la population avait atteint 1,3 % en 2005 contre 0,5 % en 1999 pour l'ensemble des communes de 2.000 habitants, soit trois fois plus que pour les communes urbaines. Le taux de croissance de celles-ci est passé de seulement 0,3 % à 0,5 % sur la même période.

Globalement, depuis le début des années 2000, on peut dire que l'espace rural se « repeuple » ; la progression démographique y est plus rapide que dans les pôles urbains.

Qu'il s'agisse d'évolution quantitative globale ou de structure par âge, une partie essentielle des dynamiques démographiques nouvelles du milieu rural provient des phénomènes migratoires récents.

Or, l'INSEE note dans une publication en date de juillet 2010 : « Plus les départements sont ruraux, plus ils ont tendance à être attractifs. Cette relation entre attractivité et caractère rural des départements était nettement moins marquée au cours des années 1990. Des départements où plus de 50 % de la population réside dans l'espace à dominante rurale sont dans le peloton de tête en termes d'attractivité ».

Entre les recensements de 1999 et de 2006, les pôles urbains et les communes multi polarisées ont vu 13 habitants sur 10 000 les quitter annuellement pour s'installer dans l'espace rural, les couronnes périurbaines 18 sur 10 000. Au total, ce sont 64 « néoruraux » par an sur 10 000 habitants. Ce mouvement, qui ne concernait annuellement que 27 habitants sur 10 000 dans la décennie 1990, s'est donc fortement amplifié.

2. L'économie

Dans les bassins des milieux ruraux définis par l'INSEE, nous pouvons identifier trois grands types d'activités qui structurent l'économie de ces derniers.

Nous remarquons, en effet, que la vie s'organise très majoritairement en milieu rural autour de la satisfaction des besoins des résidents. De plus, comme nous l'avons vu auparavant, la production industrielle et surtout la production agricole n'y occupent plus qu'une place restreinte.

Nous distinguons donc :

➤ L'économie résidentielle

Elle regroupe les activités essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales : services aux particuliers et commerce de détail, activités financières et immobilières ou encore services administrés. Elle domine dans plus de la moitié des bassins de vie ruraux (INSEE). Nous pouvons noter que ce type d'économie se combine de façon significative dans certaines zones avec une activité touristique.

➤ L'économie industrielle

Plus d'un bassin de vie sur trois présente une tendance industrielle assez marquée : l'industrie est la source d'emplois dominante dans 169 bassins sur 1745 et absorbe plus du tiers des emplois dans 643 bassins.

Ces bassins sont pour la plupart animés par un « pôle d'emploi de l'espace rural », dont beaucoup ont hérité d'industries diverses implantées depuis longtemps en milieu rural.

➤ L'économie agro-alimentaire

Le nombre de bassins où l'agriculture et l'industrie agroalimentaire pèsent dans l'emploi local est faible. Ces activités ne sont majoritaires que dans les emplois de 11 bassins sur 1745 ; dans 355 bassins, un sixième des emplois se situent soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie agro-alimentaire.

V- La pratique sportive en milieu rural

L'étude sur l'accessibilité et le développement du sport en milieu rural dans le département de l'Hérault, témoigne d'une prise de conscience des élus locaux en ce qui concerne l'importance que peuvent avoir les communes non urbaines. Pour pouvoir répondre aux mieux aux interrogations, il est important de mieux comprendre la place du sport en zone rurale.

Le milieu rural est-il propice au développement de l'activité physique ? Qui sont les décideurs du sport en milieu rural ? Quelles sont les grandes caractéristiques du sport en zone rurale ? Quelles sont les différences entre la ville et la campagne en termes de sport ? C'est ce à quoi nous allons répondre dans la partie suivante.

1. Les acteurs du sport et de l'activité physique en milieu rural

Que ce soit dans la ville ou dans les petites communes, pour qu'une discipline sportive ou une activité physique fonctionne, il faut obligatoirement des personnes compétentes et motivées. Les différences dans le fonctionnement du sport entre les milieux ruraux et les milieux urbains, sont édifiants et significatifs des difficultés que peuvent rencontrer les acteurs et usagers du mouvement sportif dans ces territoires ruraux.

➤ Un tissu associatif réduit

Les petites communes possèdent de façon naturelle un tissu associatif réduit comparé à ce que nous pouvons retrouver en ville. De plus, comme nous avons pu le remarquer dans l'enquête sur l'accessibilité du sport en milieu rural dans l'Hérault (Annexe), si certains villages possèdent une ou plusieurs associations sportives, la majorité de ces derniers en sont totalement dépourvues.

De ce fait, cette remarque va nous éclairer sur un problème que rencontrent les habitants ruraux souhaitant s'adonner à la pratique en club. En effet, la population de ces communes va être dans

l'obligation de se déplacer d'un village à un autre pour pouvoir pratiquer une activité sportive encadrée.

Une piste de solution que nous pouvons déjà évoquer dans cette partie pourrait se situer dans la multiplication des associations « multi-activités ».

Bien que les associations sportives soient les plus représentées au niveau rural, il faudrait inciter les communes à encourager la création d'associations ludiques, culturelles ou de loisirs en complément. Ainsi, ce type d'activités permettrait aux habitants des milieux ruraux de pouvoir profiter d'une offre d'activités physiques plus importante, même si cette dernière ne serait pas encadrée et donc soumise à compétition.

➤ Le manque évident de formation et de salariés

Comme nous avons pu le voir avec l'enquête qui se trouve en annexe, il se trouve que le milieu d'une manière générale ne dispose que de très peu d'encadrant sportifs qualifiés et donc salariés.

En effet, les interventions sportives au sein des collectivités ou des clubs sportifs se fait essentiellement par le biais de bénévoles. Malheureusement, par faute de moyens et parfois de communication, ces intervenants n'ont souvent pas le niveau (formation, diplômes...) reconnu au niveau fédéral et ministériel pour pouvoir prétendre à une rémunération.

Ceci va donc soulever un autre problème dans l'organisation des activités physiques et sportive : l'emploi du temps des bénévoles. Effectivement, il va être très difficile pour une collectivité ou un club de demander à ses éducateurs bénévoles d'être tout le temps disponible pour assurer les entraînements ou autre match du week-end.

Pour résoudre ce problème, les fédérations, les comités départementaux ou les ligues pourraient proposer leur aide financière aux clubs dans le but de former les éducateurs bénévoles ou bien de recruter directement des éducateurs diplômés.

➤ Le rôle crucial de l'éducation nationale

En s'appuyant sur les données récoltées sur notre enquête avec l'exemple de l'Hérault (annexe), on remarque alors qu'en plus d'être dépourvus d'équipements sportifs et de clubs où pratiquer, les milieux ruraux ne disposent que de très peu de collèges et lycées.

Or, lorsque l'on sait que la pratique du sport peut se transmettre dès le plus jeune âge, il n'est alors pas surprenant de constater une mauvaise activité physique au sein des milieux ruraux.

Il est alors important que les écoles maternelles, primaires ainsi que les collèges participent activement à la formation sportive de leurs élèves. Cela permettrait, à plus ou moins long terme, de donner le goût du sport aux enfants, et donc de permettre aux clubs et associations sportives du territoire de bénéficier d'un plus grand nombre de licenciés ou demandeurs.

Il est important de noter, pour finir cette partie, que les communes accompagnées des intercommunalités vont avoir un rôle de plus en plus important dans le développement de l'activité physique et sportive sur le territoire. Cet aspect sera plus développé dans une partie suivante.

Après avoir compris les différents acteurs du sport en milieu rural, penchons-nous plus attentivement sur l'offre quantitative de l'activité sportive.

2. Les pratiques associatives

Aujourd'hui en France, près de 80% des personnes interrogées déclarent faire du sport au moins une fois dans l'année. Parmi eux, ils sont près de 25% à l'effectuer dans le cadre associatif. Ces données concernent aussi bien les personnes en milieu urbain que ceux présentes en milieu rural.

En effet, que ce soit dans les campagnes ou à la ville, les habitants sont tout aussi sportifs les uns que les autres. Ce sont donc 81% des ruraux qui déclarent pratiquer au moins une fois dans l'année une activité physique et sportive, contre 84% dans les milieux urbains (chiffre Ministère des sport, 2000)

➤ La convivialité comme caractéristique essentielle du sport en milieu rural

Pour les communes de petites tailles, les exigences que peuvent amener les compétitions en termes de finances, sécurité ou encore sportivité sont en général rédhibitoires pour permettre à ces communes de pouvoir disposer d'un club engagé en compétition officielle.

C'est pourquoi, dans ces clubs situés à la campagne, les adhérents ne viennent pas pratiquer simplement une activité sportive. Bien que la notion de « vouloir gagner » ne soit pas laissée pour compte dans ces milieux ruraux, ce sont l'organisation et le fonctionnement des associations qui laissent penser à une gestion plus conviviale.

Ainsi, les clubs privilégient plus un sport convivial en assouplissant leur fonctionnement. Les politiques de recrutements de joueurs performants ou la recherche de sponsors ne sont pas à l'ordre du jour au sein de ces structures.

On peut noter remarquer que la majorité, pour ne pas dire la totalité, des finances proviennent des subventions municipales et que la majorité des adhésions s'opèrent par le bouche à oreille et les affinités entre les habitants.

Enfin, la convivialité se retrouve également dans l'omniprésence du bénévolat et des acteurs du club qui ont souvent plusieurs rôles à jouer dans le club (entraîneur, joueur, président...)

Cette notion de convivialité et de non recherche particulière de compétition et de résultats sera à prendre en considération pour les solutions que nous allons pouvoir apporter pour améliorer l'accessibilité du sport et le développement de la pratique sportive dans le département de l'Hérault.

3. Eléments de contexte

Avant d'aborder plus en détail la description des équipements sportifs en milieu rural, nous allons aborder quelques éléments de cadrage relatifs au niveau d'équipement de l'espace rural, ainsi qu'aux types d'équipements, et évoquer la question des acteurs en charge des équipements sportifs.

Comme nous pourrions le croire avant d'étudier un peu plus en profondeur la question, les milieux ruraux ne sont pas totalement dépourvus d'équipements sportifs.

Bien au contraire, la majorité d'entre elles sont équipées d'un type particulier d'équipements : ceux réservés aux sports de nature, que nous développerons un peu plus tard au cours de notre étude.

En tout et pour tout, les milieux ruraux Français comptent un peu plus de 67 000 équipements sportifs (RES et Ministère des sports 2012). Cela représente tout de même près du ¼ des équipements sportifs nationaux.

Pour parler plus quantitativement, 26,9% des équipements sportifs en France sont concentrés dans les milieux ruraux. En effet, sur les 249 938 équipements sportifs en France métropolitaine, plus de 45 % sont localisés dans les pôles urbains, 27,7 % dans les communes périurbaines et donc 26,9 % dans les communes rurales.

Si l'on ne s'attarde pas seulement sur les chiffres globaux mais que l'on regarde le nombre d'équipements sportifs par rapport à la part de la population, on s'aperçoit que l'espace rural est plutôt bien doté en équipements, puisque bien que la population en zone rurale ne représente que 18% de la population Française (INSEE), il regroupe donc 26,9% des équipements sportifs nationaux.

Cependant, ces chiffres sont à tempérer. Effectivement, il n'y a que 11 784 communes rurales (63.6%) qui possèdent au moins un équipement sportif sur leur territoire. (INSEE et Ministère des sports).

Ainsi, plus d'un tiers des communes considérées comme rurales sont complètement dépourvues d'équipement sportif. A titre de comparaison, il n'y a qu'en moyenne une commune périurbaine sur cinq qui n'en possède pas.

Tableau 5 : Les communes non équipées en infrastructures sportives en France métropolitaine

Types de communes	Communes sans équipements sportifs		Nb de communes
	En nb	En %	
Pôles urbains	44	1,4	3 104
Communes périurbaines	3 324	22,3	14 933
Communes rurales	6 749	36,4	18 533
Total	10 117	27,7	36 570

Source : MS/DS-B3/RES-2011

Tableau 2 : Les communes non équipées en infrastructures sportives en France métropolitaine

Comme nous l'avons dit auparavant, du fait de la faible densité de population et donc de l'importance énorme des espaces naturels, les territoires ruraux représentent près de la moitié des sites de sports de nature.

A. Les sports et les équipements les plus présents en milieu rural

- ✓ Les sports de nature représentent le mieux le sport en milieu rural

Même si les sites de pratique de sports de nature ne font pas l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de cette étude, il faut toutefois souligner le bon niveau d'équipement de ces sites dans les espaces ruraux. En effet, sur 54 653 sites et espaces de sports de nature, 57,6 % d'entre eux sont localisés en milieu rural, 28 % en zone périurbaine et 14,4 % dans les pôles urbains. 9 205 communes rurales accueillent sur leur territoire communal des sites et espaces de sports de nature et 50,3 % d'entre elles ne bénéficient pas d'espaces dédiés à ces pratiques.

Parmi les communes équipées, 67,8 % d'entre elles comptent entre 1 et 4 sites de pratique de sports de nature sur leur territoire. Les communes les mieux dotées en espaces et sites de pratiques se situent dans les espaces montagneux principalement le massif Alpin, et dans une moindre mesure les Pyrénées.

Avec 26 768 sites, les circuits de randonnées représentent près de la moitié (49 %) des sites et espaces recensés pour la pratique des sports de nature en France. Trois autres types de sites sont

localisés à plus de 80 % en milieu rural : les domaines de pratique du ski nordique (92,1 %), les équipements pour le saut à l'élastique (87,1 %) et les pistes de pulka/traîneau à chien (80,7 %). Par contre, les sites de pratiques d'activités aquatiques et nautiques sont davantage implantés dans les pôles urbains. Ainsi, les communes fortement urbanisées concentrent en majorité les stades d'aviron (68 %), les sites de plongée (63,4 %) ou encore les stades de canoë-kayak de vitesse (56,4 %) et les terrains de kayak-polo (52,4 %).

B. Les spécificités sportives du milieu rural

Contrairement aux pôles urbains, en dehors des circuits de sports mécaniques, aucun type d'équipement ne semble être spécifique aux territoires ruraux.

Certains équipements sportifs se distinguent par une forte implantation en milieu rural :

- ✓ les circuits de sports mécaniques (44,2 %)
- ✓ les bassins de natation (38 %)
- ✓ les boudodromes (36,5 %)
- ✓ les équipements de cyclisme (35,8 %)
- ✓ les parcours sportifs/de santé (35,1 %)
- ✓ les murs et frontons pour la pratique de l'escalade (34,5 %)
- ✓ les sites d'activités aériennes (33,5 %)
- ✓ les salles non spécialisées (33,3 %).

Les terrains de football et les courts tennis sont les équipements sportifs les plus répandus en milieu rural : ils représentent plus de 32 % des structures sportives. Il ne faudrait pourtant pas en conclure trop rapidement que toutes (ou presque toutes) les communes rurales bénéficient de tels équipements.

En effet, 62,6 % des communes rurales n'ont pas de terrain de football. Le nombre moyen de terrains pour la pratique du football est de 2 pour les communes équipées. Cette tendance se vérifie également pour les courts de tennis, absents de 69,6 % des communes rurales avec en moyenne 1,3 terrain par commune équipée. Les terrains de pétanque, classés au troisième rang des équipements les plus répandus en milieu rural, ne sont présents que dans 25,4 % des communes.

	Équipements sportifs en milieu rural	
	En nb	En %
Terrain de football	11 032	16,4
Court de tennis	11 009	16,4
Terrain de pétanque et de boules	8 898	13,3
Salles polyvalentes/ des fêtes / non spécialisées	4 879	7,3
Plateau EPS / Multisports / city-stades	3 810	5,7
Salle multisports (Gymnase)	3 458	5,1
Terrain de basket-ball	1 936	2,9
Carrière (sport équestre)	1 870	2,8
Dojo / salle d'art martiaux	1 249	1,9
Bassin ludique de natation	944	1,4
Manège (sport équestre)	841	1,3
Terrain mixte	806	1,2
Piste d'athlétisme isolée	742	1,1
Parcours sportif/santé	714	1,1
Bassin sportif de natation	712	1,1
Skate-park	696	1
Sous Total	53 596	79,7
Autres équipements	13 625	20,3
Total	67 221	100

Source : MS/DS-B3/RES-2011

Tableau 3 : Répartition des équipements sportifs en milieu rural en France

4. Caractéristiques et tendances générales

Dans cette partie, nous allons avoir comme but de caractériser l'offre en ce qui concerne les équipements sportifs en milieu rural, que ce soit qualitativement ou quantitativement.

A. Une bonne offre pour les communes équipées

Bien sûr, toutes les communes de l'espace rural ne possèdent pas d'équipements sportifs. Cependant, avec l'aide d'une enquête du ministère des sports, nous remarquons que celles qui sont équipées ont plutôt une offre intéressante à proposer.

En effet, si l'on prend l'ensemble des données pour les communes rurales, nous nous apercevons qu'il y a à l'intérieur de ces zones environ 3.6 équipements par communes. (RES). Cependant si nous nous concentrons juste sur les communes rurales qui possèdent au moins un équipement sportif, nous remarquons alors que la moyenne du nombre d'équipements passait à 5.7. Si l'on compare ces chiffres à ceux que l'on peut retrouver en milieu péri-urbain, on remarque alors une différence moindre (ministère des sports).

D'une manière générale, les communes rurales possèdent en moyenne entre une et six infrastructures sportives (44.6%). Néanmoins, il existe sur le territoire des communes situées en zone rurale avec plus de 40 équipements sportifs. Malgré tout, cela ne représente même pas 1% de l'ensemble des communes rurales.

Pour compléter l'offre quantitative du milieu rural, regardons maintenant le nombre d'habitants par équipement sportif.

Selon les chiffres du ministère des sports en 2012, il est à noter qu'en milieu rural, il y a environ 166 habitants pour chaque infrastructure sportive. A titre de comparaison, au niveau national, le chiffre passe à 247 habitants par équipement.

Cet indicateur nous permet de comprendre un peu mieux la politique sportive en milieu rural, puisque ces chiffres peuvent se traduire comme ceci : plus le nombre d'habitants est faible, moins il y a de pression sur l'équipement sportif et, plus le nombre d'habitants est élevé, plus la pression sur l'équipement sportif est forte.

Au vu de ces deux paramètres, le milieu rural apparaît mieux doté que les territoires urbains et périurbains plus denses et où la pression sur les équipements est plus forte.

B. L'offre sportive est fonction du nombre d'habitants

Comme nous venons de le voir dans la partie précédente, il apparaît très clairement que le nombre d'habitants d'une commune joue un rôle prépondérant sur la présence ou non d'équipements sportifs au sein de cette dernière.

L'enquête du ministère des sports sur le sport en milieu rural (2012)⁷ confirme cette impression. On s'aperçoit alors que la possession des communes, en termes d'infrastructure sportives, varie largement en fonction de la population.

Si l'on reprend les chiffres de cette enquête, nous nous apercevons qu'environ 85% des communes de moins de cent habitants ne possèdent aucun équipement sportif. De plus, une fois la barre des 100 habitants passée, il y a un peu plus de 58% des communes de 100 à 250 habitants qui possèdent

⁷ http://www.sports.gouv.fr/autres/equipements_territoires_ruraux/index.htm#/1 ; page 30

au moins une infrastructure. Enfin, au-delà de 500 habitants, les communes non équipées sont presque inexistantes (0,4 %).

Ces chiffres sont très intéressants pour notre étude sur l'Hérault, car nombreuses sont les communes ZRR présentes sur le département, qui possèdent moins de 500 habitants.

On notera que le seuil des 2 000 habitants est significatif, car l'ensemble de ces communes bénéficie d'équipements sportifs.

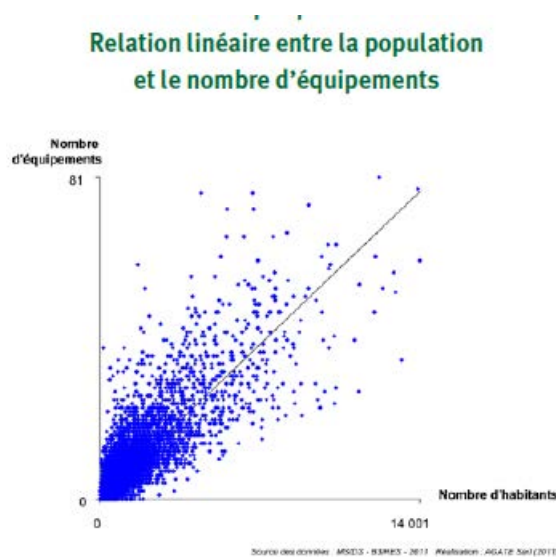


Figure 1 : Relation linéaire entre la population et le nombre d'équipements

Ce nuage de points montre bien que lorsque la population augmente, le nombre d'équipements sportifs croît lui aussi.

C. Une diversité intercommunale intéressante

Lors des lois de décentralisation, le sport a été le grand oublié. Dès lors, il n'y avait aucune obligation pour les collectivités de prendre la compétence « sport ». Cependant, ces dernières années le rôle que semblent prendre les intercommunalités devient intéressant. Ainsi, les petites communes qui n'auraient pas assez de moyens pour offrir à sa population une offre sportive qui répondrait aux besoins de celle-ci, peuvent maintenant s'allier avec les communes faisant partie de la même intercommunalité.

Nous remarquons alors que cette tendance est déjà très avancée dans les milieux ruraux. En effet, la population en milieu rural est amenée à se déplacer sur le territoire limitrophe à sa commune de résidence, pour pouvoir pratiquer une ou plusieurs activités sportives.

Pour pouvoir mieux comprendre la répartition de l'offre sportive en milieu rural, nous allons la diviser en deux parties : le type d'équipements et le nombre d'activités praticables.

D'un point de vue purement quantitatif, les EPCI⁸ en milieu rural proposent en moyenne quarante types différents d'équipements sportifs. Sur le territoire Français certains vont même jusqu'à proposer plus de 400 types d'infrastructures différentes à leurs habitants.

En ce qui concerne les activités praticables, les EPCI, avec une moyenne de 64 activités sportives praticables, proposent une assez large variété d'activités.

Bien que le rôle des EPCI ait tendance à évoluer positivement, il existe néanmoins là une solution évidente au désenclavement sportif des populations en milieu rural.

L'Hérault n'échappe évidemment pas à la règle, et a d'ores et déjà sur son territoire rural des infrastructures sportives intercommunales, comme par exemple la piscine intercommunale du Grand Pic Saint-Loup construite en 2014.

5. L'accessibilité aux équipements sportifs

En milieu rural plus que nul part ailleurs, il est presque obligatoire pour la population de se déplacer pour avoir accès à une activité sportive ou culturelle. Bien que cela soit évident, tout n'est toujours pas mis en place pour permettre aux usagers ruraux d'accéder à ce type de services.

De plus, nous savons que la répartition des infrastructures sportives dans les milieux ruraux est très inégale. Ainsi, plus d'un tiers des communes rurales ne disposent pas d'équipement sportif, et les équipements les plus spécialisés ont tendance à se trouver dans les plus « grosses » communes de l'intercommunalité.

Cet aparté sur l'accessibilité des équipements sportifs va nous permettre d'évaluer si, oui ou non, la population des milieux ruraux a une facilité d'accès pour pouvoir pratiquer une activité physique et sportive.

⁸ Etablissement public de coopération intercommunale

A. Une desserte presque inexistante

D'une manière générale en France, un habitant d'une petite commune rurale va avoir toutes les peines du monde pour pouvoir accéder à sa pratique sportive préférée.

Pour tous les chiffres qui vont suivre dans cette partie, nous allons nous appuyer sur la définition du RES en ce qui concerne l'accessibilité ou non à un équipement sportif. Selon le guide du RES, un équipement sportif est jugé accessible par les transports en commun si au moins un arrêt de tramway, train, métro ou bus se trouve à moins de 10 minutes de marche à pied du dit équipement.

Comme nous le savons, les principaux moyens de transports en milieu rural sont le bus ou le réseau ferroviaire, le métro et le tramway étant presque exclusivement réservés aux habitants des zones urbaines.

En ce qui concerne les principaux équipements que sont les bassins de natations, les courts de tennis, les terrains de « grand jeux », les salles multisports ou encore les salles spécialisées, nous pouvons nous appuyer sur une étude du ministère des sports datant de 2012, et qui précise que l'accès en transports en commun à ces sites spécifiques n'est que de 15,8 %. De plus, cette étude soulève également le fait que lorsque ces équipements sportifs sont desservis, ils le sont par le bus pour 87% d'entre eux.

Toutefois, bien conscientes des problèmes que le transport peut occasionner pour l'accès à la pratique sportive, certaines collectivités tentent de réagir, et de proposer aux habitants des solutions pour leur permettre d'améliorer leurs conditions d'accès. Cependant, souvent par faute de temps et de moyens, ces solutions ne répondent pas aux besoins et aux attentes de la population.

Cette problématique de l'accessibilité aux sites sportifs est très présente dans le département de l'Hérault. Effectivement, lorsque nous aborderons les problèmes départementaux dans la pratique sportive en milieu rural, les différents responsables de comités sportifs que nous avons pu rencontrer pour cette étude, mettent presque tous à l'unanimité le doigt sur les problèmes liés aux transports.

B. Le temps d'accès aux équipements sportifs

Le temps d'accès est, encore plus que la distance, l'indicateur principal pour juger de la bonne accessibilité ou non de la population aux sites sportifs.

Pour pouvoir analyser au mieux cette notion, nous allons différencier le temps d'accès aux équipements généraux et ceux plus spécialisés. Cette distinction est très importante, et se vérifiera sur le territoire Héraultais, puisque nous verrons qu'en milieu rural, il est très difficile pour les habitants d'exercer une activité sportive considérée comme non banale.

On remarque alors que l'accès aux infrastructures générales, telles que les salles non spécialisées, les terrains de grands jeux, les courts de tennis ou les stades, est plutôt homogène au niveau national. Effectivement, selon une étude du ministère des sports, la bonne répartition de ces équipements généraux montre une grande homogénéité dans leur temps d'accès. Ainsi, pour chacun de ces derniers, plus de 90 % des communes non équipées se situent à moins de dix minutes par la route de l'équipement.

En ce qui concerne les équipements spécialisés, la situation est un peu plus complexe. Il existe une forte disparité des temps d'accès pour certains équipements.

C'est le cas notamment pour les bassins de natation ou les salles spécialisées. En effet, les piscines étant très peu présentes sur les territoires ruraux (moins de 10% de ces communes en possèdent une), les usagers sont obligés de se déplacer dans les territoires urbains ou péri-urbains pour pouvoir aller nager.

Si l'on se penche un peu plus sur les chiffres, nous remarquons, que ce soit pour les bassins de natation ou pour les salles spécialisées, que plus de la moitié des habitants de zones rurales sont à plus de 10 minutes d'un équipement comme ceux-ci (RES). De plus, bien que cela ne puisse pas paraître énorme, il y a près de 10% de la population rurale qui se trouve à plus de vingt minutes d'une piscine ou d'une salle spécialisée.

Le temps d'accès aux équipements sportifs en milieu rural est donc un facteur déterminant pour prouver de la bonne offre sportive ou non sur le territoire.

C. Les scolaires ne sont pas épargnés

Acteurs majeurs du sport en général et plus particulièrement du sport en milieu rural, les élèves français ne sont pas tous à égale distance pour pratiquer une activité physique et sportive.

Comme pour la partie précédente sur le temps d'accès, nous remarquons une grande différence entre les équipements sportifs généraux et les équipements sportifs spécialisés. Du fait du très faible nombre de piscines ou de salles spécialisées sur le territoire rural, il apparaît alors très clairement difficile pour une école d'avoir un accès privilégié à ces équipements.

Nous pouvons donc remarquer que, malgré le désir du gouvernement et de son programme « savoir nager »⁹, plus d'un tiers des écoles en milieu rural se trouvent à plus de vingt minutes d'un bassin de natation. Effectivement, selon le gouvernement (2011), près de la moitié des communes rurales accueillent des écoles primaires, mais cependant il n'y a que 7,7 % de celles-ci qui disposent d'un bassin de natation couvert. De plus 34,4 % des écoles primaires sont situées dans des communes distantes de plus de 20 minutes d'un bassin couvert.

Bien que ces chiffres soient pour les écoles primaires, les chiffres pour les collèges sont dans le même ordre de grandeur avec 31,4% de ces derniers qui se trouvent à plus de vingt minutes d'un bassin de natation.

A l'instar du temps d'accès, les équipements dits plus généraux : salles multisports ou court de tennis entre autres, sont plus facilement accessibles pour les scolaires des milieux ruraux. Ainsi, le temps d'accès étant proportionnel au nombre d'équipements dans les zones rurales, il apparaît logiquement plus facile aux écoles d'accéder aux équipements génériques. Avec plus de 92,4% des écoles ayant accès à celles-ci, les salles multisports représentent très bien cette tendance.

La problématique liée aux scolaires est une variante à ne pas négliger, puisque l'habitude de pratiquer une activité sportive peut se prendre dès le plus jeune âge. Ainsi, si la demande et le besoin d'accéder à un sport se fait dès l'enfance, les collectivités et les acteurs du sport rural seront peut-être plus à même de faire évoluer positivement les choses.

6. Zoom sur les ZRR

Les ZRR¹⁰ regroupent près de la moitié des communes rurales de France. Ces dernières sont les plus démunies en matière d'équipements sportifs et d'accès à la pratique sportive. Cette partie va nous permettre de faire un zoom plus important sur ces communes qui, rappelons-le, concentrent la majorité de nos recherches et de nos enquêtes pour cette étude.

⁹ <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Savoir-nager>

¹⁰ Zone de revitalisation rurale

Avant de définir les caractéristiques du sport en général dans les ZRR, nous pouvons déjà noter que l'accessibilité et l'offre sportive sont réparties inégalement entre les communes rurales elles-mêmes.

Selon le RES et le ministère des sports : les communes rurales ont pu être classées selon six catégories. Pour pouvoir les classer équitablement, ce sont onze critères qui ont été pris en compte. Il s'agit du nombre d'habitants par équipement, du nombre d'équipements, du nombre de types d'équipements différents ainsi que la part des équipements dotés en bureaux, de la présence de vestiaires, de la part des équipements couverts, des équipements neufs, des équipements plus anciens ou encore d'âge moyen, de la part d'équipements accessibles, pour leur aire d'évolution, aux personnes souffrant d'un handicap moteur, et le nombre d'activités praticables.

Ainsi, selon ces critères nous avons pu faire ressortir six types de communes rurales :

- ✓ Communes bien dotées en équipements sportifs diversifiés et récents
- ✓ Communes bien équipées au regard de la population avec un parc d'âge moyen
- ✓ Communes bien dotées en équipements sportifs diversifiés avec des qualités de confort mais parc vieillissant
- ✓ Communes moins bien dotées avec 4 équipements en moyenne
- ✓ Communes faiblement dotées mais avec des éléments de confort
- ✓ Communes sans équipement sportif

De toutes les typologies ministérielles existantes, les ZRR sont à chaque fois considérées comme les moins bien dotées en ce qui concerne le sport et les équipements sportifs.

En effet, ces communes sont les moins bien équipées, avec plus de la moitié qui ne possèdent aucune infrastructure sportive (MS¹¹ et RES). Ces dernières sont également les moins bien loties concernant le nombre moyen d'équipements sportifs. Effectivement, ce sont environ 2,6 infrastructures sportives qui sont présentes dans les communes de ZRR.

Nous pouvons déjà tenter une explication du manque d'intérêt du sport par ces communes. En effet, ces territoires classés en ZRR sont en grande fragilité économique et sociale. Même si la question des équipements sportifs apparaît comme importante, la priorité est donnée au développement économique pour assurer le maintien la population (création de nouvelles zones d'activités par exemple).

¹¹ Ministère des sports

Le département Héraultais est dans la tendance nationale en ce qui concerne les sports et les équipements les plus fréquents en zone rurale. Au cours de notre étude, nous verrons donc que les courts de tennis, les boulodromes ou encore les terrains de football sont les infrastructures les plus représentées en milieu rural.

Typologie de l'offre en équipements sportifs							
Types de communes au regard de leurs équipements							
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	
	Bonne dotation en équipements diversifiés et récents	Bonne dotation, faible pression sur des équipements d'âge moyen	Bonne dotation en équipements diversifiés anciens avec un bon confort	Dotation moindre en équipements	Faible dotation en équipements avec un bon confort	Sans équipements sportifs	ensemble
Moyenne du milieu rural	17,7	11,9	17,6	11	5,3	36,4	100,
Littoral	18,6	12,3	4,7	15,6	10,2	38,5	100
Massif	19,9	11,2	15,3	9,5	4,7	39,5	100
PNR	18,9	11,4	16,7	10,8	5,61	36	100
ZRR	19,4	11,7	15	7,5	3,2	43	100

Source : MS/DS-B3/RES-2011

Tableau 4 : Typologie de l'offre en équipements sportifs en milieu rural

Pour conclure cette partie nous pouvons nous appuyer sur ce tableau, qui est la preuve d'un manque flagrant d'équipements sportifs au sein des ZRR. Avec près de la moitié des communes non dotées et seulement 20% de bons équipements diversifiées, les ZRR apparaissent en grande difficulté sur le plan sportif par rapports aux autres milieux territoriaux nationaux.

Bien que le sport puisse apporter une offre culturelle et une offre de loisirs non négligeables pour les habitants, les responsables de ces zones sont plus enclins à faire évoluer positivement l'économie et l'emploi du territoire.

Chapitre II : Définitions et analyse des notions sportives du problème

I- Définition du sport et de l'activité physique : différences

La définition du sport d'une manière générale n'est pas une chose facile à déterminer. Intervenant dans plusieurs champs de la vie quotidienne, que ce soit pour les personnes « publics » ou pour les institutionnels, cette notion peut être perçue de façon différente par chacun d'entre nous.

Très souvent associée au mot compétition dans les décennies précédentes, l'image du sport à tendance à évoluer avec le temps et les changements d'opinions de la population. Pouvant être

considéré aujourd'hui comme un outil améliorant la santé, comme un moyen d'évasion et de bien-être ou tout simplement comme une activité physique, le sport divise encore lorsque l'on souhaite lui donner une définition fixe.

Pour monter les différences d'interprétation qui peut exister sur la définition du mot « sport », attachons tout d'abord à répertorier les citations d'acteur et d'auteurs du monde sportif.

La définition la plus souvent citée et qui fait souvent office de référence pour définir le sport, se trouve être celle de Claude Parlebas qui dit que :

« Le sport est *l'ensemble de situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées* ».

Bien que cette définition soit souvent citée comme référence, elle ne prend pas assez en compte les dimensions, sociales, économiques, territoriales ou encore médicales dans lesquelles l'activité physique et le sport ont un rôle de plus en plus important à jouer aujourd'hui.

Comme le dit donc très clairement J-P Augustin, lorsque l'on veut étudier plus en profondeur le sport, « *tout chercheur qui s'y intéresse se heurte d'abord à un problème de définition* »¹².

Gilbert Andrieu lui-même qu' « *il est alors en effet de plus en plus reconnu, en effet qu'il n'y pas de définition universelle du sport* »¹³. On peut donc noter que la définition du sport est passé de : « *une série d'amusements, d'exercices et de simples plaisirs (...), de tous les divertissements qui mettent à l'épreuve les aptitudes diverses de l'homme, le courage, l'agilité, l'adresse, la souplesse*¹⁴ » à la définition de la charte européenne du sport datant de 1992, et qui définit le sport comme : « *toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux* ».

Penchons-nous maintenant un peu plus sur les nouvelles tendances du sport en général. Ainsi, bien que ces différentes définitions reprennent l'essence même du sport, à savoir la compétition, nous pouvons de nos jours ajouter les notions de santé et de développement territorial au mot sport.

L'activité physique et sportive peut en effet être un véritable tremplin pour les territoires et ce qu'ils soient ruraux ou urbains. La cohésion sociale et la satisfaction des besoins personnels en termes de

¹² Augustin J-P, Le sport et ses métiers. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux d'une professionnalisation. « Les métiers du social ». 2003.

¹³ Andrieu G, Du sport aristocratique au sport démocratique. 1886-1936. Paris, Actio 2002.

¹⁴ Pierre Larousse. 1875.

loisirs et d'amusements que peut apporter le sport, va permettre d'obtenir un nouvel an pour les territoires concernés.

Le secteur sportif et ses 34 milliards d'euros en 2013 peuvent aussi être un véritable atout économique et médiatique pour les communes et les territoires souhaitant développer une politique sportive cohérente.

Si l'on devait tenter une définition personnalisée du sport avec toutes les nouveautés dans ce secteur au cours des dernières décennies, nous pourrions le définir sous deux angles différents. Nous expliquerions d'abord que le sport concerne l'ensemble des activités physiques et sportives régies par des règles claires et précises et donnant lieu à compétition. Ces jeux sportifs se pratiquant individuellement ou collectivement et font appel à des capacités techniques, physiques, mentales ou encore psychiques.

Si l'on fait abstraction de la notion pure de compétition et que l'on se place plus d'un point de vue territorial, nous pourrions alors définir le sport comme l'ensemble des activités physiques et sportives, contribuant à la bonne santé économique et sociale d'un territoire tout en permettant à ces habitants de satisfaire convenablement leurs besoins ludiques, sportifs et culturelles.

Du fait de tous les bienfaits économiques et sociaux qu'elle peut apporter, il paraît évident que le développement de la pratique sportive et l'accessibilité aux différentes disciplines doit être l'un des enjeux majeurs pour toutes communes considérées comme rurales.

Au fur et à mesure de notre analyse, nous allons voir qu'il est important lorsque l'on étudie le sport en milieu rural de bien faire la différence entre sport à proprement parler et tout ce qui est activité physique.

Effectivement, comme nous venons de la voir, il est presque impossible de donner une définition universelle du sport qui prenne en compte tous les aspects positifs et négatifs de celui-ci.

Cependant, dans un souci de répondre de la façon la plus appropriée aux besoins et aux attentes de la population dans ces milieux reculés, il est obligatoire de faire la distinction entre activité physique et sport.

Si l'on se base sur les définitions universelles de l'activité physique, il y est dit que c'est :

« La réalisation de mouvements du corps et de ses membres à l'aide de la contraction des muscles.

L'activité physique augmente la dépense énergétique c'est-à-dire le nombre de calories dépensées par unité de temps.

Avoir une activité physique ne nécessite pas de faire un exploit sportif : marcher plus de 30 minutes par jour est considéré comme avoir une activité physique réelle qui aura des bienfaits sur sa santé. »¹⁵

Contrairement au sport, il n'existe pas différents types d'activité physique. En effet, le but de ces exercices reste quoi qu'il arrive « *la contraction des muscles avec comme objectif de bouger. Par contre les raisons qui nous amènent à bouger sont nombreuses : nous déplacer, avoir une activité professionnelle ou ménagère, occuper nos loisirs ou encore pratiquer un sport, en un entraînement musculaire ou en endurance. »¹⁶*

L'activité physique peut alors être définie au même titre que le sport comme *étant tout mouvement musculo-squelettique ayant pour conséquence une dépense d'énergie*¹⁷.

Cela inclut les exercices physiques et le sport, ainsi que les mouvements à basse intensité généralement non associés à une amélioration de la forme physique. L'exercice est défini comme étant une modalité structurée d'activité physique en vue du maintien ou de l'augmentation de la forme physique.

Cependant contrairement au sport qui comprend obligatoirement un cadre établi, une activité physique peut se pratiquer de façon totalement libre et sur tous types de terrains.

En effet, le but de ce type d'activité consiste simplement à effectuer des mouvements qui vont permettre d'augmenter la dépense énergétique globale. Ainsi, le bricolage, la marche, le vélo ou toute autre activité du quotidien comme monter des escaliers peuvent être considéré comme une activité physique.

Compte tenu de la population relativement âgée que l'on peut retrouver en règle générale dans les communes en milieu rural, il est très important de prendre en considération l'activité physique au sens large pour notre étude et nos pistes d'améliorations à apportées.

En effet, au sein de ces territoires, la recherche de la performance et de la compétition à tout prix n'est pas forcément le but premier pour les habitants. Les notions de loisirs et de convivialité, avec par exemple la présence de nombreux foyer ruraux en France, sont les objectifs pour lesquels une étude sur le développement du sport et de l'activité physique en milieu rural doit en partie répondre.

¹⁵ <http://sante.lefigaro.fr/mieux-etre/sports-activites-physiques/generalites-activite-physique/quelle-est-definition-lactivite-physique>

¹⁶ <http://sante.lefigaro.fr/mieux-etre/sports-activites-physiques/generalites-activite-physique/y-t-il-differents-types-dactivite-physique>

¹⁷ Powell et Christenson. 1985

II- L'accessibilité sportive

La notion « d'accessibilité » est fréquemment utilisée dans le cadre de l'accessibilité des infrastructures aux personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de notre étude, l'approche s'est orientée vers une définition plus large s'adressant à tous citoyens devant pouvoir accéder à l'offre sportive sur son territoire.

Il sera dès lors intéressant de croiser les données sociodémographiques avec les données en offre sportive afin de voir si le territoire et la politique menée par les collectivités territoriales répondent bien à la demande d'aujourd'hui.

1. L'accessibilité de façon générale

L'accessibilité est un terme généralement associé au monde du handicap mais peut être étendue étendu à l'ensemble des citoyens dans certains domaines d'activités comme avec le sport dans cette étude.

C'est la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui cadre au mieux le terme de l'accessibilité d'une façon générale, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

A noter que dans cette loi tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : vie citoyenne, déplacements, logement, scolarisation, emploi et formation, culture, loisirs ou encore santé. Cette loi prévoit en premier lieu notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et force donc les constructeurs publics ou privés à respecter ces nouvelles obligations.

A la suite de cette loi, la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH), à donner une définition communes qui va servir de référence à 14 ministères.

"L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité

au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres".¹⁸

Cependant bien que l'accessibilité soit très souvent associée à la notion d'handicap, elle peut différer selon les thèmes et les études menées. Ainsi, pour juger du bon développement du sport dans l'Hérault et jauger de la bonne accessibilité ou non de ses habitants aux équipements et loisirs sportifs, nous allons nous baser sur une autre définition qui va être spécifique au monde du sport.

2. L'accessibilité sportive

La notion d'accès aux handicapés est également très présente dans l'organisation et la promotion des activités physiques. Cependant, bien que cela revête d'une grande importance, nous n'allons pas nous étendre sur cette spécificité pour parler de l'accessibilité sportive.

En effet, notre étude qui porte sur l'accessibilité du sport en milieu rural dans l'Hérault, comprend bien d'autres critères à prendre en compte.

Nous le savons, les équipements sportifs et les clubs ou associations sportives sont répartis de façon fortement inégale au sein des milieux ruraux, où un tiers des communes rurales est dépourvu d'équipements et où les équipements spécialisés sont localisés principalement dans les bourgs centres. C'est pourquoi une analyse des accès aux sports et aux équipements sportifs apparaît indispensable dans les milieux ruraux aujourd'hui.

Pour le ministère des sports et le RES, l'accès peut se définir comme : « *la facilité avec laquelle une localisation spécifique peut être atteinte à partir d'un lieu donné. Est ici pris en compte l'accès géographique à un lieu. Son analyse permet d'évaluer la facilité pour se rendre en un lieu depuis un autre lieu, et ce en fonction de la localisation de chacun des lieux, des caractéristiques des modes de transports qui les relient et de la nature des espaces à traverser.* »¹⁹

Il s'agit d'évaluer la facilité pour la population en général de se rendre à un équipement sportif. Cette « facilité » peut être liée à plusieurs facteurs : la morphologie et la structure des réseaux, la présence d'une desserte en transport en commun, et bien entendu le niveau de couverture du territoire par les équipements sportifs.

¹⁸ <http://www.accespour tous.org/>

¹⁹ http://www.sports.gouv.fr/autres/equipements_territoires_ruraux/index.htm#/43

L'analyse des temps d'accès n'est pas effectuée sur l'ensemble des équipements sportifs : seuls sont pris en compte les bassins de natation, les courts de tennis, les salles multisports, les salles spécialisées et non spécialisées et les terrains de grands jeux.

Ainsi nous pouvons par exemple noter que pour le ministère des sports et le RES, qu'un équipement sportif est estimé accessible en transport en commun si l'installation est desservie à moins de dix minutes de marche à pied par un moyen de transport collectif comme le bus, le métro ou encore le train.

III- Le sport acteur majeur du développement territorial en France

Depuis de nombreuses années maintenant, les territoires sont en profonde mutation. Avec la naissance et l'expansion incroyable que connaissent par exemple les intercommunalités, de nombreux changements de politiques vont devoir être adoptés dans tous les domaines de la vie quotidienne pour satisfaire un maximum les habitants.

Si l'on se demande ce que va devenir le sport pour le territoire dans les années à venir, le CNOSF nous apporte un début de réponse. Dans sa dernière version de son projet pour le sport Français : « Passer d'une nation de sportifs à une nation sportive », il y est clairement montré que le but est de faire du sport un élément central dans la société, et que cela suppose de créer à tous les niveaux de décision et dans tous les domaines un « réflexe sport » pour « Passer d'une nation de sportifs à une nation sportive »²⁰.

Le sport, et ce que ce soit pour ses vertus d'attractivité ou encore de valorisation est donc bien entendu directement concernée par tous ces changements de gouvernance et de répartition territoriale. Nous allons donc maintenant voir comment le sport en général est traité face à tous ces changements.

1. Les différentes lois qui régissent l'aménagement et le développement du territoire

Avant de nous pencher un peu plus sur l'aménagement et le développement du territoire par le sport, il est important de faire un récapitulatif des lois régissant ce domaine.

²⁰ http://franceolympique.com/files/File/organisation/cnosf/projet_sport_francais.pdf

- ✓ En premier lieu nous pouvons bien évidemment citer la toute première loi sur la décentralisation en 1982 pour laquelle le sport fut le « grand oublié ». Il est alors donné aux collectivités la possibilité ou non de développer et de prendre la compétence sport sur leurs territoires.
- ✓ La loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 qui est la 12^è modification de la loi Avice (Juillet 1984), stipule dans son premier article, que le développement du sport est une activité d'intérêt général. L'intérêt général étant une des caractéristiques fondamentales du service public, le développement du sport est donc primordial pour les collectivités.
- ✓ 1995 : Loi « PASQUA », qui est là pour l'aménagement et le développement du territoire, donne une nouvelle organisation du territoire local en cherchant à lier cohésion territoriale et sociale. Cela va donc permettre entre autre de redéfinir et de clarifier le rôle de chaque acteur, et ainsi d'améliorer l'attractivité des territoires par une offre sportive plus intéressante.
- ✓ 1999 : Loi « VOYNET » d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, qui a pour objectif de territorialiser une partie des politiques régionales d'aménagements du territoire.
Ainsi cela va permettre de prendre en considération une notion qui est devenue essentielle à l'heure actuelle pour la bonne image du territoire : le développement durable.
- ✓ 1999 : Loi « CHEVENEMENT » qui opte pour la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale. Ainsi, comme c'est le cas notamment dans les milieux ruraux, il va être conseillé pour les villages se trouvant en zones rurales de coopérer avec ses communes limitrophes pour proposer des services, notamment sportifs, de qualité à leurs habitants.

2. Le Schéma de Service Collectifs du Sport (SSCS)

Les schémas de services collectifs permettent d'une manière générale de mieux organiser les politiques dans les secteurs principaux pour pouvoir mettre en œuvre plus facilement des stratégies globales et durables.

En ce qui concerne le SSCS, il découle de la loi « VOYNET » de 1999, il va permettre au sport, d'être ainsi reconnu comme un secteur transversal intervenant aussi bien dans l'éducation, dans les loisirs, dans le tourisme et même dans l'économie, De plus, le sport va aussi être reconnu comme autonome et qui mérite d'être géré et développé pour lui-même et non uniquement en référence à l'intérêt qu'il présente pour les autres secteurs de la vie collective.

Nous pouvons donc penser que si les politiques ont voulu mettre en place un SSCS, c'est qu'ils se sont rendu compte que ce secteur du sport nécessitait une meilleure articulation et hiérarchisation des différentes interventions publiques.

Que ce soit au niveau de l'organisation des loisirs, du développement économique ou de la cohésion sociale, le sport représente en effet un secteur où les différentes politiques publiques Françaises accusent un retard d'articulation et de cohérence. Le SSCS a donc également pour objet de fédérer et de dynamiser la coopération entre, et dans, les territoires.

L'importance que peut prendre le sport dans l'aménagement et le développement des territoires est prouvée par les quatre principaux objectifs du DDSCS²¹ :

- ✓ Développer l'accès aux services, aux équipements et aux espaces permettant l'exercice d'activités sportives sur l'ensemble du territoire et favoriser l'intégration sociale des citoyens.
- ✓ Identifier les territoires d'intervention prioritaires et évaluer les moyens nécessaires pour répondre aux besoins.
- ✓ Favoriser la coordination des différents services publics impliqués dans les politiques sportives.
- ✓ Contribuer au renforcement et à la coordination des actions menées par l'Etat et les collectivités locales dans la région.

Cela montre bien que le SSCS est l'expression des politiques de bien prendre en compte les différents changements territoriaux, ainsi que de bien prendre en considération les bienfaits économique et sociaux que peut engendrer le sport sur un territoire.

²¹ Article 24 de la LOADD, dite loi « VOYNET » de 1999.

Avec la mise en place du SSCS, l'organisation territoriale du sport en France est donc passablement changée. La clarification de la répartition des compétences entre les collectivités, ainsi que le renforcement du rôle croissant qu'est amené à prendre l'intercommunalité au niveau local sont des changements importants qui prennent de plus en plus d'importance au jour d'aujourd'hui.

Pour notre étude sur le département de l'Hérault, il est important d'insister sur la mise en place de ce schéma de services collectifs du sport, puisque nous allons voir que les intercommunalités vont être une de nos solutions les plus évidentes pour participer au développement du sport et à l'accessibilité sportive en milieu rural.

IV- Résumé du rôle du sport dans le développement territorial.

Les associations et clubs sportifs avec leurs nombres de licenciés caractérisent le dynamisme et l'attractivité d'un territoire. Ils sont révélateurs d'un cadre de vie, d'une qualité de vie. Ainsi le sport, à travers les équipements qu'il propose, est également un facteur de développement et d'aménagement du territoire.

Les collectivités territoriales ont d'ores et déjà investi la politique sportive et interviennent notamment par le financement d'équipements sportifs et d'associations, par l'organisation de manifestations sportives, par le prêt de matériels afin de soutenir la vie associative, ou encore par la mise à disposition d'équipements sportifs au bénéfice des établissements scolaires.

En outre, certaines collectivités ont développé des politiques volontaristes incitant à la pratique du sport, telles que la mise à disposition de chéquiers permettant aux collégiens de s'inscrire dans un club de sport ou de s'équiper et la délivrance de bourses pour les sportifs de haut niveau. Elles ont en effet détecté le moteur que constitue le sport en matière de lien social, de développement local ou encore de notoriété du territoire.

De plus, les collectivités territoriales ont développé des relations privilégiées avec les fédérations sportives, le monde associatif ou encore le secteur privé. En conséquence, l'échelon territorial apparaît comme stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sportive au service des citoyens et des territoires. Les collectivités territoriales constituent donc des relais privilégiés pour l'Etat sur les territoires.

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer et un nouvel équilibre doit être trouvé entre Etat, collectivités territoriales et mouvement sportif afin de définir une nouvelle organisation du sport.

La loi n'attribue pas de compétences spécifiques aux différentes collectivités pour développer l'activité physique et gérer les équipements nécessaires à cette pratique. Néanmoins, les collectivités ont développé depuis longtemps une action en faveur du sport par la construction de nombreux équipements ou l'aide aux associations sportives et elles apparaissent aujourd'hui comme des acteurs majeurs du monde sportif.

Pour résumer, le sport et l'activité physique en général sont des domaines que les collectivités territoriales et les différentes instances gouvernantes ne peuvent en aucun cas négliger.

En effet, cela va notamment permettre au territoire de développer ses activités et son image. A travers notamment le soutien aux associations sportives locales, ou l'organisation d'événements sportifs récurrents, les dirigeants vont permettre à leur territoire de maintenir une bonne santé économique et sociale.

De plus, si les habitants trouvent de quoi se satisfaire au niveau loisirs et culture, ils n'exprimeront alors plus le besoin irréversible d'aller voir ailleurs. Ce phénomène est d'ores et déjà en train de s'observer, puisque la désertification des milieux ruraux et l'exode massive qu'ils ont pu connaître est doucement en train de s'inverser. Les nouveaux habitants de ces milieux (ex-urbain), sont en train d'amener avec eux des besoins et des attentes qu'ils avaient l'habitude de trouver en ville.

V- Le rôle grandissant de l'intercommunalité

L'intercommunalité aujourd'hui en France joue un rôle de plus en plus important, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne. Cependant, même si le sport ne fait pas exception dans l'augmentation des prises de compétences des communautés de communes, tout n'est pas si simple pour une mise en place efficace. Les solutions les plus pertinentes pour le désenclavement des milieux ruraux dans l'Hérault étant souvent tourner vers un travail intercommunautaire, nous allons passer un peu plus de temps que les autres parties pour expliquer le nouveau rôle et le fonctionnement d'une EPCI en ce qui concerne la compétence « sport ».

1. Qu'est-ce qu'une intercommunalité ?

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comme étant un regroupement de communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun (aménagement du territoire, transports en commun...). Les EPCI sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales.

Les différentes lois et notamment celle de « VOYNET » et « CHEVENEMENT » en 1999 ont renforcées et simplifiées la répartition des EPCI. Ainsi, quand on parle d'intercommunalité en France aujourd'hui, nous pouvons dénombrer 2 456 EPCI qui se composent pour la plupart d'entre elles (2000) de communautés de communes. Néanmoins, on retrouve également environ 200 communautés d'agglomération, 15 communautés urbaines et un nombre infime (4) syndicats d'agglomération nouvelle. A l'heure actuelle, 98.3% du total des communes se trouvent au sein d'un de ses échelons territorial.

Les communes rurales de l'Hérault se trouvant pour la plupart d'entre elle dans les communautés de communes nous n'allons définir uniquement ces deux entités plus précisément

➤ Les communautés de communes

Avec plus de 23 millions d'habitants, les communautés de communes représentent près de 93% des EPCI à l'échelle nationale.

Comme pour la plupart des EPCI, la communauté de communes a été créée en 1992 avec la loi d'administration territoriale de la république, et rénovée par la loi « CHEVENEMENT » de 1999. Autre trait caractéristiques à toutes les EPCI, les compétences exercées par cet échelon territorial sont divisées en plusieurs catégories. On retrouve alors les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. A noter que pour les deuxièmes on trouve « la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Selon l'Assemblée des Communautés de France, environ 40% des communautés de communes avaient retenu en décembre 1999 cette compétence optionnelle.

Par la population comme par le degré de coopération, la communauté de communes constitue la catégorie la moins intégrée des EPCI à fiscalité propre. Et elle est conçue pour faciliter la gestion locale de l'espace peu urbanisé, voire rural. De plus, l'idée de projet s'ajoute à celle de gestion qui était déjà présente avec les Syndicats Intercommunaux. Emmanuelle Bonerandi et Olivier Deslondes (2009) parlent d'ailleurs des communautés de communes comme «territoires de projet».

La majorité des zones rurales en France se retrouvent parmi les communautés de communes. Il n'y a pas d'exception pour le département Héraultais.

➤ Les communautés d'agglomération

A la suite des communautés de communes, on retrouve les communautés d'agglomération. Avec ses 120 unités, elles arrivent en seconde position des EPCI (5%).

Pour qu'un regroupement de communes soit considéré comme une communauté d'agglomération, il faut que les aires urbaines possèdent plus de 50 000 habitants avec une ou plusieurs communes-centres de plus de 15 000 habitants. Ces 120 C.A pèsent environ de 16 millions de personnes. Comme pour les C.C, elles possèdent trois types de compétences. Parmi les compétences optionnelles, le conseil communautaire pourra retenir la "construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire". A noter que 77% des CA ont retenu cette compétence dans leur politique.

2. Objectifs et fonctionnement d'une intercommunalité

Toutes les actions des collectivités locales relèvent d'une volonté d'aménager leur territoire et donc de servir des objectifs qui répondent aux enjeux locaux. Cela permet de considérer le sport non pas comme un champ à part entière, mais comme un domaine faisant partie de la stratégie de développement.

De l'intercommunalité créée autour d'un équipement, à la conduite d'un projet sportif mêlant le développement de l'activité, en passant par ses dimensions économiques et sociales, l'intervention intercommunale dans le domaine du sport est large. Il est cependant dépendant de la distribution de compétences qui s'opère entre communes et communautés. Le transfert de compétences pour le sport entre autres sera expliqué dans la partie suivante.

➤ Les objectifs de l'intercommunalité

Pour définir les objectifs de l'intercommunalité, nous pouvons reprendre les trois objectifs de la loi qui a eu le plus d'impact sur ces communes : la loi « CHEVENEMENT ».

Les trois objectifs sont donc :

- ✓ Développer la solidarité financière par la mise en commun des produits de la taxe professionnelle (éviter la concurrence fiscale entre communes).

- ✓ Renforcer l'intégration des compétences dans les EPCI (exercice obligatoire de certaines compétences). La Taxe Professionnelle Unique (TPU) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont les principales ressources pour assurer l'exercice des compétences transférées.
- ✓ Simplifier le paysage intercommunal autour de trois formes uniques de coopération intercommunale : communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes.

Les récents changements institutionnels et législatifs concernant l'aménagement et le développement durable du territoire mettent l'accent sur les notions de concertation et de démocratie participative. Cela va permettre d'impulser une meilleure territorialisation des politiques publiques en stimulant les initiatives locales et la conduite de projets novateurs. Le nouvel essor des intercommunalités vont permettre de mener des nouveaux partenariats entre les acteurs du monde privé et du monde public, et donc de diversifier les interventions et les compétences de la collectivité.

Comme le dit Montané en 2001, ces nouveaux regroupements de communes va accentuer « le processus de mutation de la gestion publique en général et de l'action sportive en particulier ».

Le renouvellement des cadres d'action territoriaux entraînera forcément un nouveau positionnement de l'échelon communal dans notre paysage institutionnel mais aussi une forte évolution du rôle du département et de la région.

En ce qui concerne le monde sportif, un des objectifs principaux de la création de communautés de communes se situe dans le fait de mutualiser les moyens. Comme nous le verrons dans les résultats de l'étude, il semble judicieux pour les petites communes membres d'une communauté de communes de se mettre ensemble pour pouvoir répondre au mieux aux besoins et aux attentes de la population en milieu rural. C'est notamment le cas pour deux piscines communautaires dans les milieux ruraux de l'Hérault (la piscine communautaire du Pic-St-Loup et celle du Clermontais).

➤ Le fonctionnement d'une intercommunalité

La presque totalité des communes en milieu rural dans l'Hérault se trouvant dans des communautés de communes, nous n'allons expliquer que le fonctionnement de cette dernière.

Comme dans n'importe quelle autre EPCI, les compétences spécifiques à la communauté de communes se divisent en trois catégories.

- ✓ Les compétences obligatoires : celles que la communauté exerce de plein droit, en lieu et place des communes.
- ✓ Les compétences optionnelles : celles que la communauté est libre de retenir parmi un ensemble de compétences.
- ✓ Les compétences facultatives : celles non prévues par la loi mais que la commune peut déléguer à l'EPCI d'un commun accord.

En ce qui concerne le sport, la compétence susceptible d'être exercée au niveau communautaire est intitulée: "Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire".

La communauté de communes est gérée par un conseil communautaire composé d'élus des communes membres. Au sein même de cette communauté de communes, chaque commune dispose d'un siège. Pour les décisions communautaires qui ont lieu lors des assemblées, ce sont les élus qui délibèrent et les valident.

C'est au mois de mars 2014 que les citoyens ont élus sur un même bulletin de vote les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. Ces derniers seront alors chargés de représenter les communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres. Jusqu'à présent, ils étaient désignés par les conseils municipaux.

Ce nouveau mode de scrutin au suffrage universel va donc permettre renforcer la légitimité démocratique des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la communauté de commun fait partie.

3. L'intercommunalité et la compétence sport

La compétence « sport » pose beaucoup de problème de répartition au sein des territoires. On peut la retrouver à différents échelons. Effectivement cette dernière peut être présente à l'échelon communal dans un premier temps, ou soit transférée aux intercommunalités. En plus de cela, la compétence sport peut aussi être reconnue comme compétence partagée entre la commune et l'intercommunalité.

De plus, la compétence sport est également difficile à comprendre au niveau des modes d'intervention qui sont très variés. Ainsi, nous pouvons retrouver le transfert de compétence, les fonds de concours, les prestations de service, les subventions. Aujourd'hui, ces problématiques de prise de compétence sport sont d'actualité. On remarque que seulement 20% des intercommunalités

détiennent la compétence sport. Sur ces 20%, deux tiers développent des actions dans le domaine sportif. À ce titre, il doit être noté une très grande différence entre les zones rurales et les zones urbaines.

En effet, deux chiffres sont éloquentes: l'action sport représente 22 euros par habitant et par an pour les communautés urbaines, communautés d'agglomération et syndicats d'agglomération nouvelle, alors qu'elle représente 86 euros par habitant et par an pour les communes de moins de 30 000 habitants.²²

Tous ces regroupements intercommunaux ont pour objectif de permettre une mutualisation des coûts de services publics partagés par les communes. Ces mutualisations vont notamment profiter aux petites communes de milieux ruraux pour des constructions ou des rénovations d'équipements sportifs qui peuvent sembler onéreux au premier abord (complexes multisports, piscines...). Ainsi, au regard de l'onérosité de ce type d'équipements sportifs, il apparaît que sur le seul registre de la mutualisation des coûts, la compétence sport ressort naturellement d'une compétence à vocation intercommunale.

Pour conclure cette partie introductive sur le sport et l'intercommunalité, on peut ainsi noter que la solution la plus logique pour les communes appartenant aux milieux ruraux se trouve au niveau intercommunautaire. Il sera alors plus facile de répondre aux besoins de la population et de faciliter l'accès aux équipements sportifs dans ces territoires si toutes les communes mutualisant leur forces.

➤ Comment se prend la fonction « sport » ?

Comme nous le savons, le sport est une compétence optionnelle, ainsi la compétence ne peut être transférée à l'EPCI que si celle-ci est reconnue d'intérêt communautaire. Si l'on regarde du côté de la loi, on remarque qu'aucun critère n'est présent pour définir cette notion pourtant complexe. La décision finale appartient donc à l'organe dirigeant de l'EPCI : les élus communautaires. Preuve de la complexité du choix, la consultation des communes membres n'est pas requise.

La prise de compétence, et ce quel que soit le domaine dans lequel cette dernière appartient, voit intervenir trois principes clefs dans son transfert :

- ✓ Le principe de spécialité : un EPCI ne peut agir que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes. Il ne peut intervenir dans aucun autre domaine que ces

²² http://www.yramis-avocats.com/parutions/juridique_04_2013_2.pdf

derniers. La contrepartie de ce principe de spécialité des EPCI s'exprime dans le principe d'exclusivité.

- ✓ Le principe d'exclusivité : une commune qui transfère une de ses compétences à un EPCI se dessaisit alors, immédiatement et totalement, de cette même compétence. Le conseil municipal ne peut plus délibérer sur celle-ci.
- ✓ Le principe de subsidiarité : toute décision doit être prise au niveau territorial le plus efficace. Ce principe est valable du niveau local au niveau européen. Ainsi, par exemple, un Conseil Régional, en dehors de ses compétences propres, ne pourra intervenir au niveau régional que si son action est plus efficace et adaptée qu'une action du niveau départemental ou communal.

La loi impose que les compétences soient définies de manière claire et nette entre les communes et l'intercommunalité à partir de la notion d'intérêt communautaire. On remarque néanmoins que cette distinction est difficile à mettre en place dans la réalité.

C'est pourquoi, pour chaque compétence reconnue d'intérêt communautaire et transférée à l'EPCI, il faut définir les modalités de chacune de ces compétences : ainsi, une compétence peut donc n'être transférée que partiellement.

L'intérêt communautaire doit normalement défini au sein de chaque communauté, selon des critères propres à l'intérêt local. Cependant, dans les faits, l'intérêt communautaire est très souvent défini sans critères et sans concertation préalable. Cela a pour principale conséquence qu'une intercommunalité qui est un minimum sportive, verra sa politique se concentrer en grande partie sur les équipements. A ce titre, 75% des communautés d'agglomération ont transféré une liste d'équipements, notamment piscines et patinoires, définie sans critères spécifiques.

- Le sport est une compétence en plein essor au niveau intercommunautaire.

La compétence sport à différents niveaux territoriales, communautés urbaines, communautés d'agglomération ou encore communautés de communes se traduit souvent par une simple prise en charge d'équipements sportifs. Ainsi, il n'est pas rare de voir que la première action sportive (rénovation ou gestion) d'une intercommunalité intervienne au niveau des piscines.

On remarque également que les EPCI qui prennent la compétence sport n'est pas très précise. En effet, selon les chiffres de 2008, 68.5% des communautés déclarent mener une action dans le domaine du sport, alors qu'on recense officiellement 20% des intercommunalités qui ont opéré un transfert de compétences dans ce domaine (chiffres 2013). Cependant, toutes les observations et les études récentes tendent vers une même conclusion : le sport intercommunautaire prend de plus en plus d'importance.

La loi laisse donc une liberté aux pouvoirs publics locaux pour intervenir dans le domaine du sport. Les communes qu'elles soient rurales ou urbaines sont les principaux acteurs du monde sportif. Leurs politiques se font en fonction des volontés des élus, des besoins et des attentes des moyens disponibles ou encore du poids du mouvement sportif local. Tout cela donne de fortes différences autour :

- des équipements (construction, gestion, mise à disposition) ;
- du soutien aux associations sous différentes formes (subventions, mise à disposition de matériels, de personnels) ;
- de l'animation (en direction des écoles, des associations péri- ou extra-scolaires) ;
- de la promotion, l'organisation de manifestation.

Dans cet environnement sportif en pleine évolution, les collectivités locales ont dû répondre de la manière la plus efficace possible pour contrer la demande de plus en plus forte. Nous Savons que ce sont les communes qui possèdent la plupart du temps les équipements sportifs. L'évolution est telle, qu'aujourd'hui dans ce contexte elles cherchent à tout prix une solution (partenariat par exemple) qui tourne très souvent autour de l'intercommunalité et de son rôle grandissant.

C'est la loi du 12 juillet 1999, simplifiant la coopération intercommunale qui a incité à un mouvement de mutualisation et de coopération, en identifiant le sport parmi les compétences optionnelles que peuvent prendre les communautés.

De ce fait, les communautés de communes peuvent disposer d'une compétence leur permettant « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». Les communautés d'agglomération, pour leur part, peuvent assurer : « construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels... et sportifs d'intérêt communautaire ». Les équipements sportifs d'intérêt communautaire relèvent

obligatoirement de la compétence des communautés urbaines. Enfin, les communautés ont la capacité d'intervenir dans le domaine de l'animation au titre de leur compétence facultative.²³

Cependant, malgré cette répartition plus explicite, il subsiste quelques problèmes. En effet, la différence entre la prise de pouvoir « officielle » et la mise en place réelle de la politique sportive n'est pas toujours facile à déceler. Pour cela, on peut noter que les intercommunalités pionnières et celles qui possèdent le plus de compétences sont celles ont une politique sportive qui couvre le plus de besoins.

Les données dont nous disposons laissent apparaître une implication réelle et une réflexion sur les différents axes d'une politique sportive finalement réservée à une « avant-garde » des communautés. De manière courante, l'intervention des communautés pour la création et/ou la réhabilitation d'équipements, prédomine avec les coûts et charges que cela représente.

Pour autant les élus s'accordent à penser que l'enjeu d'une prise en charge au niveau intercommunal du sport, dépasse la gestion vertueuse des équipements et le développement des pratiques ; il tient à des préoccupations d'aménagement du territoire recouvrant : l'identité locale, l'attractivité, le développement économique, la cohésion sociale ou encore la qualité du cadre de vie.

➤ Les chiffres clés du sport dans l'intercommunalité en France.

L'intercommunalité sportive se développe : 64% des EPCI ont retenu la compétence sport, contre 44% en 1999. Ceci est encore plus vrai avec les communautés d'agglomération (77% d'entre elles ont retenu le sport). Il semblerait que le sport soit en voie de trouver sa place dans les groupements de communes.

Cependant on observe que certains EPCI retiennent certes la compétence sport mais n'interviennent pas réellement en faveur du sport (pas de politique sportive définie, pas de projet sportif...). A contrario, des EPCI interviennent dans le domaine sportif sans avoir officiellement retenu la compétence sport.

Parmi les EPCI ayant retenu la compétence sport, on remarque que 59% agissent réellement dans le domaine du sport contre 44% en 1999. La part des EPCI agissant concrètement dans le sport est en augmentation. Cela se manifeste par le recrutement de personnels et la création de réels services des sports intercommunaux.

²³ Loi CHEVENEMENT de 1999

Le domaine de prédilection des EPCI se concentre essentiellement sur les équipements sportifs même si l'animation sportive (soutien aux clubs amateurs, manifestations, sport scolaire...) tend à devenir un domaine d'intervention à part entière pour la moitié d'entre eux.

Ces EPCI tendent à développer une véritable coopération intercommunale autour de projets (projets d'animation, d'aménagement, d'organisation...) et sont en rupture avec la vision restrictive centrée sur la seule gestion des équipements.

PARTIE 2 : Analyse du contexte local (Hérault) sur le sport en milieu rural

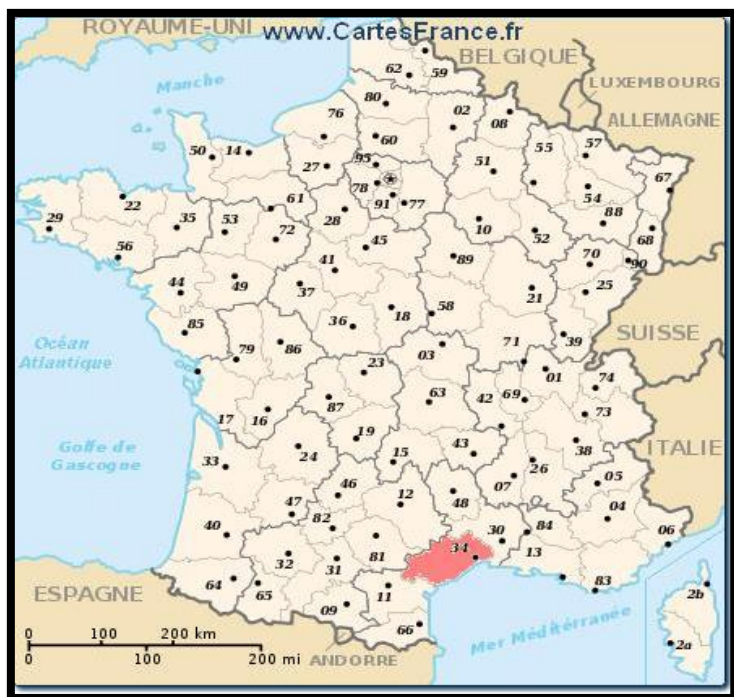
Comme nous le savons maintenant, notre étude va porter essentiellement sur le département de l'Hérault. Pour pouvoir répondre de la manière la plus adaptée possible au territoire concerné, nous sommes déjà dans l'obligation de nous pencher de plus près sur les caractéristiques globales du département. Ainsi, mieux connaître la population et les spécificités du territoire va nous permettre de plus facilement répondre aux besoins et aux attentes des usagers quotidiens de l'Hérault.

Pour ce faire, et pour rendre notre analyse environnementale complète, nous présenterons tout d'abord le contexte local du département, en insistant sur les caractéristiques géographiques, administratives ou encore économiques.

Ensuite, nous nous attacherons à mieux comprendre le patrimoine sportif déjà existant sur le territoire en faisant notamment ressortir les activités et les équipements très spécifiques à la pratique dans le sud de la France.

Nous finirons notre démonstration de cette deuxième partie, en nous penchant sur les besoins, qui peuvent diverger, suivant les différents types d'usagers que l'on peut retrouver au sein du département.

Chapitre I : Contexte local du département



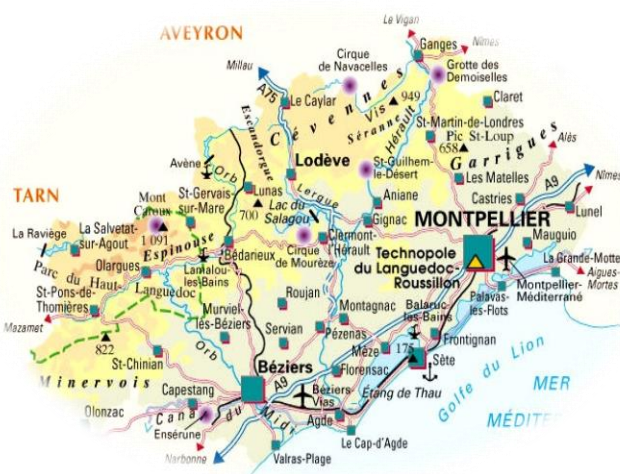
Situé dans le sud de la France, dans la région Languedoc-Roussillon, l'Hérault jouit d'une situation exceptionnelle en offrant une variété de paysages allant du littoral méditerranéen jusqu'aux reliefs montagneux des Cévennes.

D'une superficie de près de 6100 km², l'Hérault compte en tout et pour tout 343 communes réparties sur 49 cantons.

Ses 1.2 millions d'habitants et sa croissance démographique annuelle (+11%) font du département le 22^{ème} plus peuplé du pays.

Comme nous pouvons le remarquer sur cette carte, le département de l'Hérault, en plus de profiter d'une situation géographique idéale avec la proximité de la mer méditerranée, dispose d'une offre de transports et de mobilité assez importante.

Ainsi, nous retrouvons deux aéroports à Béziers et Montpellier qui permet de relier le département au reste de la France. De plus la desserte autoroutière est très intéressante puisque l'A9 permet de rejoindre directement les quatre-vingt-sept km de côtes maritimes.



Source : <http://www.1france.fr/departement/34-herault/carte-plan-departement.php>

I- Contexte démographique et économique

- L'âge de la population est équilibré sur l'ensemble du département de l'Hérault.

Les études démographiques montrent que la population jeune se retrouve essentiellement dans l'arrondissement de Montpellier. La population des plus de 65 ans se cantonne quant à elle

d'avantage dans l'arrondissement de Béziers, au Nord-Ouest du territoire héraultais. Remarquons aussi que la population régionale est plus âgée que la moyenne nationale, et que sa répartition sur le territoire est très inégale.

La région Languedoc-Roussillon et le département de l'Hérault connaissent une croissance démographique liée principalement à l'arrivée de nouvelles populations, notamment « aux grands âges des générations du baby-boom ».

➤ Le contexte Economique

Le chômage dans l'Hérault

Selon la DIRECCTE LR nous constatons qu'en région Languedoc-Roussillon la part des faibles niveaux de formation est plus élevée que la moyenne nationale. Cependant, l'Hérault est le département de la région le moins touché par ce phénomène et voit même sa part de la population ayant un diplôme de niveau supérieur (14.8%) bien au-dessus de la moyenne régionale (11.9%) et nationale (13.1%). Les taux d'activité et d'emploi sont quant à eux bien plus faibles qu'au niveau national et notamment chez les 55-64 ans et chez les femmes.

Dans l'Hérault 57.4% des actifs ont un emploi (Source : Insee, RP2011 exploitation principale). Au 3ème trimestre 2014, selon la DIRECCTE LR, 14.3% de la population de la région Languedoc-Roussillon est au chômage et dans le département de l'Hérault ce taux atteint 14.5%.

Ce qui est largement supérieur au taux de la France métropolitaine qui est de 9.9%. Le chômage, notamment chez les 15-24 ans, et le taux d'emploi des 55-64 ans sont des problématiques de premier ordre dans l'Hérault. Les difficultés d'accès au marché du travail et l'augmentation conséquente du nombre de personnes en situation de chômage de longue durée sont très certainement les indicateurs les plus visibles.

Le taux de chômage régional est le plus élevé de la France métropolitaine aujourd'hui... Le recours très courant au temps partiel dans le secteur économique des services (plus gros secteur de l'économie héraultaise) participe fortement de l'augmentation conséquente de la proportion de personnes en situation de précarité dans la région et le département.

La faiblesse des revenus d'activité est une des causes principales de la pauvreté monétaire des travailleurs qui se situent principalement dans les trois grandes villes du département ; Montpellier,

Béziers et Sète, ainsi que dans certains cantons du nord du département. Les politiques publiques locales sont aujourd'hui, dans leur grande majorité, centrées sur ces problématiques.

➤ Les catégories socio-professionnelles et le PIB dans l'Hérault

La répartition par catégorie socioprofessionnelle reflète le tissu économique local. Le département de l'Hérault est au niveau des moyennes nationales (voire dépasse) sur la CSP artisans, commerçants, chefs d'entreprises, la CSP des cadres et professions intellectuelles supérieures, la CSP professions intermédiaires et enfin la CSP employés. C'est d'ailleurs le département de l'Hérault qui rehausse les moyennes des CSP+ et CSP++ de la région Languedoc-Roussillon en comparaison avec les moyennes nationales.

Notons, toujours selon l'Insee (RP 2010 exploitation principale) que le PIB par habitant est plus bas que la moyenne nationale : les revenus salariaux sont moyens et les revenus des ménages plus faibles qu'en moyenne nationale. Ainsi, alors que le revenu moyen d'un Français se situe juste au-dessus de 25 000 euros par an, la moyenne régionale grimpe à peine au-dessus de 21 500 euros et pour le département de l'Hérault une moyenne légèrement supérieure à 22 500 euros par an. Les difficultés sur le marché du travail entrevues précédemment se répercutent sur les revenus des ménages. En 2011, la part de personnes pauvres d'un point de vue monétaire atteint 19,6 % de la population, soit un taux de pauvreté parmi les plus élevés de métropole.

➤ L'économie du département de l'Hérault est à dominante présentielle

Dans l'Hérault, 73 % des emplois occupés concernent la production de biens et services tournés vers les besoins des populations présentes. La « sphère présentielle » est l'ensemble des activités mises en œuvre sur un territoire pour la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des populations présentes, résidentes ou de passage (touristes). L'économie présentielle concerne les activités orientées vers les marchés locaux.

Parmi les principales activités, figurent l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration, la construction, l'hôtellerie et la restauration, les activités financières, le transport de voyageurs. L'évolution de l'emploi présentiel est donc liée à l'évolution de la population présente. Cette caractéristique économique trouve son origine et son principal moteur dans l'attractivité démographique. Les emplois de la sphère présentielle sont plutôt peu qualifiés et les salaires y sont en moyenne plus faibles que dans la sphère productive.

L'offre de services présentiels est inégalement répartie sur le territoire héraultais. Au grand pôle urbain de Montpellier qui cristallise près de 60% des emplois présentiels du département (Insee 2008), caractérisé par une offre large et dense, s'opposent les espaces périurbains, ceux hors influence des villes ou bien les bassins de bord de mer, moins bien dotés.

Pour ces derniers, le tourisme saisonnier du littoral exerce une influence moins dynamisante sur l'emploi que le tourisme d'affaires ou culturel. Sans changement majeur impactant la sphère publique, à l'horizon 2020 il y aurait 31 400 emplois présentiels de plus qu'en 2008.

Au regard de la population, ces emplois n'y sont pas plus nombreux qu'en moyenne nationale. L'économie présentielle prédomine en raison d'une économie productive peu présente, ce qui pénalise le département de l'Hérault en terme de niveau de vie (les activités productives tournées vers l'industrie et offrent des emplois qualifiés et souvent bien rémunérés).

II- Les transports en développement dans l'Hérault

Le territoire dispose de plusieurs réseaux de transports pour permettre à sa population de se déplacer. Face aux flux d'habitants (427 541) de la métropole, le territoire dispose de quatre lignes de tramways et trente-six lignes de bus gérées par la compagnie TAM. Ce réseaux dessert trente et une communes du territoire via quatre-vingt-quatre stations et permet donc aux habitants de se déplacer facilement en transport en commun dans les différentes zones de la métropole.

Sur les zones hors métropole, les dessertes sont assurées par soixante-quatre lignes de bus régulières Hérault transport, 1800 points d'arrêt et 450 véhicules qui traversent le département. Hérault Transport permet alors à la population héraultaise de se déplacer dans les zones les plus éloignées des villes centres et assure le transport des scolaires.

Le Conseil Général de l'Hérault a mis en place une politique de « prix » : tous les transports routiers à un euro. La mobilité des habitants des territoires ruraux ou péri-urbains est ainsi facilitée.

Cependant, nous nous apercevons alors que très peu de ces lignes desservent directement les communes classées en ZRR. En effet, sur les soixante-quatre lignes régulières, seulement onze d'entre elles desservent au moins une commune ZRR (8% du total des lignes).

Sur les quatre-vingt-quatorze communes classées en ZRR, seules vingt-cinq sont desservies par une ligne de bus. Nous comprenons mieux la difficulté pour certains habitants de ces villages d'accéder à la pratique sportive souvent présente dans les communes limitrophes. En plus d'un certain manque de desserte, nous remarquons que les horaires sur certaines lignes ne permettent pas à la population

de se déplacer tout au long de la journée. Néanmoins, notons que les lignes joignant Montpellier aux communes ZRR sont plutôt bien réparties au niveau des horaires (ex. la ligne 482/485 allant de St Pons-de-Thonnières à Montpellier).

L'observation des cartes de transport de l'Hérault met en exergue de grands espaces délaissés par les transports notamment sur les zones Ouest et Nord-Ouest du département.

Le territoire dispose également d'axes routiers importants (12 707 km) avec 203 km d'autoroutes, 28 km de routes nationales, 4 946 km de route départementales, 7 530 km de voies communales (source Insee Réseau routier 2013). Les populations résidant aux abords des villes peuvent ainsi aisément effectuer leurs trajets pour se rendre sur leurs lieux de travail. Le réseau aérien s'organise autour des communes de Montpellier et Béziers, proche de l'axe routier de l'autoroute A9. La métropole Montpellier Méditerranée disposant d'un aéroport international.

Les grands projets en cours

Le projet du « dédoublement » de l'autoroute A9 vise à séparer physiquement les différents trafics de l'autoroute A9 au niveau de Montpellier. Les automobilistes auront la possibilité d'utiliser une rocade Montpelliéraines (l'A9 actuelle) qui accueillera les flux de circulation locale, et un axe sera dédié au trafic de transit international.

Le réseau ferroviaire s'organise autour de vingt-trois communes disposant de gares SNCF dont trois communes disposant d'une Gare TGV. En 2017, la Nouvelle gare Montpellier Sud de France verra le jour. Elle a pour objectif d'accompagner le développement des transports à grande vitesse de passagers et de marchandises sur de longues distances. Elle favorisera le développement économique de Montpellier et de sa métropole.

Stratégie pour le développement et le rayonnement de la région Languedoc-Roussillon, la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, qui suivra la ligne Nîmes-Montpellier, s'inscrit aussi dans le programme des grands projets ferroviaires nationaux conduits par Réseau Ferré de France. L'objectif étant de mieux desservir les territoires pour faciliter la mobilité des hommes et générer de nouvelles richesses pour la croissance de la région.

➤ Le projet de déviation de Gignac

Le projet a pour but la création d'une déviation de la RD32 à l'est de Gignac pour améliorer la liaison entre la haute vallée de l'Hérault et l'A750 tout en respectant les sites et les communes et en réduisant le trafic routiers (fin prévisionnelle : horizon 2016).

➤ Le LIEN

Liaison routière d'environ trente-cinq kilomètres m autour d'une métropole en pleine croissance permettra au trafic local de relier à terme les deux autoroutes A9 et A750 en une trentaine de minutes. Les objectifs du projet sont :

- ✓ Désenclaver l'arrière-pays au moyen d'une liaison routière efficace,
 - ✓ Dynamiser ce territoire, en le rendant plus accessible et donc plus attractif sur le plan économique,
 - ✓ Faciliter les accès aux équipements touristiques, aux espaces naturels et de loisirs,
 - ✓ Fluidifier et diffuser le trafic routier, en diminuant les temps de trajets,
 - ✓ S'inscrire dans l'organisation des déplacements de l'aire urbaine, en facilitant le développement des transports en communs et les rabattements intermodaux,
 - ✓ Contribuer à résoudre les problèmes de sécurité routière et limiter la saturation des pénétrantes urbaines de Montpellier.
- Fin des travaux : horizon 2020

III- L'importance du tourisme dans l'Hérault

Le tourisme est un domaine d'activité phare du département. Au cours de cette partie, nous allons voir que ce dernier a un rôle important à jouer dans le développement et l'accessibilité de la pratique sportive, notamment en milieu rural. (Annexe 3)

L'Hérault est le quatrième département touristique français en fréquentation touristique après le Var, les Alpes Maritimes et les Bouches- du Rhône et il se classe au :

- ✓ 1er rang national pour le nombre de nuitées réalisées dans l'hôtellerie de plein air.
- ✓ 2ème rang des départements littoraux pour le montant des investissements publics et privés dans les hébergements touristiques,
- ✓ 3ème département thermal français.

Le Conseil Général de l'Hérault développe la qualité de l'offre et des prestations touristiques en appuyant les labels de qualité qui attestent et garantissent pour les clients la qualité qu'ils attendent :

- ✓ pour des types d'hébergement : Gîtes de France, Clévacances, Logis de France ;
- ✓ pour l'accessibilité : Tourisme Handicap ;
- ✓ pour l'environnement : Clef Verte, Écogites
- ✓ il existe un label territorial multi-activités reconnu au niveau national : Qualité Hérault qui donne accès au label national Qualité Tourisme et régional «Sud de France ».

Dans le cadre de son action en faveur du développement durable, le Département s'engage pour un «Tourisme Durable » pour concilier développement économique, respect de l'environnement et tourisme accessible au plus grand nombre.

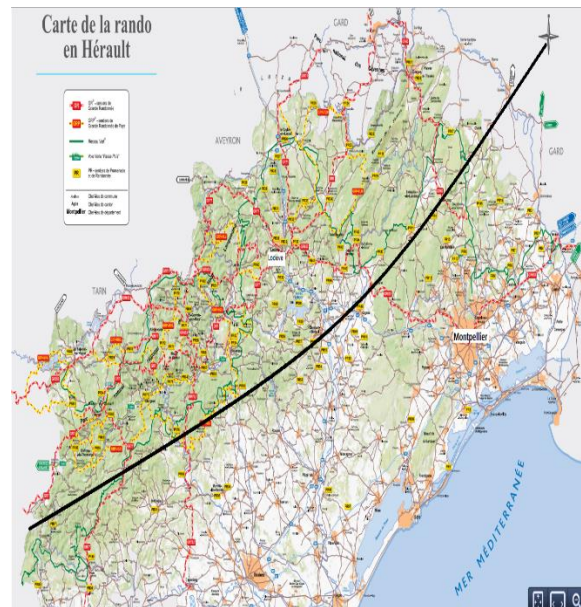
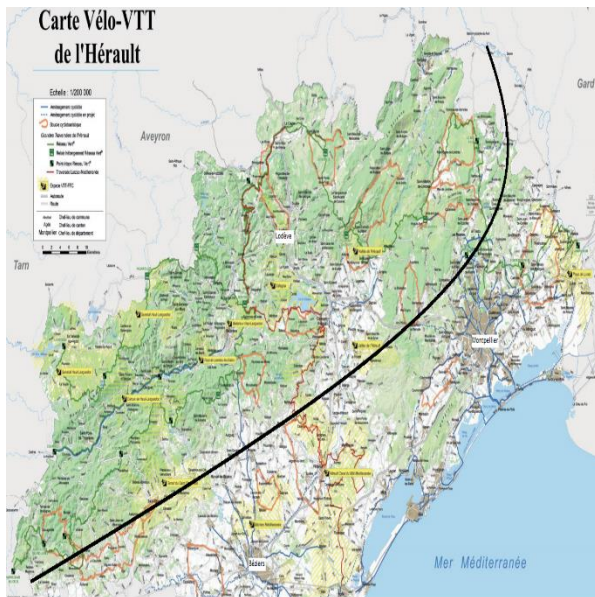
La demande en loisirs tout au long de l'année dans le département de l'Hérault est devenue importante. Selon le Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs de l'Hérault 2012-2017 plus de 50% des demandes aux offices de tourisme portent sur les loisirs nature et 73 % des pratiquants d'activités nautiques sont héraultais.

Les activités de pleine nature, comme celles liées au nautisme, sont devenues un phénomène sociétal et doivent devenir un domaine privilégié car elles représentent un fort potentiel pour allonger la saison et conquérir de nouveaux marchés touristiques.

C'est donc dans cette logique que le programme d'action « loisirs nature et nautisme » tend à satisfaire cette demande en concertation avec les acteurs du territoire. Ce programme s'articule autour des axes suivants : organiser les espaces, sites et itinéraires de sports de nature, allonger les périodes d'activité des structures de pleine nature et enfin communiquer sur l'Hérault comme sur une destination de loisirs de nature.

Comme nous le montre les deux cartes suivantes, nous remarquons que le tourisme, qui va de pair avec les sports de nature, est un atout considérable pour le développement du sport en milieu rural, et pourra l'être encore plus dans le futur.

En effet, sur ces cartes nous constatons que c'est au nord de la ligne noire (représentant grossièrement la limite milieux urbains et milieux ruraux du département), que se trouvent la majorité des boucles de VTT ou de randonnées spécifiques aux sports de nature.



IV- Synthèse du contexte local de l'Hérault

L'Hérault est un département dont le dynamisme démographique résulte d'un excédent naturel, grâce à des naissances plus nombreuses et surtout d'une attractivité très importante, les migrations résidentielles contribuant pour 80 % au développement démographique.

L'activité économique du département héraultais est rythmée par la saisonnalité en particulier du fait de la grande importance des activités agricoles et touristiques. Pour l'ensemble des bassins de vie du département, l'économie est majoritairement présentielle, mais avec des degrés variables car les territoires captent les revenus de ménages mobiles : actifs, retraités, étudiants, touristes. Les bassins de vie du bord de mer les plus touristiques se caractérisent par une part plus élevée d'emploi présentiel dans l'emploi. A l'inverse, dans les bassins plutôt ruraux, la dominante présentielle est moins marquée. D'où une inégalité d'offre de services selon les territoires.

La forte orientation présentielle de l'économie héraultaise se traduit par un poids plus faible du système productif (notamment industriel). Cette configuration pénalise le département en termes de niveau de vie (revenus plus faibles, pauvreté plus prégnante / autres régions).

Le département de l'Hérault développe ses réseaux de mobilité, notamment routiers, par la construction et l'aménagement de nouveaux axes routiers favorisant à la fois la fluidité et la desserte de l'arrière-pays héraultais. Le réseau de transport en commun est très développé sur la métropole montpelliéraine et tend à se développer dans l'arrière-pays grâce à Hérault Transport qui multiplie les dessertes. Le réseau ferroviaire est lui aussi en plein développement notamment concernant les LGV et les gares LGV.

Mais encore une fois ces projets bénéficieront davantage au littoral héraultais et à la métropole qu'à l'arrière-pays. Engagé depuis peu dans le développement durable du tourisme et du sport, le département de l'Hérault favorise le développement de l'offre touristique et sportive durable.

Il se structure pour diversifier son offre et valoriser ses atouts, notamment ses richesses naturelles et patrimoniales de l'arrière-pays héraultais. La mise en œuvre de cette politique commence à porter ses fruits sur les différents territoires de l'Hérault et participe au développement territorial de l'ensemble du territoire.

Chapitre II : Le contexte sportif de l'Hérault

I- Les acteurs du sport Héraultais

1. Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

➤ Présentation et fonctionnement général

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault est, par la loi AVICE de 1984, le représentant du mouvement sportif et olympique au niveau départemental. Il a pour vocation d'être une déclinaison du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sportives territoriales, en s'assurant de leur cohérence avec les politiques fédérales. A cet effet, il représente le mouvement sportif départemental auprès des pouvoirs publics et au sein des différentes instances de concertation.

A l'échelon départemental, le CDOS de l'Hérault se situe en continuité avec la structure olympique régionale qui est le Comité Régional Olympique et Sportif du Languedoc-Roussillon (CROS). Le CDOS de l'Hérault est représentant et fédérateur de toutes les disciplines sportives ainsi que de l'ensemble des comités territoriaux sur le territoire.

Il est le représentant du mouvement sportif auprès du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, notamment pour la répartition du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il fonctionne sous la forme d'une association régie par la loi 1901. Le président est élu par l'assemblée générale pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Le président actuel du CDOS de l'Hérault est Monsieur Jean-Pierre Nicot. Les membres de cette association sont les présidents comités départementaux chargés de la gestion des activités sportives dans le département. Conformément au régime associatif, les administrateurs du CDOS 34 sont élus par l'assemblée générale.

A l'heure où le bénévolat a tendance à se raréfier dans le milieu associatif, le CDOS 34, partenaire de tous les instants des comités sportifs départementaux, prend une place de plus en plus importante dans son rôle de conseiller pour la professionnalisation des encadrements.

Avant de revenir plus en détail sur les missions précises de cet acteur du mouvement sportif, il est important de signaler que la politique actuelle tendrait vers un rapprochement avec le département de l'Hérault et leur représentant au niveau du sport : Hérault Sport.

De plus, une mutualisation des moyens avec le CROS et les CDOS de la région est indispensable de nos jours afin de générer des actions de promotion communes dans les domaines de la formation, de la santé, de la cohésion sociale, et du sport pour tous, et de la communication.

➤ Ses principales missions

De par sa représentation départementale du CNOSF, le CDOS 34 doit s'assurer de faire respecter les valeurs du sport Français à travers celles de l'olympisme. Ainsi, le comité départemental doit sous le contrôle du CNOSF, relayer et mettre en œuvre, les politiques et actions initiées par ce dernier dans les domaines suivants :

- ✓ le soutien à la vie associative,
- ✓ l'aménagement du territoire et le développement durable,
- ✓ la promotion de la santé par le sport et la prévention,
- ✓ le soutien au sport de haut niveau et la promotion de l'équipe de France Olympique.

Pour se faire, le CDOS dispose d'atouts (bénévolat, salariés, compétences, expérience, structures de terrain, ou encore réseau national) pour développer les politiques sportives et contribuer aux politiques publiques.

Dans un contexte plus local, le CDOS 34 voit ses missions partagées en deux grands axes que sont les politiques sportives d'un côté et les politiques publiques de l'autre.

Les politiques publiques



- ☐ Développement durable
- ☐ Aménagement du territoire
- ☐ Animation du territoire
- ☐ Promotion des valeurs éducatives citoyennes
- ☐ Promotion de l'anté par le sport et la prévention
- ☐ Développement de l'emploi

Les politiques sportives



- ☐ Représenter le CNOSF et les valeurs de l'olympisme
- ☐ Fédérer, soutenir et représenter le mouvement sportif
- ☐ Soutenir le sport de haut niveau
- ☐ Soutenir la vie associative
- ☐ Développer l'information et la communication
- ☐ Développer les compétences des acteurs du sport

2. Le conseil général de l'Hérault

Comme nous l'avons vu précédemment, avec les lois de décentralisation successives, notamment les lois « DEFERRE » de 1982, les collectivités territoriales représentées ici par le département, ne sont pas dans l'obligation d'avoir une politique sportive sur leur territoire.

L'organisation du sport dans le département de l'Hérault à quelque chose d'unique en France. En effet, bien que le conseil général ait pris la compétence sport alors qu'il n'y était pas obligé, il a délégué ses compétences. Ainsi, voilà plus de trente ans que le département s'est doté de l'outil d'animation sportive « Hérault Sport ».

➤ Présentation générale de la politique sportive du conseil général

Au-delà de l'aspect compétitif, le département intervient à plus d'un niveau dans le domaine de la pratique sportive : éducation (équipements des collèges), aménagement du territoire (aide à l'équipement des communes), santé, solidarité... Il est épaulé par Hérault Sport qui favorise, par sa présence sur le territoire, l'accès aux activités pour le plus grand nombre. Le territoire est aussi un terrain de jeu exceptionnel pour la pratique du sport de nature.

➤ Les champs d'actions du CG 34

Chaque politique sportive départementale est définie en fonction des besoins et des attentes des acteurs sportifs du territoire.

En ce qui concerne l'Hérault, il y a six grands domaines et projets d'intervention en ce qui concerne le bon développement du sport et de l'activité physique.

Aide à l'équipement sportif des territoires

Pour maintenir et garantir un niveau d'équipements sportifs de qualité tout en étant adapté au plus grand nombre, le département de l'Hérault fournit une aide permanent aux acteurs du monde sportif, que ce soit les collectivités ou les clubs.

De plus, un soutien est aussi apporté en ce qui concerne la réalisation d'équipements socio-éducatifs comme les salles polyvalents ou les centres de loisirs. Ces derniers, vont ainsi permettre de participer à la vie communale tout en la rendant plus attractive.

A noter enfin, qu'un programme d'investissement est mis en place. Ce dernier, permet aux communes ou à leurs groupements de répondre aux attentes des populations dans les diverses disciplines sportives, mais également la réalisation de lieux d'accueil et d'hébergement d'associations sportives et culturelles avec une priorité pour celles dédiées aux jeunes.

Soutien au monde associatif sportif

Comme tout acteur qui soutient le monde sportif, le département apporte son soutien financier au monde associatif sportif. En effet, dans le but de valoriser la fonction sociale et éducative du sport, le département offre une multitude de dispositifs permettant de favoriser la pratique d'un sport par le plus grand nombre.

Cela passe notamment par un soutien aux écoles de sport et aux comités sportifs départementaux.

Développement des sports de nature

Il n'y a pas besoin d'étudier longuement le territoire Héraultais, pour s'apercevoir que la richesse de son patrimoine ainsi que la multiplicité de ses paysages font du département un terrain de jeu formidable pour tous les sports de nature.

Ainsi, la randonnée, le VTT, l'équitation, le canoë entre autres font le bonheur des amoureux de ces activités.

L'importance de ces sports n'est surtout pas à négliger, en sachant que les zones rurales que nous allons étudier tout au long ce document, pourrait en grande partie résoudre leurs problème de développement sportif en s'appuyant sur ces activités

En effet, ces activités, accessibles à un large public, contribuent à l'attractivité du territoire et s'inscrivent dans une dynamique de développement durable.

Il est à noter que la loi sur le sport du 6 Juillet 2000 consacre la reconnaissance institutionnelle des sports de nature.

Avec tous les enjeux environnementaux de ces dernières années, la loi du 9 décembre 2004 a chargé le Département de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature et d'élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

- Le PDESI en quelques règles
- Ouverture gratuite des sites aux pratiquants.
- Conformité avec les recommandations des fédérations sportives.
- Conventionnement adéquat auprès des propriétaires publics et privés.
- Conciliation entre tous les usages des espaces naturels.
- Prise en compte des enjeux environnementaux.
- Pérenniser les disciplines sportives et leurs lieux de pratique.
- Clarifier et partager les responsabilités.
- Officialiser un consensus sur l'utilisation des sites de pratique.
- Optimiser les moyens mis en œuvre pour les aménagements nécessaires.

Sport et solidarité

L'activité sportive contribue à garder et renforcer quelques valeurs aussi bien universelles que collectives, telles que l'engagement, effort, affirmation de soi, épanouissement personnel

Pour pouvoir tisser de solides liens sociaux à travers le sport, le département veille à ce que tous les bienfaits physiques ou sociaux profitent au plus grand nombre quel que soit son origine, son âge ou encore son milieu social.

Pour prouver cela, le département met tout au long de l'année des activités et programmes en place dans comme le « développement citoyen pour les jeunes », la reconnaissance sociale pour les personnes handicapées ou encore les bienfaits thérapeutiques pour les seniors.

« Bien bouger pour mieux vieillir dans l'Hérault »

Par ses actions, le Département incite les seniors à adopter des attitudes positives pour vieillir en bonne santé et contribuer ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie.

- Programme d'équipement des collèges du département avec des halles de sports

L'habitude de pratiquer une activité physique régulière s'acquiert dès l'enfance et l'adolescence.

Le Département bien conscient de cela prévoit à travers un programme pluriannuel, la construction de nouvelles halles de sport à proximité des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Ouvertes aux écoles et également aux associations sportives locales en dehors du temps scolaire, ces nouvelles enceintes sportives sont des prémices de solutions pour un développement des pratiques sportives en milieu rural.

3. La particularité « Hérault sport »

Concept unique en France, le département de l'Hérault a délégué ses compétences à un organisme qu'il dirige.

En effet, cela va maintenant faire plus de trente ans que le département et Hérault sport travaille ensemble au quotidien pour développer et améliorer l'offre sportive sur le territoire.

Hérault sport est un organisme associé de la collectivité départementale qui par ses nombreuses actions soutient les acteurs du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre sur le territoire.

Tout en valorisant en priorité les actions solidaires et l'accompagnement du bénévolat associatif, il encourage le sport de compétition ou de loisir. Il intervient auprès des dirigeants et des enseignants sur l'ensemble du territoire héraultais en coopérant à des activités de tous niveaux.

C'est au quotidien, en mutualisant d'importants moyens sur le territoire départemental et avec l'aide du département, qu'Hérault Sport agit pour que le sport devienne et demeure un outil pour l'éducation, la prévention du bien-être et de la cohésion sociale.

La collaboration permanente avec les dirigeants des fédérations sportives ainsi que les responsables des clubs et associations sportives du département, la mutualisation des moyens d'Hérault sport et de ces organisations sportives prend des formes diversifiées :

- mise à disposition d'animateurs sportifs qualifiés
- mise à de véhicules
- dotations en récompenses
- prise en charge de dépenses d'organisation

Toutes ces actions vont permettre d'apporter une réponse adaptée à l'évolution de la demande. Pour répondre au mieux à la demande croissante citée précédemment, le département par le biais d'Hérault Sport auquel il apporte des moyens structurels importants, va favoriser le développement du sport sous de multiples aspects :

- par la coproduction de plus en plus de manifestations chaque année
- par la mise en place de dispositifs de développement socio-sportifs ou scolaires
- par des interventions régulières sur le terrain : dans les quartiers, sur les plages l'été, en zone rurale, dans les écoles et les collèges de l'Hérault

Pour résumer, Hérault Sport agit sur l'ensemble du territoire allant du littoral aux Cévennes, et propose des dispositifs de développement adaptés à tous ceux voulant amener plus de solidarité et de bien-être social.

En quelques chiffres, Hérault Sport c'est :

- 1 875 manifestations conventionnées
- 3 981 journées d'animation partagées
- 256 communes traversées

4. Les comités sportifs départementaux et les associations sportives

Comme dans tout département, l'activité physique et sportive ne pourrait pas exister et donc se développer sans deux catégories d'acteurs essentielles.

Effectivement, les comités départementaux et les associations sportives présents sur le territoire représentent l'offre sportive de compétition destinée à la population.

Pour faire un premier diagnostic de la région, nous notons que dans cette dernière ce sont plus de 620 000 licences sportives qui ont été délivrées au cours de l'année 2013. Ce chiffre permet à la région de se placer au 6^{ème} rang national.

Nous noterons que les sports les plus populaires se trouvent être le football, l'équitation, le handball, le judo, le rugby et le tennis. Cela est important à souligner puisque ça nous aidera pour mieux analyser l'offre au niveau départemental et rural par la suite.

En ce qui concerne l'Hérault, en 2014 ce sont plus de 224 000 licences qui ont été délivrées, et ceci en prenant en compte les fédérations olympiques, non-olympiques et multisports. Véritable moteur sportif de la région, le département représenté donc près de 38% de total des licences régionales.

Pour conclure sur ce point des licences, une étude proposée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Languedoc-Roussillon²⁴ nous montre que le nombre de licences distribuées dans l'Hérault a augmentées de 0.05% entre 2009 et 2012 alors que la région a connu une baisse d'1.80%.

Nous allons maintenant nous intéresser aux chiffres concernant les clubs et associations sportives sur le territoire qui nous intéresse.

Toujours en se basant sur l'enquête citée précédemment, il semblerait que le nombre de clubs sportifs régionaux en 2009 était de 7 868. Comme pour le nombre de licences délivrées, le département Héraultais est une locomotive de la région puisqu'il compte à lui seul 2 606 clubs affiliés.

Comme nous le verrons par la suite dans cette analyse, nous remarquons que l'offre sportive en terme d'accessibilité à un club sportif n'est pas la même pour les habitants du territoire, puisqu'en effet les zones rurales et plus particulièrement les Zones de Revitalisations Rurales (ZRR) sont très pauvres en ce qui concerne le nombre de clubs affiliés au sein de leurs communes.

Les comités sportifs représentent l'échelon le plus élevé en ce qui concerne la gestion des clubs et des compétitions au niveau départemental.

Fort de ses soixante-six comités départementaux sportifs, l'Hérault se trouve être un département bien fourni en offre sportive globale.

Cependant, sous ses chiffres flatteurs se cachent des problèmes qui pourraient limiter l'accès à la pratique sportive sur certaines zones du territoire.

5. Profession sport et loisirs 34

Nous allons finir notre présentation des acteurs principaux du sport Héraultais par une très légère présentation de Profession Sports et Loisirs (PSL) 34.

Effectivement, dans le cadre de notre étude, cet organisme a été essentiel dans le recueil et l'analyse de données sur le territoire.

Mandaté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le CDOS 34 pour cette étude sur l'accessibilité du sport en milieu rural de l'Hérault, ils ont été d'une aide précieuse pour toutes les données qui vont figurer dans ce rapport.

²⁴ http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/PRIORITES_DEPARTEMENTALES_DDCS_34_CNDS_2014.pdf

PSL 34 est une association Loi 1901 qui a pour but de développer l'emploi pour les associations héraultaises dans les champs du sport, de l'animation et des loisirs ainsi que de professionnaliser les acteurs de la vie associative.

Réparti en trois pôles : Conseil, Insertion et Emploi, PSL 34 accompagne la professionnalisation et la consolidation des emplois dans le sport, tout en informant et soutenant les bénévoles et leurs actions dans la gestion au quotidien de leur association.

II- Diagnostic du patrimoine sportif de l'Hérault

1. L'Hérault et ses équipements sportifs

D'une façon générale, dans le département de l'Hérault nous recensons 4 998 équipements sportifs en 2013. (DJEPVA-MEOS). Parmi ces derniers, il n'y en a seulement 506 qui se retrouvent dans les communes classées en ZRR pour 42 235 habitants.

On observe un nombre élevé d'équipements sportifs dans l'arrondissement de Montpellier en comparaison avec les arrondissements de Lodève et le nord-ouest de Béziers (Annexe 4). Les études menées par l'INSEE et les données du RES présentent une typologie variée des équipements sportifs.

Pour notre étude nous nous sommes basés sur la typologie et les chiffres de l'INSEE. On observe une forte présence de boulodromes, de boucles de randonnée, de plateaux extérieurs, de courts de tennis et de terrains de grands jeux.

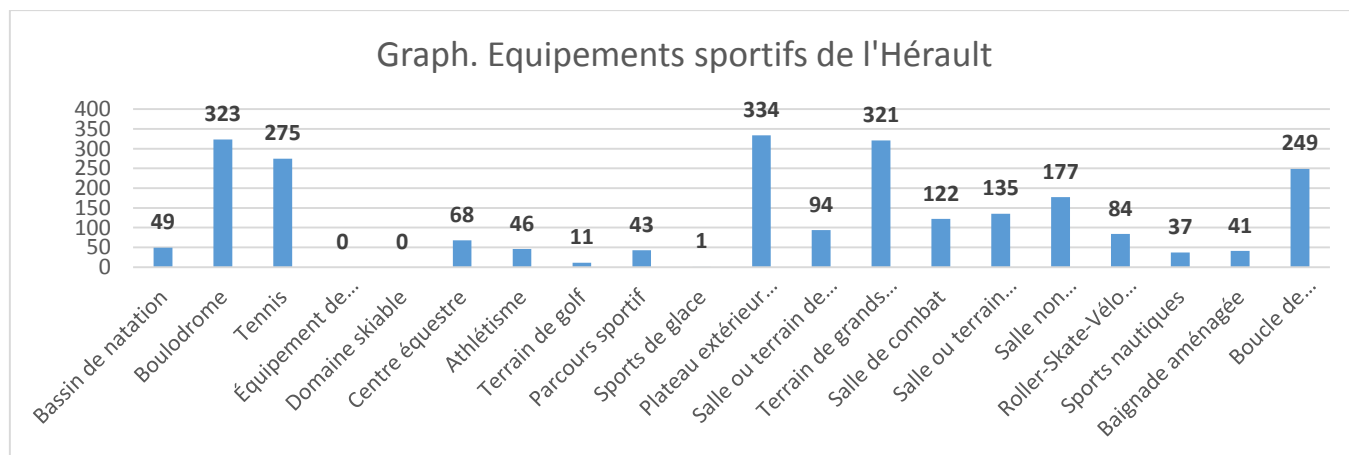


Figure 2 : Répartition des équipements sportifs de l'Hérault

En ce qui concerne les milieux ruraux de l'Hérault, la donne est un peu différente.

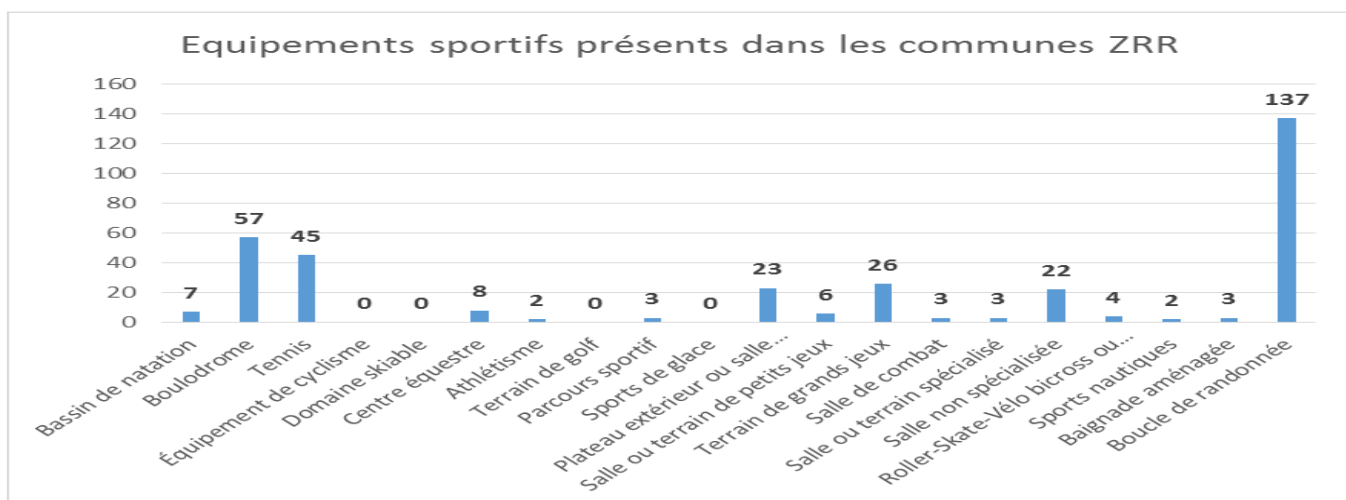
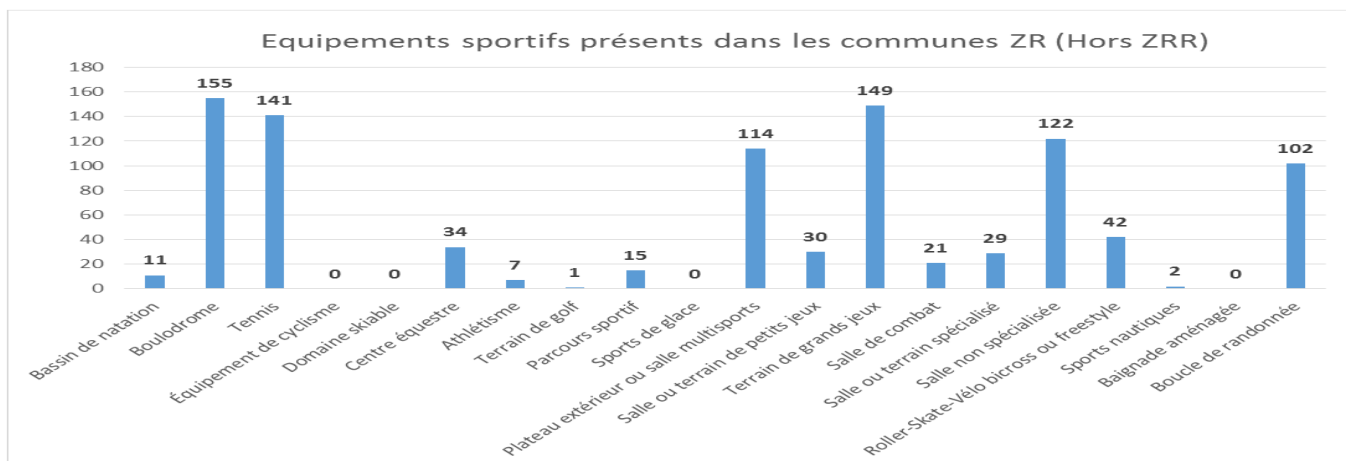


Figure 3 : Répartition des équipements sportifs dans les communes ZR de l'Hérault

Figure 4 : Répartition des équipements sportifs dans les communes ZRR de l'Hérault

2. Les équipements et les disciplines les plus représentées dans le département

Dans cette partie, nous allons nous renseigner sur les équipements et les disciplines sportives les plus présentes dans l'Hérault. Par la mise en place, d'un système de tableau récapitulatif, nous allons montrer que parfois l'accessibilité à la pratique sportive n'est pas égale dans le département.

Pour compléter les tableaux que nous allons donner ci-après, vous pourrez vous rendre dans l'étude complète en annexe pour les représentations cartographiques départementales de tous ces équipements.

✓ Les plateaux extérieurs et les salles multisports

Une salle multisport ou/et un plateau extérieur sont aménagés en priorité pour la pratique de sports collectifs tels que le badminton, le basket-ball, le handball, le tennis et le volley-ball. Tout ou partie

de ces sports y sont praticables et, selon les besoins, d'autres sports peuvent y être pratiqués (gymnastique...).

Les salles multisports peuvent être isolées ou localisées à côté d'autres équipements sportifs formant ainsi un complexe sportif. Les salles multisports et les plateaux extérieurs sont au nombre de 334 dans le Département pour 1 044 558 habitants d'après la base permanente des équipements 2013 de l'INSEE. Ces derniers se trouvent essentiellement au sud du territoire de l'Hérault proche des grandes villes de Béziers et Montpellier.

Plateaux extérieurs / Salles multisports								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	27	89 265	19	53 970	5	18 041	3	17 548
Béziers	119	296 898	61	127 172	15	20 541	7	10 210
Montpellier	188	658 395	34	80 305	3	4 225	12	37 804
Totaux	334	1 044 558	114	261 447	23	42 807	22	65 562

Tableau 5 : Répartition des plateaux extérieurs et des salles multisports dans l'Hérault

✓ Les boulodromes

Un boulodrome est un terrain (ou une salle de sports) aménagé pour l'entraînement et les compétitions de la pratique des jeux de boules et de quilles. La forme la plus répandue est la pétanque.

Les jeux de boules regroupent 311 971 joueurs licenciés en France recensés (fin 2010) rattaché à la Fédération Française de pétanque et jeu Provençal. Sur le département de l'Hérault le comité départemental de pétanque et jeu provençal enregistre 10 900 licenciés. Le territoire Héraultais semble être bien doté en boulodromes avec 323 boulodromes répertoriés.

Le nombre de boulodrome peut hypothétiquement être lié au fait que la pétanque est une pratique culturelle ancrée sur le territoire. Néanmoins, l'arrondissement de Lodève, et les communes classées en ZRR de l'arrondissement de Montpellier, présentent une carence en boulodromes.

Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	49	89 265	32	53 970	12	18 041	6	17 548
Béziers	161	296 898	87	127 172	44	20 541	3	10 210
Montpellier	113	658 395	36	80 305	1	4 225	4	37 804
Totaux	323	1 044 558	155	261 447	57	42 807	13	65 562

Tableau 6 : Répartition des boulodromes dans l'Hérault

✓ Les terrains de grands jeux

Les terrains de grands jeux sont les terrains de football, rugby, terrains mixtes, terrains de base-ball, cricket et hockey sur gazon.

Ils peuvent se présenter en terrains en herbes, stabilisés, ou synthétiques. Sur le département de l'Hérault on recense 321 terrains de Grands Jeux sur un territoire de 343 communes pour 29 325 licenciés en football en 2014 et 9 247 licenciés en rugby en 2012. Les Terrains de Grands Jeux se trouvent principalement sur le sud du territoire héraultais.

Les communes classées en ZRR sont faiblement dotées en Terrains de Grands Jeux. Sur les communes classées en ZRR on recense vingt-cinq terrains de grands Jeux pour 42 235 habitants.

Terrains de Grands Jeux								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	48	89 265	34	53 970	8	18 041	6	17 548
Béziers	128	296 898	75	127 172	16	20 541	2	10 210
Montpellier	145	658 395	40	80 305	2	4 225	11	37 804
Totaux	321	1 044 558	149	261 447	26	42 807	19	65 562

Tableau 5 : Répartition des terrains de grands jeux l'Hérault

✓ Les courts de tennis

Les courts de tennis se caractérisent par des surfaces couvertes et non-couvertes où l'on pratique le tennis. Le tennis est un sport de raquette reconnue comme discipline Olympique depuis 1896.

Il existe 145 clubs de tennis dans le département de l'Hérault comptabilisant 19 553 licenciés (2014/2015) et 275 courts de tennis. La localisation des courts de tennis selon la cartographie proposée par le RES met en évidence une répartition que nous qualifierons d'homogène sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, les courts de tennis sont plus nombreux aux alentours des villes du sud du département (bordure méditerranéenne) : Montpellier et Béziers. A contrario, nous en dénombrons moins sur le nord-ouest de l'arrondissement de Lodève.

Courts de Tennis								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	49	89 265	31	53 970	15	18 041	3	17 548
Béziers	117	296 898	71	127 172	26	20 541	2	10 210
Montpellier	109	658 395	39	80 305	4	4 225	3	37 804
Totaux	275	1 044 558	141	261 447	45	42 807	8	65 562

Tableau 5 : Répartition des courts de tennis dans l'Hérault

✓ Les boucles de randonnées

Les boucles de randonnée se définissent comme des itinéraires balisés pour la pratique de la randonnée pédestre. Elles sont classées, selon l'INSEE, dans la catégorie des équipements de loisirs. Pour l'INSEE, ces équipements fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la

population résidente et/ou obéissent à des logiques d'implantation spécifiques. Aujourd'hui la randonnée pédestre regroupe 4 435 licenciés (2014/2015) sur le département de l'Hérault et 249 boucles de randonnée.

Véritable support de l'activité touristique, la randonnée a intégré les axes de développement du territoire héraultais. Les boucles de randonnée sont plus nombreuses sur les arrondissements de Béziers (Nord-ouest) et de Lodève (arrière-pays héraultais), particulièrement sur les communes classées en ZRR.

Le sud du territoire héraultais, et en particulier l'arrondissement de Montpellier, est moins bien doté en boucles de randonnée. L'aménagement urbain pouvant expliquer en partie ce phénomène.

Boucles de Randonnée								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	63	89 265	22	53 970	39	18 041	3	17 548
Béziers	175	296 898	75	127 172	97	20 541	3	10 210
Montpellier	11	658 395	05	80 305	1	4 225	0	37 804
Totaux	249	1 044 558	102	261 447	137	42 807	6	65 562

Tableau 5 : Répartition des boucles de randonnées dans l'Hérault

✓ Les centres équestres

Les Centres Equestres proposent des activités liées au domaine équin. Ils sont au nombre de soixante-huit dans le département de l'Hérault.

La Fédération Française d'Equitation recense 11 467 licenciés (2012/2013) dans l'Hérault en équitation et plus de 200 clubs/centres proposant des activités équestres.

De nombreux centres équestres sont implantés dans la zone sud de l'Hérault. Les traditions culturelles liées au secteur équin perdurent dans cette zone (cf. fêtes votives) et la culture équine, très ancrée dans le département, (formation, tourisme, compétitions, etc.) est toujours transmise pour maintenir ce secteur parmi les activités sportives « phares » du département.

Centres Equestres								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	12	89265	9	53970	3	18041	0	17548
Béziers	27	296898	12	127172	5	20541	0	10210
Montpellier	29	658395	13	80305	0	4225	1	37804
Totaux	68	1044558	34	261447	8	42807	1	65562

Tableau 5 : Répartition des centres équestres dans l'Hérault

✓ Les bassins de natation

Les bassins de natation sont des espaces d'eau aménagés pour la pratique des activités aquatiques telles que la natation, l'aquagym, le waterpolo, la natation synchronisée, etc.

Selon l'étude menée en 2005 par l'association AIRES sur la fréquentation et l'évaluation des équipements sportifs, les piscines sont les premiers équipements fréquentés par les français. Nous nous proposons donc d'approfondir notre diagnostic sur les bassins de natation.

Selon la carte de la typologie départementale de l'offre de piscine établie sur les données du RES, nous remarquons que le département de l'Hérault, classé parmi les départements « peuplés » de métropole, se trouve parmi les moins bien équipés de France en ce qui concerne les piscines. En effet, l'Hérault cumule les mauvais points en ce qui concerne son faible taux de bassins par habitant. Par conséquence logique, nous constatons un éloignement assez important pour accéder à une commune équipée d'une piscine.

Le territoire héraultais est doté de 49 bassins de natation et récence 3 874 licenciés (2014) auprès de la fédération française natation. Selon la cartographie du RES, les bassins de natation sont inégalement répartis sur le territoire et sont concentrés sur les agglomérations de Montpellier et Béziers.

L'arrondissement de Lodève dans sa globalité et sur la zone nord-ouest de l'arrondissement Béziers sont très peu dotés en bassin de natation.

Bassins de Natation								
Arrondissement	Hérault	Habitants	ZR	Habitants	ZRR	Habitants	Villes Ciblées	Habitants
Lodève	6	89265	2	53970	3	18041	1	17548
Béziers	16	296898	8	127172	3	20541	1	10210
Montpellier	27	658395	1	80305	1	4225	2	37804
Totaux	49	1044558	11	261447	7	42807	4	65562

Tableau 5 : Répartition des bassins de natation dans l'Hérault

Typologie des bassins et de leurs utilisations dans le département de l'Hérault

Avec les chiffres que nous avons pu avoir grâce à l'enquête, nous remarquons que le nombre de bassin couverts par habitant dans l'Hérault est de 15% inférieure à la moyenne nationale.

La carte de droite nous confirme le retard du département en ce qui concerne le nombre de bassins, puisque l'Hérault possède 30% de bassins découverts par habitant de moins que la moyenne nationale.

La piscine multimodale : le futur de l'offre aquatique

Alors que la moyenne nationale est de plus de trois activités proposées par piscine, nous remarquons que les bassins du département de l'Hérault ne proposent en moyenne que 2.7 activités.

Condition essentielle pour la bonne santé financière d'un équipement aquatique aujourd'hui, cette situation n'apparaît donc pas comme des plus favorables pour le département héraultais.

Le temps d'accès d'un habitant

Alors que la moyenne nationale se situe à vingt-deux minutes, nous remarquons le nord du département (zones rurales), est en deçà de la moyenne Française.

Ainsi, une personne habitant dans ces zones effectuera entre trente et quatre-vingt-dix minutes de trajet pour se rendre dans une piscine couverte.

3. Synthèse des équipements sportifs dans l'Hérault

Nous constatons un déficit indéniable de piscines dans le département de l'Hérault malgré les récents efforts de construction (Pic Saint Loup en 2014, Clermontais en 2011 et pays de l'Or pour fin 2015). Ces piscines sont des équipements aquatiques intercommunaux. Le mode de gestion des complexes aquatiques impacte les modes de pratique et notamment la pratique « club ».

La piscine est un équipement public incontournable des collectivités territoriales. La qualité du service offert au quotidien dépend de nombreux facteurs que tout gestionnaire doit pouvoir maîtriser. Le champ des connaissances et des compétences est vaste et parfois complexe : conception de l'ouvrage, élaboration d'une doctrine sur les perspectives d'évolution des pratiques aquatiques, maîtrise des enjeux gestionnaires, connaissance de l'abondante réglementation, maîtrise de la sécurité, management de l'équipement, promotion de l'établissement.

Tous ces éléments ne peuvent se soustraire aux finalités de politique publique propres à chaque collectivité.

La liberté de pratique et l'absence d'engagement financier de longue durée expliquent (notamment en période de récession économique) le développement des pratiques et des sports de pleine nature. On appelle ces publics les « nouveaux pratiquants » car sans licence et sans investissement majeur (puisque l'offre proposée ne s'effectue généralement pas dans un cadre fédéral ou

associatif), ils cherchent avant tout la liberté de pratique, le maintien en bonne santé et la victoire sur soi-même avant la victoire sur les autres (différents donc du modèle compétitif).

L'Hérault est un département particulièrement attractif pour le développement de ces nouvelles pratiques (cf. situations géographique et climatique du département très favorables).

Le soutien principal à l'équipement sportif des territoires héraultais provient des communes. Les EPCI commencent à emboîter le pas en la matière, notamment avec la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales.

Le département de l'Hérault se scinde en deux zones bien différenciées en terme d'accessibilité à la pratique sportive notamment concernant les équipements au regard du déficit d'équipements structurants (par exemple les piscines) en zone rurale et particulièrement en ZRR. Une structuration ou un maillage du territoire rural du département insuffisant (réseaux routiers et de transports collectif) cumulé au déficit d'équipements rend la pratique sportive contraignante sur ces zones (éloignement et temps d'accès). D'autres parts, les possibilités d'offres et de diversification de l'offre sportive sont elles aussi directement touchées par ces déficits.

Malgré le déficit d'équipements sportifs structurants dans les zones rurales, il existe de nombreux autres équipements mutualisés sur ces territoires mais ils ne répondent pas aux exigences du développement d'une pratique sportive structurée (ex. salle des communes qui sert à la fois de gymnase et de salle des fêtes).

Les disciplines traditionnelles comme les sports de boules ou l'équitation sont, quant à elles, plutôt bien loties en termes d'équipements sur le département dans son ensemble.

III- Les usagers sportifs de l'Hérault

Pour pouvoir analyser au mieux la pratique sportive dans le département et son accessibilité pour tous, il est essentiel d'étudier de plus près toutes les catégories d'usagers du sport.

Ainsi, Les utilisateurs des équipements sportifs peuvent se structurer en quatre grandes catégories
Il y a :

- les usagers individuels/familles qui sont le plus souvent hors cadre fédéral = grand public
- les usagers scolaires, écoles, collèges, lycées et Universités (ils peuvent pratiquer au sein des fédérations scolaires : USEP, UNSS, FFSU)

- les usagers des clubs sportifs, affiliés pour la plupart à des fédérations sportives nationales représentées localement par des ligues au niveau régional et des comités départementaux : zoom sur les comités essentiellement
- les clubs sportifs en tant que personne morale

Les données récoltées nous permettent de souligner que l'activité sportive dans les communes de moins de 750 habitants semble être moins structurée. Il y a une forte présence d'utilisateurs individuels. A contrario dans les communes de 2 500 à 12 000 habitants il y a une forte pratique en clubs. Les activités prépondérantes sur les communes de 2 500 à 12 000 habitants s'orientent davantage vers le basketball et le football. Sur les communes de moins de 750 habitants. Les activités de pleines natures arrivent en tête des APS pratiquées.

1. Les usagers « grand public »

Les usagers « Grand public » se définissent comme les pratiquants hors cadre fédéral. Afin d'identifier les grandes tendances de ces usagers en terme de consommation sportives, nous nous sommes appuyés sur deux études : « Observatoire du sport 2012 » et « le temps libre des français dédié au sport ».

Différentes enquêtes assurent que 34 millions de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir des activités physiques et sportives au moins une fois par semaine, soit 47 %, 31% déclarent en faire régulièrement tout au long de l'année, 9% de temps en temps, 7% seulement à certaines périodes, 53% déclarent ne pas pratiquer.

Il en ressort que les conditions sociétales ont fortement influencées les types de consommations sportives. Face aux nouveaux rythmes de vie de Français (réglementation sociale du travail : trente-cinq heures et la Réduction du Temps de travail), la pratique sportive est devenue une pratique classée parmi les loisirs des français. En 2012, 87 % d'entre eux déclarent avoir pratiqué au moins une activité sportive au cours des douze derniers mois et 50% pratiquent au moins une activité sportive régulièrement (toutes les semaines).

Nous assistons à une modification de la culture corporelle : nous sommes passés d'une massification des pratiques à une diversification puis à une hybridation des Activités Physiques et Sportives (G. Lacroix). Il existe donc plusieurs modalités de pratiques en perpétuelle évolution. Les tendances actuelles font état d'une forte augmentation des phénomènes de sport d'entretien et de détente.

L'individu va rechercher le plaisir à travers une pratique orientée vers des sports individuels. Parallèlement, nous assistons à une prise de conscience des problèmes environnementaux : tels que la consommation d'énergie, la pollution etc. Ces prises de conscience amènent les pratiquants à vouloir se retrouver avec la nature dans des activités de pleine nature telles que la randonnée pédestre.

2. Les usagers scolaires

Les scolaires représentent 18% des utilisateurs dans les communes de moins de 750 habitants et 26% dans les communes de plus de 2 500 habitants. Dans le cadre de ses compétences obligatoires, les collectivités territoriales doivent permettre l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive sur leur territoire.

La commune possède la compétence pour les écoles primaires, le département pour les collèges et la région pour les lycées.

Dans ce cadre, face aux 95 157 élèves de l'école primaire, 131 497 élèves de collège, 86 184 élèves de lycée et 11 456 élèves post-bac, il semble que la mise à disposition des équipements sportifs représente un réel enjeu d'éducation dans l'Hérault.

En effet, nous dénombrons 2 100 écoles primaires, 261 collèges et 110 lycées sur le département de l'Hérault. Les établissements scolaires se situent principalement sur la zone littorale proche des grandes unités urbaines (Montpellier, Sète, Agde, Béziers).

Pour répondre aux besoins de pilotage des équipements sportifs, le ministère de l'éducation propose sur sa plateforme EDUCSOL (portail national des professionnels de l'éducation) un guide- conseil sur l'accès aux équipements sportifs.

3. Zoom sur les licenciés au travers notamment des comités départementaux

Le Département de l'Hérault recense totalise 226 537 licenciés (Annexes 5 et 6). En 2014, ce sont quatre-vingt-huit comités sportifs qui sont adhérents du CDOS 34. En 2013, 2 636 associations du département sont affiliées à une fédération nationale. Annuellement, le département connaît une augmentation de création d'associations avec 2 511 associations créées en 2013. Les domaines du sport et de la culture étant les plus représentés.

Pour analyser le tissu associatif Héraultais nous avons utilisés les données officielles sur le nombre de licenciés par Fédérations Sportives ainsi que la liste des clubs postulant au CNDS. Rappelons ici ce qu'est une fédération sportive selon l'INSEE : « Une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions.

Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Parmi elles, certaines reçoivent une délégation pour organiser la pratique d'une discipline sportive. Elles passent avec l'État un contrat permanent autorisant l'organisation de compétitions ».

Il existe plusieurs types de fédérations :

- ✓ Les fédérations unisport organisent la pratique d'une seule discipline (par exemple la fédération française de volley-ball). Elles sont qualifiées « d'olympiques » si leur discipline figure au programme des jeux olympiques (gymnastique par exemple). Sinon, elles sont considérées comme non olympiques (cas de la danse).
- ✓ Les fédérations multisports permettent de pratiquer différents sports relevant pour leurs règles des fédérations unisport comme l'union nationale du Sport scolaire (UNSS).
- ✓ Les fédérations « affinitaires » visent en priorité une pratique omnisports, multi activités, selon des affinités diverses centrées sur l'être humain dans sa globalité (par exemple : l'union française des Œuvres laïques d'éducation physique).

Les fédérations sportives sont chargées d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines. Les articles L.131-8 et L.131-14 du code du sport distinguent les fédérations qui bénéficient de l'agrément de l'État de celles qui ont reçu, de plus, délégation de ses pouvoirs.

Au regard de cette définition, nous observerons la pratique sportive fédérée dans le département de l'Hérault.

La fédération la plus représentée en licences sportives pour la saison 2014/2015 dans l'Hérault est la Fédération Française de Football (FFF) avec 29 325 licenciés suivie de la Fédération Française de Tennis (FFT) avec 19 553 licenciés. La Fédération Française d'Équitation (FFE) se démarque en se positionnant à la troisième place sur le département avec 11 112 licences en 2014.

Concernant les Fédérations Françaises Unisports non olympiques la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal compte 10 648 licenciés en 2012, suivie de la Fédération de Jeu de Balle et de Tambourin avec 4 240 licenciés.

La Fédération Française de Randonnée Pédestre quant à elle compte 4 435 licenciés (3ème position) en 2014. Les Fédérations Françaises Unisports olympiques les plus représentées dans l'Hérault sont en premier lieu la Fédération Française de Rugby avec 9 453 licenciés en 2012, la Fédération Française de Handball avec 5 479 licenciés en 2014.

La Fédération Française de Basket-ball avec 4 687 licenciés en 2015, la Fédération Française de Volley-ball avec 5 368 licenciés en 2014, la Fédération Française de Natation avec 3 874 licenciés en 2014.

Soulignons l'augmentation du nombre de licenciés dans les sports de nature avec par exemple pour la Fédération Française de Canoé-Kayak dans l'Hérault une évolution de 636 licenciés en 2009/2010 à 1 200 licenciés en 2014/2015 (+47%), pour la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade une évolution de 125 licenciés en 2009/2010 à 756 licenciés en 2012/2013 (+83%).

Dans le domaine des activités gymniques, la Fédération Française de Gymnastique (FFG) enregistre la plus forte baisse : elle passe de 3 965 licenciés en 2009/2010 à 3 232 licenciés en 2014/2015 (-23%). La Fédération Française du Sport en Milieu Rural enregistre également une diminution spectaculaire de son nombre de licenciés dans l'Hérault en passant de 7 307 licenciés en 2009/2010 à 2 000 licenciés environ en 2014/2015 (-265%).

Pour une vision plus claire de tous ces chiffres, il est à noter que toutes ces informations seront à retrouver sous forme de graphiques et de tableaux dans l'étude complète disponible en annexe.

4. La typologie des clubs Héraultais

Pour analyser la pratique sportive sur les communes classées en ZRR nous nous sommes particulièrement appuyés sur la liste des clubs postulant au CNDS à défaut d'obtenir des réponses à notre questionnaire envoyé trois fois aux 42 clubs recensés sur les clubs des communes classées en ZRR (uniquement 4 retours au questionnaires).

Les informations traitées mettent en avant le nombre de clubs demandeurs et subventionnés par le CNDS dans le département de l'Hérault. Nous comparerons les différents échantillons : ZRR, ZR, Villes Ciblées et les communes non rurales. Rappelons que les communes non rurales représentent les

communes qui ne rentrent pas dans les critères établis par le code général des collectivités territoriales.

Les villes ciblées (VC) sont des communes non rurales appartenant à une communauté de communes hors zone littorale. Les graphiques de comparaison font aussi apparaître les clubs des zones

➤ *Répartition des clubs demandeurs de la subvention CNDS*

Pour avoir un comparatif plus complet, nous avons décidé d'analyser les chiffres des trois dernières années (2012, 2013 et 2014).

En 2012, ce sont donc:

- 730 clubs situés dans les communes non rurales postulent au CNDS parmi ces derniers 304 ont obtenu une subvention
- En zone rurale, 238 clubs ont postulé au CNDS, soixante-quatre clubs ont obtenu une réponse favorable,
- Cinquante clubs des communes classées en ZRR ont postulé au CNDS pour douze dossiers acceptés

Pour l'année 2013, il y a eu :

- 736 clubs des communes non rurales postulent au CNDS pour 268 demandes validées,
- En Zone Rurale, 234 demandes pour cinquante-six subventionnés,
- Sur les communes classées en ZRR, cinquante et un clubs ont postulé au CNDS pour seize subventionnés.

Enfin en 2014 les demandes CNDS se répartissent de la façon suivante:

- 274 clubs des communes non rurales postulent pour 271 demandes acceptées,
- En Zone Rurale, cinquante-huit clubs candidatent pour cinquante-deux dossiers subventionnés,
- En ZRR, treize clubs postulent pour douze dossiers subventionnés.

D'une manière générale, le nombre de clubs candidats a fortement diminué passant de 1 110 en 2012 à 380 en 2014. Cette diminution peut s'expliquer par les changements de prérogatives

concernant l'attribution des subventions du CNDS. En effet, en 2011 la demande s'effectue sur une plateforme Internet (« e-subvention ») et les critères d'attribution sont plus complexes pour les petites structures très présentes en milieu rural.

Nous noterons l'obligation de formaliser un projet associatif et l'augmentation du seuil plancher de la demande de subvention passé de 750 € à 1500 € (en 2013). La part de la subvention CNDS ne devant contribuer qu'à participer à financer 50% maximum du budget des actions éligibles. Le CNDS, à travers ses orientations nationales, finance dorénavant les clubs dits structurants et évite ainsi le « saupoudrage »

A la lecture des différents graphiques que nous avons construits (annexes), il y a une confirmation de la diminution globale d'une partie des subventions de l'Etat via le CNDS (-18.6% entre 2012 et 2014) ainsi qu'une réorientation claire de la politique de subvention CNDS à partir de 2014 vers les clubs structurants répondant aux obligations et contraintes édictées par l'Etat.

Nous constatons, par ailleurs, que les subventions du CNDS profitent davantage aux clubs sportifs situés en Zone Non Rurale. Ils sont certes plus nombreux en nombre mais ils sont aussi plus nombreux en pourcentage à bénéficier de la subvention du CNDS (ils touchent à eux seuls 83.16% de l'enveloppe globale « clubs » en 2014).

Le pourcentage de la subvention CNDS dans la part des recettes des clubs recevant la subvention du CNDS est aussi en baisse, surtout pour les clubs subventionnés des communes classées en ZRR. Les sources de financement des clubs tendraient donc soit se diversifier soit à se raréfier.

Il semblerait que ce soit la raréfaction qui prédomine au regard de ce que représente en 2014 la part des recettes des clubs subventionnés ; par exemple, les clubs subventionnés de Zone Rurale ont vu la part de leurs recettes passer d'environ 7 190 000 € en 2012 à 2 560 000 € en 2014.

Au cours de cette partie, nous nous sommes attachés à chercher et à retranscrire le maximum d'informations sur le sport, les équipements sportifs ou encore les politiques sportives des différents acteurs du département.

Pour pouvoir proposer des solutions plus adéquates au développement de la pratique sportive et ainsi permettre une meilleure accessibilité aux habitants de zones rurales, il faut prendre en considération les besoins et les attentes de la population de ces territoires. C'est ce à quoi nous

allons nous atteler dans la partie suivante au travers notamment de questionnaires destinés aux décideurs du mouvement sportif Héraultais.

PARTIE 3 : La méthodologie de projet

Chapitre 1 : Contexte et méthodes utilisées

Après avoir passé en revue tous les aspects économiques et sociaux impactant directement le sport, et après une explication plus claire de l'offre sportive et de sa politique dans le département de l'Hérault, rentrons un peu plus dans le vif du sujet.

Le but de notre étude est de répondre de la manière la plus efficace et la plus adaptée possible à la problématique du développement du sport en milieu rural dans l'Hérault, ainsi qu'à l'accessibilité de l'offre sportive pour tous les types de public.

Pour ce faire, nous allons revenir sur le contexte global de la méthodologie.

I- Le contexte

Les parties précédentes ont permis de poser le cadre de la pratique en milieu rural, tant au niveau national qu'au niveau départemental. Pour mieux comprendre la problématique de l'activité physique dans ces milieux, nous avons travaillé en deux temps. Une première partie, considérée comme quantitative, a été explicitée dans le contexte de l'Hérault, alors que la partie qualitative va être détaillée ci-après.

Cette démarche qualitative va avoir plusieurs finalités :

- ✓ Recenser et analyser l'offre sportive actuelle dans les zones rurales avec comme indicateurs : les équipements sportifs et les activités physiques proposées
- ✓ Proposer une typologie de l'offre sportive en milieu rural
- ✓ Donner des orientations pour améliorer l'accessibilité à la pratique sportive des populations des communes rurales de l'Hérault classées en ZRR et ZR

Pour cela, plusieurs moyens de récupérer les informations ont été utilisés.

Dans un premier temps, un questionnaire -à propos duquel nous reviendrons plus loin- a été administré à certains décideurs politiques ; alors que, dans un second temps, des entretiens qualitatifs avec des dirigeants sportifs influents dans le département nous ont permis d'avoir un regard moins institutionnel.

Afin de dresser une typologie de l'offre sportive sur les territoires ruraux Héraultais, nous avons utilisé deux méthodes d'enquêtes pour récolter les données :

- 1) Le questionnaire
- 2) L'entretien semi-directif

Le questionnaire a été envoyé par voie informatique aux responsables et élus locaux de nos échantillons.

Notre échantillonnage s'est structuré en trois parties :

- 1) Les communes rurales : ZR
- 2) Les communes de revitalisation rurales : ZRR
- 3) Et les villes ciblées : communes non rurale.

Nous avons tout d'abord identifié les communes rurales de l'Hérault au nombre de 290. Face aux axes prioritaires de l'Etat, nous avons utilisé le zonage des communes de revitalisation rurale. Ces dernières sont au nombre de 94 dans le département.

Pour avoir des résultats pertinents, nous avons gardé les deux échantillons distincts, car certaines communes sont classées en zones de revitalisation rurales mais ne sont pas classées en communes rurales, à l'exemple de la commune de Lodève.

De plus, pour avoir des éléments comparatifs, nous avons identifié des communes « non rurales » appartenant à une communauté de communes hors littoral méditerranéen. Nous avons identifié 7 communes.

Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès des « têtes de réseaux » du mouvement sportif associatif : les comités départementaux (CD).

II- Les questionnaires

Après avoir réfléchi sur le meilleur moyen de récupérer les informations concernant les attentes et les besoins de la population en termes d'offres sportive et d'accessibilité aux équipements, notre réflexion s'est portée sur l'administration de questionnaires. Voyons maintenant ce que ces derniers,

construits par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault et PSL 34²⁵, nous apportent comme informations concernant le sport en milieu rural dans le département.

1. Population étudiée

La demande conjointe le DDCS²⁶ et du CDOS de l'Hérault étant à connotation publique, nous nous sommes, dans un premier temps, attaché à recevoir l'avis des acteurs publics du sport.

Ainsi, comme nous le savons, sur les 343 communes du département, 290 sont considérées comme appartenant au milieu rural (94 en ZRR et 290 en zone rurales).

Un premier questionnaire a donc été distribué aux élus responsables de la politique sportive dans ces communes rurales.

Dans un second temps, nous avons décidé de faire remplir le questionnaire à certaines communes du département qui ne faisaient pas partie des milieux ruraux. Cependant, cela nous semblait important de recueillir l'avis de ces villes, car bien qu'elles ne fassent pas officiellement partie d'une zone rurale, ces communes étaient entourées de petits villages appartenant aux ZR ou ZRR. Il nous a alors semblé judicieux de voir comment fonctionnaient ces municipalités en ce qui concernait l'offre sportive sur le territoire. Dans cette catégorie, nous retrouvons donc les communes de Bédarieux, Clermont l'Hérault, Ganges, Gignac, Lunel, Maraussan et St-Gély-du-Fesc.

Enfin, un dernier questionnaire a été spécialement conçu à l'intention des dirigeants de clubs, dont le siège social se situait dans une commune ZRR. Nous verrons par la suite que ce dernier n'a pas été très bien accueilli par les acteurs du sport associatif.

2. Pourquoi utiliser le questionnaire ?²⁷

Le questionnaire est l'une des trois grandes méthodes pour étudier les faits psychosociologiques. C'est une méthode de recueil des informations en vue de comprendre et d'expliquer les faits. Les deux autres méthodes les plus couramment utilisées étant l'entretien et l'observation.

L'idée d'un questionnaire jaillit sous la pression d'un problème général à résoudre, de la recherche de réponses à la question qu'on se pose, d'un besoin d'information sur un problème psychosocial. Ghiglione distingue les objectifs suivants :

²⁵ Profession Sports et Loisirs 34

²⁶ Direction Départementale et de la Cohésion Sociale

²⁷ Pour cette explication de la méthodologie du questionnaire, nous avons repris les explications de Jean-Christophe Vilatte- Méthodologie de l'enquête par le questionnaire-1^{er} et 2 Février 2007- www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id_doc=46

- ✓ L'estimation : il s'agit d'une collecte de données, d'une énumération de ces données. C'est la démarche la plus élémentaire dans le questionnaire. On ne cherche pas à comprendre les données, on cherche à les mettre à plat.
 - L'estimation peut porter sur des grandeurs absolues (données primaires), comme les données socioéconomiques : niveau d'études, niveau professionnel. Il s'agit de faire un bilan, de donner un état de fait.
 - L'estimation peut porter sur des grandeurs relatives : dans ce cas, on cherche à quantifier des populations, autrement dit à quantifier une typologie. Combien y'a-t-il de sujets X, de sujets Y ? Si ces grandeurs sont relatives, c'est parce qu'elles résultent d'un certain nombre de modalités, ce sont des grandeurs complexes par rapport aux grandeurs absolues
- ✓ La description : il s'agit de retirer des informations qui décrivent les phénomènes subjectifs qui sous-tendent les phénomènes objectifs et d'expliquer ainsi les phénomènes objectifs, comme les motivations, les représentations, les opinions et attentes qui orientent nos choix rationnels (nos comportements objectifs). On aborde ici le système de représentations de l'enquête.
- ✓ La vérification d'une hypothèse : il s'agit ici d'une démarche déductive, le questionnaire devient un outil pour confirmer ou infirmer une hypothèse. Cette approche n'est possible que si l'on a une connaissance suffisante des problèmes à étudier. Le questionnaire est construit en fonction des hypothèses qui donnent un axe, une direction pour élaborer le questionnaire. On est à l'opposé du questionnaire pour poser des questions.

Lapointe (2000), en se référant aux études de marketing, distingue deux objectifs possibles concernant les enquêtes. Ces deux objectifs sont présents en ce qui concerne notre étude.

- ✓ L'enquête descriptive : sa principale fonction est de décrire une situation, de répondre à un besoin d'information. Il est possible de distinguer deux démarches. La démarche longitudinale qui consiste à conduire une enquête de manière périodique (exemple : Les pratiques culturelles des Français de Donnat - DEP, les Observatoires sur les publics des musées, les enquêtes périodiques du Louvre, etc.) et la démarche en coupe instantanée qui fournit la photographie d'une situation à un moment donné.
- ✓ L'enquête causale : elle vise à l'identification de la cause d'un phénomène observé. La démarche prend la forme d'une expérimentation par laquelle on fait varier une variable dite « indépendante » afin d'observer les variations sur une variable dite « dépendante ».

L'auteur donne l'exemple suivant : un musée qui veut vérifier l'impact de son budget publicitaire (variable indépendante) sur la fréquentation (variable dépendante). Une telle recherche suppose que les deux variables pertinentes au problème aient été clairement identifiées et maîtrisées.

3. Description du questionnaire

Avant de nous pencher plus attentivement sur le contenu du questionnaire, notons que ce dernier a été adapté pour plusieurs échantillons. Ainsi, le CDOS 34 a envoyé une enquête adaptée aux élus responsable des sports des communes ZRR, aux élus responsable des sports des communes en zone rurale, aux élus responsables des sports des villes ciblées et aux dirigeants responsable des clubs situés dans les communes ZRR.

Pour mener à bien cette enquête et retirer le maximum d'informations, nous avons posé des questions dans plusieurs domaines. Regardons maintenant plus attentivement de quoi sont composés ces derniers.

Pour commencer, et après avoir demandé de situer la commune concernée dans un arrondissement de l'Hérault, nous invitons les élus à nous renseigner sur le nombre d'associations présentes sur la commune, ainsi que le nombre d'associations sportives. Ensuite, nous demandons aux communes de nous renseigner sur le nombre et la typologie des équipements sportifs qu'elles possèdent. Ces deux premières questions vont nous permettre de nous conforter, ou non, dans les données globales que l'on aura recueillies auparavant.

Par la suite, nous rentrons dans les problèmes que pourraient rencontrer les zones rurales pour développer la pratique sportive. En effet, dans un premier temps nous sollicitons les élus sur les éventuels besoins que leur commune pourrait avoir en matière d'offre sportive. Nous avons divisé ces besoins en plusieurs domaines : rénovation, construction, mutualisation des équipements sportifs. Nous avons, bien entendu, proposé une typologie d'infrastructures sportives associée à chaque besoin, ce qui va permettre à la commune de nous renseigner très précisément sur les attentes de chacun.

En plus des besoins en équipement sportifs, nous avons proposé aux communes d'identifier d'autres types de besoins tels que les compétences et les ressources locales (éducateurs diplômés), les moyens financiers pour financer l'encadrement, les structures supports (clubs sportifs locaux) pour accueillir les encadrants, ou encore les formations, qu'elles soient fédérales ou ministérielles.

Enfin, après avoir demandé si les communes avaient des projets d'aménagement de sites sportifs, d'ordre local ou intercommunal, et après avoir étudié la mise en place ou non d'une politique

sportive, nous avons demandé quel serait, selon eux, le meilleur moyen d'inciter la population à venir pratiquer une activité physique dans les milieux ruraux.

Les différents questionnaires sont consultables en annexe (Annexe 7 et 8).

III- Résultats obtenus

1. Les questionnaires

Les réponses à ces questionnaires nous ont permis de sortir des tendances nécessaires au développement du sport en milieu rural. Dans le traitement des données de l'étude (à retrouver en annexe), les résultats ont été traités par échelon territorial. Cependant, dans un souci de clarté et de compréhension, nous nous attacherons ici à expliciter les cinq plus grandes tendances du sport en milieu rural dans l'Hérault.

Avant de dresser un bilan qualitatif de ces questionnaires, dressons rapidement le bilan quantitatif. Sur les 94 communes classées en ZRR, nous avons réussi à atteindre le seuil des 30% de retours. Le résultat est presque identique pour les communes classées en zone rurale, puisque sur les 190 questionnaires envoyés, nous avons eu 46 réponses. Enfin, pour les communes ciblées et n'appartenant pas au milieu rural, nous avons eu trois réponses sur les huit communes interrogées.

A. *Un manque d'associations sportives*

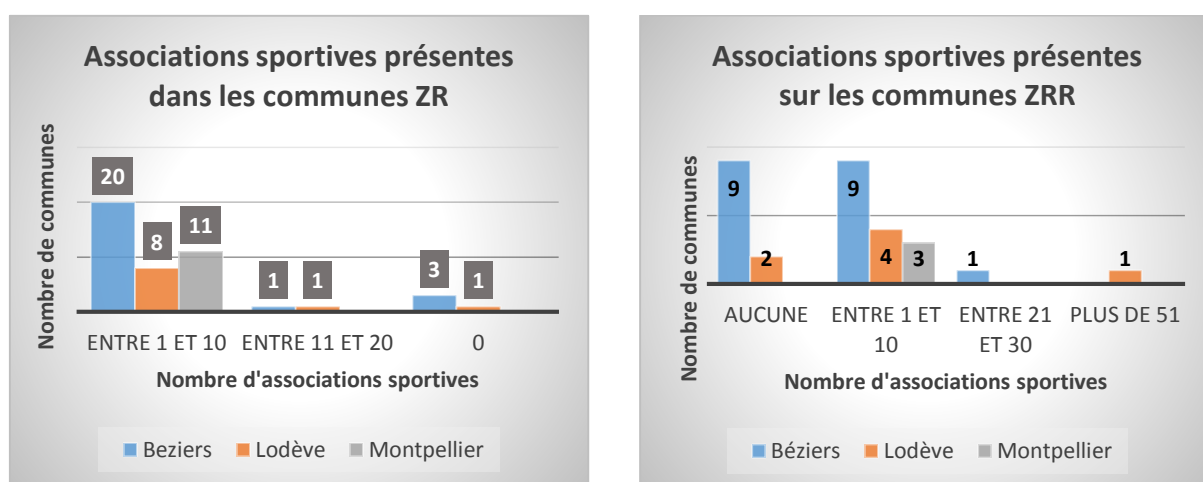


Figure 5 : Répartition des associations sportives en zones rurales

Que ce soit pour les communes ZRR ou ZR, le nombre d'associations sportives présentes au sein des villages est souvent faible. En effet, comme nous le montrent ces graphiques, nous remarquons que 87 % des communes déclarent avoir entre une et dix associations sportives. Ils ne sont alors que 4% à déclarer en avoir entre 11 et 20. Il est intéressant de souligner que 9% déclarent n'avoir aucune association sportive sur leur territoire.

En ce qui concerne les communes ZRR, le nombre d'associations sportives diffère un peu selon les communes. Néanmoins, il y en a une part assez importante (16 communes sur 29) qui compte entre une et dix associations sportives. Comme pour les associations générales, les tendances ne diffèrent pas si l'on se penche de plus près sur chaque arrondissement, puisque la part la plus représentée se situe entre 1 et 10 associations sportives. Le point à souligner est le fait qu'il y ait près de 30% des communes interrogées qui n'ont aucune association sportive.

Enfin, pour les communes non rurales que nous avons néanmoins ciblées, les chiffres sur les associations sont intéressants, puisque l'on remarque un nombre assez élevé d'associations. En effet, sur ces trois villes, au moins 21 associations sportives sont répertoriées. Gignac, quant à elle, possède même entre 41 et 50 associations sportives.

B. Des communes pas toujours très bien équipées

D'une manière générale, les communes situées dans les Zones Rurales ont entre un et cinq équipements sportifs (91%). Effectivement, seulement 9% de ces dernières déclarent avoir entre six et dix infrastructures dédiées à la pratique sportive sur leur territoire.

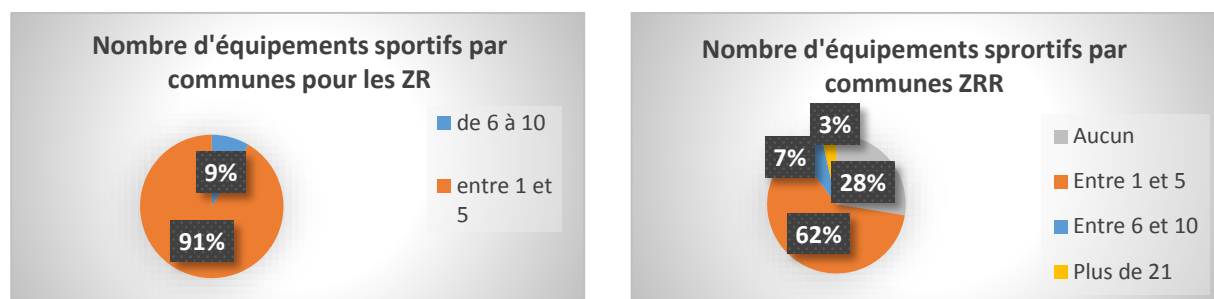
Il est intéressant de noter exactement la même répartition, et ce quel que soit l'arrondissement concerné.

D'un autre côté, on remarque qu'une grande partie des communes ZRR possèdent en général entre un et cinq équipements sportifs (62% des communes interrogées). Il est intéressant de relever le nombre non négligeable de communes ZRR ne disposant pas d'équipements sportifs (28%). La ville de Lodève est encore une fois la seule à se détacher du lot avec plus de 21 équipements répertoriés sur sa commune.

Quel que soit l'arrondissement, la majorité des communes ayant répondu au questionnaire possèdent en moyenne entre 1 et 5 équipements sportifs. La part de communes ne possédant aucun équipement est plus importante dans les arrondissements de Lodève et Béziers que dans celui de Montpellier.

Si l'on observe maintenant les communes ciblées, nous remarquons qu'elles possèdent en moyenne 6 à 15 équipements sportifs. Si l'on regarde en détails, on s'aperçoit que sur les trois villes interrogées, deux possèdent entre 11 et 15 équipements, alors que Gignac en possède entre six et dix.

Figure 6 : Classification des équipements sportifs en zones rurales



C. Des équipements trop peu variés

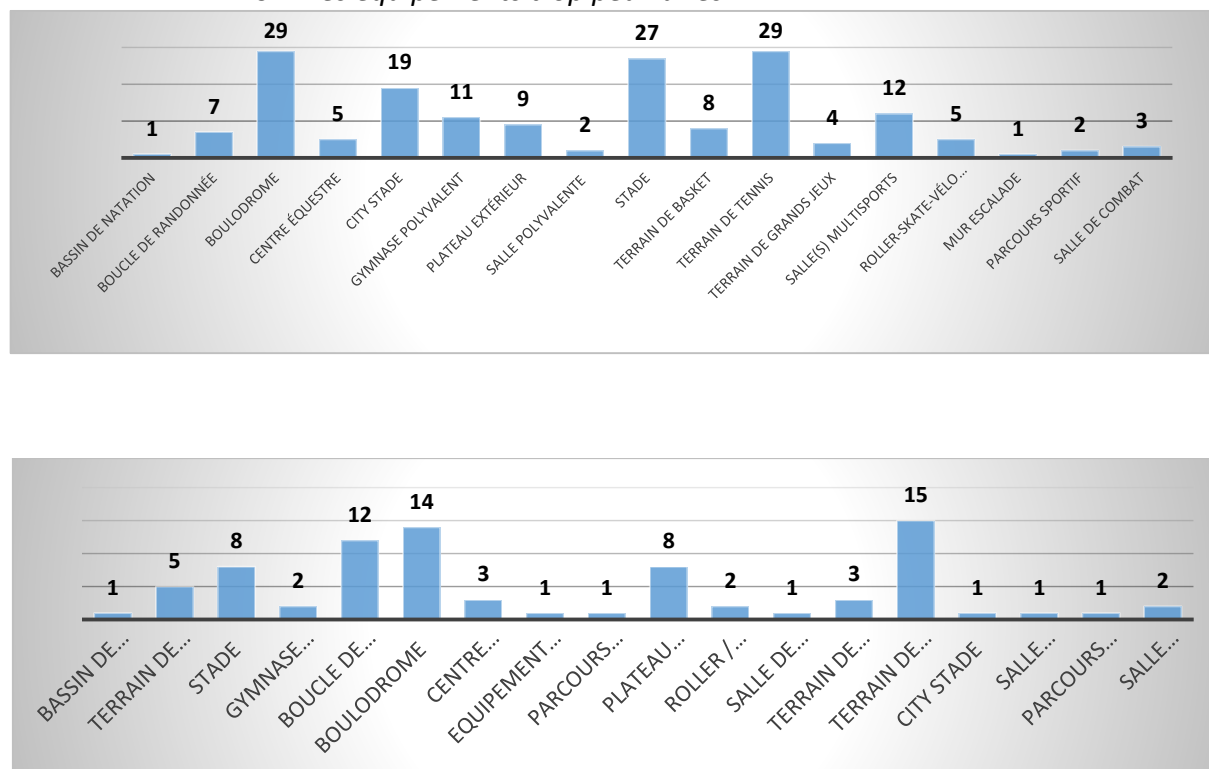


Figure 7 : Répartition du nombre d'équipements sportifs en zones rurales (ZR puis ZRR)

Comme nous le montre le premier graphique, les équipements sportifs les plus présents dans les zones rurales sont des boulodromes, les terrains de tennis et les stades avec au minimum 27 communes qui en disposent. Il est à souligner la présence d'un seul bassin de natation sur ces zones rurales.

Les salles polyvalentes et les murs d'escalade représentent un nouveau type d'équipements sportifs. En ce qui concerne la typologie des équipements sportifs présents au sein des ZRR, on remarque que les terrains de tennis (15 communes), les boulodromes (14 communes) et les boucles de randonnées (12 communes) sont les infrastructures les plus représentées.

En revanche, on notera la présence d'un seul bassin de natation sur les communes ayant répondu au questionnaire, ainsi qu'aucune patinoire ni piste d'athlétisme.

Contrairement au milieu rural, il y a une offre plus développée sur le troisième échantillon, à savoir les communes ciblées. Ainsi, outre les équipements généraux tels que les gymnases ou les stades, nous pouvons noter la présence intéressante d'équipements plus spécifiques tel que le bassin de natation ou la piste d'athlétisme. L'offre d'équipements sportifs est plus complète sur les trois villes puisque l'on peut noter la présence dans chacune de ces dernières d'un stade, d'un parcours de roller, d'une salle de combat, d'un terrain de tennis et d'une salle multisport.

D. Une majorité de besoins en constructions

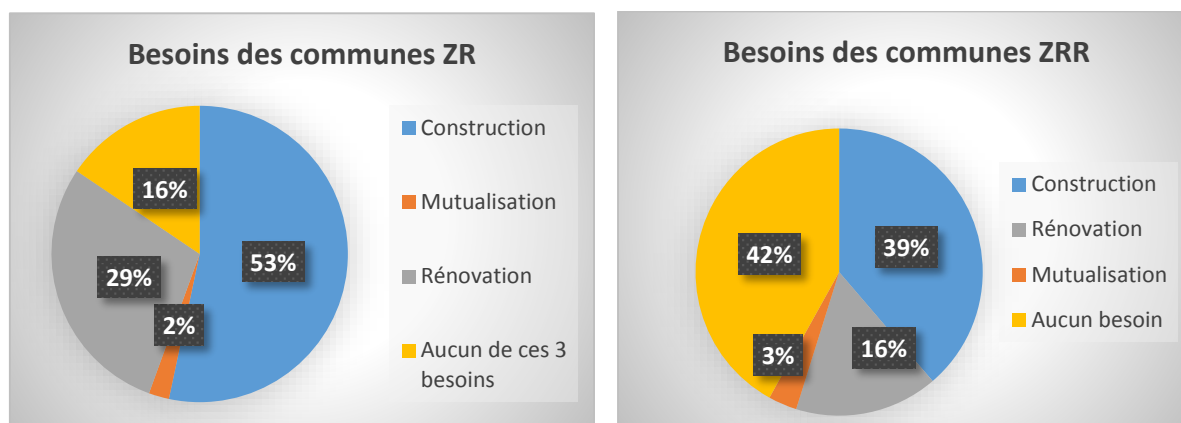


Figure 8 : Classification des besoins des communes en zones rurales

Que ce soit pour les milieux très reculés (ZRR) ou les campagnes plus proches des villes (ZR), nous remarquons que la majorité des besoins exprimés concernent des constructions d'infrastructures. Avec 53% des demandes exprimées en ce sens, les attentes de constructions dans les ZR devancent assez nettement les autres catégories : les besoins en rénovation (29%) et en mutualisation (2%). Cependant, notons tout de même que 16% des communes interrogées (ZR) ne déclarent avoir aucun besoin particulier.

Bien que la tendance générale soit plus ou moins identique pour les ZRR, le nombre de communes n'exprimant aucun besoin particulier en ce qui concerne les équipements sportifs est supérieur aux communes appartenant aux ZR. Ainsi, avec un peu plus de 40%, les villages n'ayant aucun besoin devancent ceux qui ont exprimé un besoin en construction (39%), puis viennent les besoins en rénovation (16%) et enfin arrivent, avec une toute petite part, les besoins en mutualisation (2%). Si l'on se penche un peu plus sur la répartition par arrondissement, on remarque que celui de Béziers respecte la logique générale avec beaucoup de communes sans besoins (11 sur 19) ou ayant des besoins en constructions (6 besoins). Pour les arrondissements de Lodève et Montpellier, ce sont les besoins en constructions qui priment, suivis de près par ceux en rénovation.

Concernant les besoins dans les trois communes non rurales, on remarque que ce sont les besoins en rénovation qui arrivent en tête. Cependant, pour chacune de ces villes, les trois types de besoins sont cités au minimum une fois.

E. La tendance des équipements polyvalents

Les résultats, à partir de maintenant, seront exprimés sous forme de synthèses écrites. Il sera toujours néanmoins possible de consulter ces résultats sous forme graphique dans l'étude complète en annexe.

Comme nous l'avons précédemment fait remarquer, la construction de nouveaux équipements semble être la priorité des communes rurales de l'Hérault pour développer la pratique sportive.

Pour les communes situées en Zone rurale (ZR) en ce qui concerne ces nouvelles infrastructures, on remarque que la priorité tend vers des équipements polyvalents. En effet si l'on se penche un peu plus vers la répartition par arrondissement, on s'aperçoit que les salles polyvalents et les gymnases polyvalents arrivent presque à chaque fois en tête des équipements souhaités.

Autre fait intéressant que nous avons développé dans l'étude, avec deux demandes, les bassins de natation semblent être pour les élus une bonne solution pour offrir plus de sport aux habitants. De plus, dans le but de garder une certaine attractivité vis-à-vis des jeunes, on note une bonne dynamique des équipements « jeunes » comme les rollers et skate-park.

Même son de cloche pour les communes ZRR, puisqu'avec trois équipements au-delà de 20% (parcours sportif, plateau extérieur ou salle multisport et espace de roller-skate-vélo bicross ou free-style) les besoins en construction des communes ZRR sont très homogènes et résolument tournés vers la polyvalence et la jeunesse. Avec respectivement 15 et 10%, les terrains de grand jeu et les gymnases polyvalents sont aussi bien placés.

En revanche, les besoins en constructions diffèrent un peu selon l'arrondissement.

Ainsi, la demande de gymnases polyvalents se trouve exclusivement sur Lodève et ses environs, alors que les espaces de roller-skate-vélo et les parcours sportifs sont presque tous concentrés dans l'arrondissement de Béziers (très touché par la fuite des jeunes).

Enfin, pour les trois communes ciblées, nous remarquons que ce sont majoritairement des équipements polyvalents et multidisciplinaires qui sont privilégiés par les communes pour les futurs aménagements.

En revanche, la notion de mutualisation est plus présente qu'en milieu rural, puisque, par exemple, selon les élus de Gignac, cela serait capital pour obtenir un stade, un gymnase polyvalent ou une salle multisports.

F. Une rénovation des équipements classiques attendue

Arrivant bien derrière la construction, les besoins en rénovation, pour les communes interrogées, concernent en majorité les équipements polyvalents et classiques.

Ainsi, dans les communes ZR, la rénovation des stades représente près de la moitié des besoins de rénovation exprimés (9 sur 20). A la suite de ces derniers, nous retrouvons des équipements polyvalents tels que les salles multisports et les gymnases.

Les communes de l'arrondissement de Béziers en ZR estiment avoir des besoins de rénovation des équipements existants assez conséquents, comparativement aux communes des deux autres arrondissements.

Les besoins en rénovation des communes classées en ZRR concernent en premier lieu les stades et les boulodromes (71% de la demande). Les rénovations des équipements sportifs comme les plateaux extérieurs, les salles multisports ainsi que pour les gymnases polyvalents sont aussi largement souhaitées pour les élus.

Pour ces communes, l'arrondissement de Lodève catalyse l'essentiel des besoins en rénovation en ZRR.

G. La mutualisation : principe encore trop méconnu

La notion de mutualisation des équipements sportifs est encore loin d'être entrée dans les mœurs, puisque seulement six besoins ont été exprimés en ce sens pour les communes de ZR.

La demande concerne néanmoins de gros équipements tel que les salles multisports, une piste d'athlétisme ou encore un gymnase polyvalent.

Même constat du côté des communes ZRR, puisque la mutualisation des équipements sportifs ne suscite pour les communes classées en ZRR que très peu de sollicitations.

La seule demande concerne l'arrondissement de Lodève avec un besoin de mutualisation pour un gymnase polyvalent et une salle de combat.

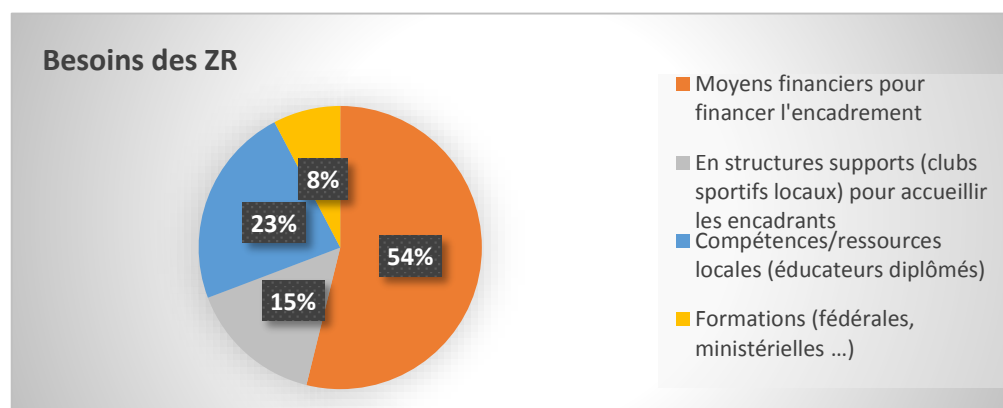
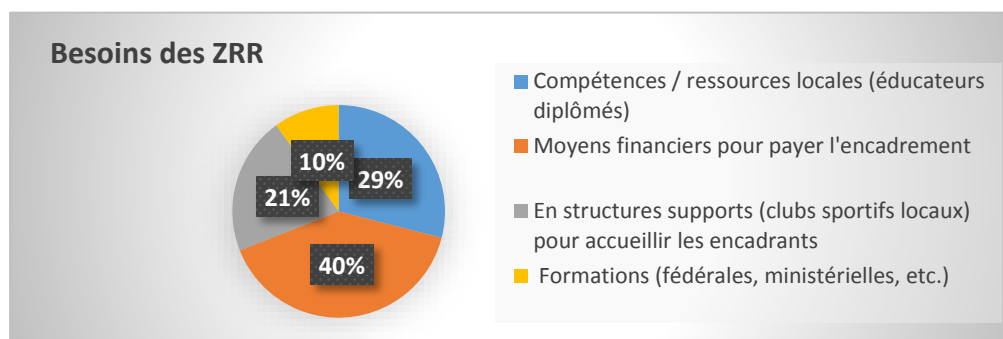
Figure 9 : Besoins en mutualisation pour les commune ZR

Besoin en mutualisation pour les communes ZR						
Arrondissement	Boucle de randonnée	Equipeement de cyclisme	Parcours sportif	Salles multisports	Gymnase polyvalent	Piste d'athlétisme
Béziers	1	0	0	1	0	0
Lodève	0	0	1	0	1	1
Montpellier	0	1	0	0	0	0
Total	1	1	1	1	1	1

Besoins en mutualisation pour les communes ZRR		
Arrondissement	Gymnase polyvalent	Salle de combat
Béziers	0	0
Lodève	1	1
Montpellier	0	0
Total	1	1

Figure 9 : Besoins en mutualisation pour les commune ZRR

H. Le financement : le nerf de la guerre



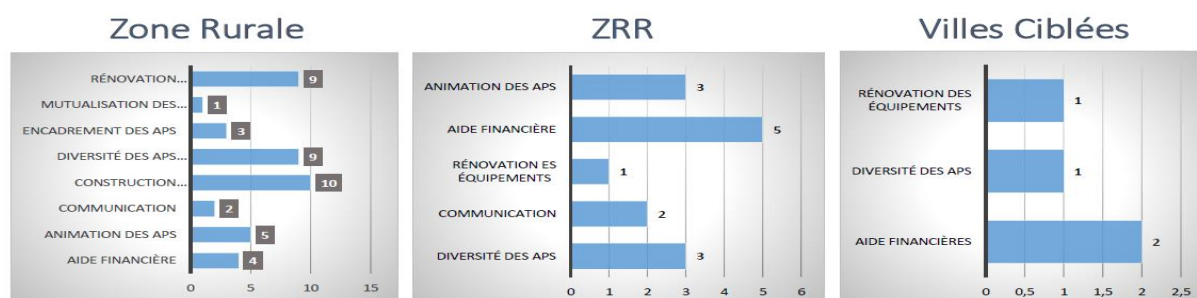
Comme dans beaucoup de domaines, les besoins s'orientent en priorité vers les moyens financiers (40%).

En plus de ces derniers, nous pouvons noter les part non négligeables des besoins en compétences et ressources locales (29%), ainsi qu'en structures supports (21%).

En ce qui concerne les autres besoins, on remarque que plus de la moitié sont d'ordre financiers (54%). Ensuite, viennent les besoins en compétences et ressources locales avec 23%, les besoins en structures supports avec 15%, et enfin les besoins en formations avec 8%.

Les trois communes interrogées ont surtout besoins de moyens financiers pour l'encadrement. Un besoin en formation ainsi qu'en compétences locales ont été également cités.

I. Diversité, proximité et baisse tarifaire : solutions miracles selon les communes



Comme nous pouvons le voir à l'aide de ces graphiques, les problématiques des équipements, du coût et du manque de diversité des activités physiques et sportives semblent être les principales raisons invoquées par les communes de l'espace rural héraultais comme frein d'accès à la pratique sportive, à la fois en terme d'accessibilité, de confort et de diversification des APS.

J. Synthèse des questionnaires

• Les communes ZR

Les résultats de notre enquête illustrent des tendances générales que l'on retrouve dans le milieu rural, à savoir que le tissu associatif se compose de petites structures. Les associations sportives existent de manière disparate sur le territoire de l'Hérault. Certaines communes ne recensent pas d'associations sportives locales.

Les informations sur les équipements sportifs nous confirment le fort taux de boulodromes, de stades et de salles multisports.

Les besoins exprimés par les acteurs sont prioritairement des besoins en construction d'équipements polyvalents, s'orientant vers des besoins exprimés par la jeunesse de ces communes (city stades, skates Park).

Les besoins en rénovation témoignent d'un parc d'équipements sportifs vieillissant dans sa globalité. Les communes expriment une volonté de mise en conformité des équipements sportifs mais la difficulté financière d'atteindre cet objectif semble les dissuader d'y parvenir seules.

Les communes rencontrent également des difficultés financières pour financer l'encadrement nécessaires aux APS. Par ailleurs, elles éprouvent aussi des difficultés à trouver les ressources humaines, notamment localement, nécessaires à l'encadrement des APS. Ce sont donc parfois des associations extérieures à la commune qui interviennent sur le territoire pour proposer une offre et animer l'équipement sportif dévolu à la pratique.

Les communes ont des projets d'aménagements sportifs qui répondent à des besoins ressentis et cela concerne par exemple les équipements polyvalents.

Les politiques sportives communales ou intercommunales s'orientent principalement vers les scolaires, les jeunes et les seniors.

- Les communes ZRR

Les résultats de notre enquête illustrent des tendances générales que l'on retrouve dans le milieu rural. Comme pour les communes en zone rurales, le tissu associatif se compose essentiellement de petites structures. La disparité sur le territoire varie en fonction de l'arrondissement. Cependant les ZRR sont marquées par le nombre important de commune sans association sportive (30%).

Concernant les équipements, les résultats nous confirment la tendance nationale, puisque l'on retrouve principalement des courts de tennis et des stades. La spécificité du département se caractérise par le nombre important de boulodromes. Les besoins exprimés par les acteurs sont prioritairement des besoins en construction d'équipements polyvalents.

Comme pour les communes situées dans les zones rurales, les besoins en construction sont à destination de la jeunesse, tels que des city stade et des skates Park.

Les besoins en rénovation s'illustrent par un parc d'équipements vieillissant en gymnase et en stade. Les communes expriment une volonté de mise en conformité des équipements sportifs, mais la difficulté financière d'atteindre cet objectif.

Les communes rencontrent également des difficultés financières pour pouvoir payer l'encadrement nécessaire pour les APS. Par ailleurs, elles éprouvent des difficultés à trouver les ressources locales nécessaires à l'encadrement des APS.

La politique sportive locale est presque inexistante pour ce type de communes. Le but étant déjà de permettre à la vie associative locale de survivre convenablement.

Enfin, pour les projets d'équipements sportifs, nous notons beaucoup de construction et de rénovation à venir pour les équipements polyvalents et ceux destinés à la jeunesse. Le manque de projets intercommunaux est tout aussi flagrant.

- Les communes ciblées

Du fait de manque de réponse des villes non rurales qui étaient ciblées, les résultats peuvent nous paraître biaisés. Néanmoins, si l'on se penche d'un peu plus près sur ceux-ci, quelques détails peuvent être utiles.

Dans un premier temps, nous pouvons remarquer que le nombre d'associations générales, et donc par la même occasion d'associations sportives, est largement supérieur à la moyennes des zones rurales du département.

Le constat est le même en ce qui concerne le nombre et la typologie des équipements sportifs. En plus des équipements souvent retrouvés en milieu rural (court de tennis, boulodrome...), les équipements polyvalents et spécifiques sont monnaie courante dans ce type de villes. Ainsi, les salles de combat, les pistes d'athlétisme ou encore les bassins de natation sont présents.

Bien qu'étant plus grandes que les zones rurales, les villes ciblées ici ont également des besoins. Ce sont donc majoritairement des équipements polyvalents et multidisciplinaires qui sont privilégiés par les communes pour les futurs aménagements.

De plus, la notion de mutualisation est plus présente qu'en milieu rural, puisque selon Gignac, cela serait capital pour obtenir un stade, un gymnase polyvalent ou une salle multisports. Enfin, les moyens financiers se font toujours ressentir quel que soit le milieu territorial interrogé.

Contrairement au milieu rural, les villes interrogées ont toutes une politique sportive. De la mise en place de clubs intercommunaux à l'optimisation du potentiel humain, en passant par des aides aux clubs sportifs locaux, ces communes semblent prendre en considération l'importance du sport pour le développement d'un territoire.

Enfin, si l'on demande aux communes de nous indiquer comment inciter la population à venir pratiquer une activité physique au sein de leur commune, le type de réponses ne diffère pas énormément par rapport au milieu rural. La gratuité, ou dans une moindre mesure la baisse du coût de la pratique, arrive toujours en tête. Cela est toujours suivi par une multiplication des disciplines au sein du territoire.

2. Les entretiens : synthèse et résultats

En plus du caractère institutionnel et officiel que nous donnent les questionnaires destinés aux élus des communes de zones rurales, nous avons décidé d'interroger les acteurs associatifs. Après l'échec avec les dirigeants de clubs, nous nous sommes donc tournés vers les responsables départementaux des disciplines majeures. Ainsi, des entretiens ont été programmés avec des élus responsables des comités départementaux du football, du tennis, du rugby, du volley-ball, du handball, du basket-ball et de la balle au tambourin.

Pour une lecture plus claire des sept entretiens que nous avons passés avec les représentants des sports les plus populaires du département, nous nous attacherons à expliquer la politique générale au niveau départemental, pour ensuite comprendre quels pourraient être les freins et les améliorations à apporter pour développer la pratique sportive dans les milieux ruraux de l'Hérault (Annexe 10)

A. Comité départemental de Handball

Cet entretien avec les représentants du handball a été effectué le 11 février 2015.

Dans un premier temps, il ressort que cette discipline a une stratégie un peu différente de celle des autres disciplines.

Ainsi, porté par les excellents résultats nationaux et le nouvel essor audiovisuel que connaît le handball, le comité voit son nombre de licenciés croître de façon assez exceptionnelle. Ce sont donc en 2011, plus de 9000 handballeurs qui pratiquent ce sport au sein du département, et ce avec une augmentation de 44% entre 2009 et 2011.

Fort de ce développement que l'on qualifiera de naturel, la stratégie du comité tend, dans un premier temps, à fidéliser l'existant en matière d'équipements et de licenciés, plutôt que de développer à tout prix la discipline.

En ce qui concerne la pratique en milieu rural, les clubs sont très peu présents. Avec Lodève comme seule commune appartenant aux ZRR qui possède un club de handball, le sport n'est pas très bien représenté dans ces territoires. Cependant, nous pouvons tout de même remarquer qu'il existe des clubs présents dans les communes ZR ainsi que dans les communes que nous avons spécialement ciblées pour l'étude. Ce sont donc les villes de Bédarieux, Clermont l'Hérault, Gignac, Cazoul lès Béziers, Capetang et Ganges qui représentent le handball dans la partie hors littoral du département.

Selon les responsables du comité il y a plusieurs problèmes qui pourraient expliquer la faible présence du handball sur ces territoires reculés :

- Des problèmes liés à l'équipement

Comme nous venons de le voir, le nombre de licenciés a augmenté de manière considérable au cours de ces dernières années. Cette hausse, bien que bénéfique pour le sport en lui-même, pose des problèmes d'infrastructures, puisque le nombre de salles permettant une pratique correcte de la discipline n'a en revanche pas décollé.

De plus, dans les communes qui ont la chance de posséder un terrain adéquat pour le handball, se pose un autre problème : le partage avec d'autres activités sportives et même quelquefois culturelles. C'est notamment le cas à Lodève où le nombre de disciplines présentes est certes élevé, mais ces dernières doivent se partager les mêmes salles pour les entraînements et les matchs. Cependant, ce problème particulier semble sur le point de se régler puisqu'un projet de construction d'un hall des sports est prévu dans les années à venir.

- Des problèmes liés à l'encadrement

En plus des problèmes d'équipement, le handball se retrouve confronté à des problèmes d'encadrement incarné par le manque de fidélisation du bénévolat. Celui-ci est notamment présent sur la zone de Bédarieux où l'enclavement de la ville ne permet pas une continuité de travail avec les bénévoles.

De plus, le coût qui permettrait aux clubs de posséder un ou plusieurs encadrants diplômés et aussi un frein pour le développement du handball.

- Des problèmes liés aux transports

Parmi les freins à la pratique du handball en milieu rural, le transport semble être le plus problématique. Du fait de l'éloignement de ces communes des grands axes routiers, et du peu de desserte de transports en commun, le développement dans les territoires reculés semblent compromis.

Le manque de transport a des conséquences à plusieurs niveaux comme l'absence de formations sur les communes rurales, ou les difficultés de déplacement des équipes pour les matchs et les tournois.

En ce qui concerne le handball, le développement de la pratique pourrait passer par une augmentation des infrastructures, des formations dans les communes rurales du département et par une plus grande aide financière pour les clubs qui souhaitent engager des éducateurs diplômés.

B. Le comité départemental de tambourin

Très populaire dans l'Hérault, le tambourin, discipline typique du sud de la France, compte près de 3500 licenciés en 2011. L'entretien avec M. Christophe Garnier, président du comité départemental a eu lieu le 11/02/2015.

Le tambourin est une discipline un peu à part dans le paysage Héraultais, puisque les deux tiers des clubs et licenciés se trouvent en zone rurale.

Néanmoins, il existe des freins au développement de cette pratique. En ce qui concerne les équipements, le tambourin ne connaît pas tant de problèmes, en comparaison aux autres disciplines plus urbaines. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il ne faut pas de terrain particulier pour pratiquer le tambourin en loisir : un simple terrain stabilisé peut permettre une pratique raisonnable de ce sport.

Néanmoins, le problème concernant les équipements de tambourin est qu'ils ne sont pas toujours en adéquation avec la pratique officielle, avec notamment des contraintes de dimensions, de normes ou de surface de l'aire de jeu.

Pour ce qui est de l'encadrement de la pratique, ce sont 90% de bénévoles qui font vivre les clubs locaux. Avec un chiffre aussi important, le problème de fidélisation du bénévolat est donc d'actualité. En plus de cela, bien qu'un projet de professionnalisation des encadrants soit à l'ordre du jour, le tambourin -qui souffre d'un manque de visibilité et de crédibilité- ne possède pas de diplôme spécifique à cette pratique.

Enfin on notera, pour en finir avec les freins, que, comme pour le handball, le tambourin connaît des problèmes de transports avec une accessibilité difficile à la pratique pour certains habitants de communes rurales, et la distance importante que les pratiquants doivent parcourir pour se rendre sur les équipements.

Pour contrer toutes ces problématiques, et ainsi développer davantage la pratique en milieu rural, il faudrait mutualiser les équipements avec d'autres disciplines sportives, mutualiser les équipements entre les communes d'un même EPCI, professionnaliser la pratique du tambourin et améliorer le transport dans les zones rurales.

C. Le comité départemental de volley-ball

Le volley-ball est un sport important dans le paysage Héraultais avec notamment l'équipe de Montpellier qui se trouve en première division nationale.

L'entretien avec le président du comité départemental s'est déroulé le 17/02/2015.

Le plus gros problème du volley-ball dans l'Hérault se trouve au niveau du transport. Que ce soient les équipes qui ne se déplacent pas lors de compétition, ou pour les lieux de formation, l'éloignement des terrains en milieu rural est un frein au développement de la pratique sur ces territoires.

En ce qui concerne les communes en milieu rural, on remarque qu'il n'y a aucun club à proprement parlé. Néanmoins, dans les communes que nous avons ciblées, la présence de clubs à Bédarieux, Clermont l'Hérault et Gignac est à noter. Cependant, l'éloignement de ces communes par rapport à

celles qui se trouvent en milieu urbain sur le littoral est un véritable frein puisque ces dernières ne veulent pas toujours se déplacer aussi loin pour une compétition.

Concernant les équipements, le volley-ball connaît aussi quelques problèmes notamment à Gignac où la mutualisation de salles avec d'autres disciplines peut être contraignante pour organiser convenablement la discipline.

Le comité de volley, de par son fonctionnement et sa politique de ne pas laisser les zones rurales en retrait, nous a donné quelques solutions pour développer la pratique sportive :

- La délocalisation de certaines actions du comité

Cette délocalisation va, dans un premier temps, s'articuler autour des lieux de stage. Le comité met alors en place des bus en partenariat avec les mairies pour permettre aux personnes de se rendre sur les lieux de stage, et des hébergements dans les lycées dans les communes ciblées.

De plus, le comité met en place des stages de sélection de jeunes à travers le département complet. Enfin, les responsables départementaux essayent de varier les lieux de rassemblement notamment lors des AG du comité, en se rendant dans les communes plus rurales.

- Le volley-ball rentre sur les territoires reculés par le « loisir »

Bien que l'engouement pour le volley-ball dans les zones rurales ne permette pas de former de clubs, le comité intervient tout de même dans ces territoires en permettant à la population de jouer de façon non-officielle.

Le comité permet alors à ces clubs loisirs de venir se frotter aux autres équipes, en les intégrant dans certaines compétitions officielles. Cela a notamment permis à certains clubs de voir le jour à la suite de ces actions, comme à Ganges.

Cependant, cette approche connaît quand même des freins, toujours incarnés par le transport. En effet, sur la commune de St-Pons de Thomières le projet de passage de clubs de loisir à club officiel n'a pas pu aboutir car les compétitions étaient trop éloignées pour les futurs licenciés.

- La mutualisation de salariés

Le comité aide les clubs qui souhaitent se professionnaliser à trouver des encadrants diplômés, en mutualisant ces derniers sur plusieurs clubs à la fois. Cependant, cela n'est pas si simple que cela à mettre en place, puisque logiquement les clubs s'entraînent au même moment de la semaine.

- Le développement des partenariats

Que ce soit pour un partenariat d'encadrement avec l'UFR STAPS de Montpellier ou pour un partenariat pour développer la pratique sportive en milieu rural avec les foyers ruraux, le comité départemental de volley-ball essaie de ne pas laisser tomber les communes reculées et de permettre à ces populations de pratiquer cette discipline.

D. Le comité départemental de tennis

Avec plus de 21 000 licenciés en 2011, le tennis est, derrière le football, le sport le plus pratiqué dans l'Hérault. Les courts de tennis sont des équipements majeurs en milieu rural, au niveau national ainsi qu'au niveau de l'Hérault.

D'une façon générale, la politique départementale connaît des problèmes d'adaptation par rapport aux nouveaux rythmes scolaires. Cela induit une baisse des licenciés, surtout chez les jeunes garçons qui privilégient les sports collectifs en sortant de l'école, plutôt que les sports individuels.

Les freins à la pratique du tennis tournent essentiellement autour des équipements, du transport et de l'encadrement.

En ce qui concerne les équipements, le tennis doit faire face à des infrastructures vieillissantes et qui ne sont plus forcément conformes à la pratique en compétition. Pour insuffler une nouvelle dynamique, la rénovation et la construction des courts de tennis dans le département et plus spécifiquement en zone rurale est une priorité, avec notamment un gros travail à effectuer pour la conformité des courts et la multiplication de nombre de stade couverts.

En plus des problèmes d'équipements, le tennis connaît également des difficultés dans le transport. En effet, cela est de plus en plus compliqué pour les clubs de se déplacer pour prendre part aux compétitions parfois très éloignées. Ainsi, le comité a eu l'idée de mettre en place des navettes au départ de Bédarieux pour pallier à cette problématique. Le manque de transport a fait réfléchir le comité, qui a alors décidé de mettre en place des compétitions jeunes par secteur pour limiter les problématiques de transport.

Enfin, concernant l'encadrement, le tennis connaît de gros problèmes notamment en ZR et ZRR où le nombre d'éducateurs diplômés est largement insuffisant pour permettre un développement optimal de la pratique en milieu rural. Ainsi, le club du Bousquet d'Orb situé en ZRR a dû fermer ses portes car il n'y avait pas assez de BE disponible pour assurer les cours. Les encadrants BE essaient tant bien que mal de se déplacer sur les petites structures campagnardes, mais doivent vite se résigner tant le nombre de demandes est importante.

Contrairement aux disciplines précédemment citées, le tennis ne connaît pas de problèmes concernant la formation. Effectivement, le comité met en place des réunions par secteurs, des déplacements des formateurs sur différentes zones du département et des déplacements dans des clubs sur simple demande de ces derniers.

La pratique du tennis en zone rurale est néanmoins plus développée que beaucoup d'autres sports, puisque nous pouvons noter la présence de clubs à Ganges, St Bazille de Putois, Lauret/Valflaunès, Lamalou-les-Bains, Bédarieux, Saint-Pons-de-Thomières ou encore Lodève.

Pour ne pas perdre ses licenciés, le comité aide les clubs ruraux en leur donnant une subvention supplémentaire de 300 euros par an. Le problème avec ces milieux provient surtout de la vétusté des équipements et du manque de matériel informatique, qui limitent l'accès aux compétences et connaissances réglementaires.

Enfin, pour développer la pratique en milieu rural, le comité de tennis a identifié un axe intéressant de développement : la pratique 3^{ème} âge. En effet, la population étant vieillissante, il paraît alors judicieux de développer cette forme de pratique pour permettre l'accessibilité au sport à tous.

E. Le comité départemental de rugby

Avec plus de 9000 licenciés en 2011 le rugby représente la 5^{ème} discipline départementale. Cet entretien avec M.Noiroi s'est déroulé le 03/03/2015.

Du fait du nombre important de joueurs dans une équipe de rugby, le transport est le plus gros frein au développement de la pratique sportive dans l'Hérault. La part du budget « transports » ne cesse d'augmenter au fil des années dans le budget des clubs, que même le co-voiturage et les nouvelles technique d'auto partage n'arrive pas à contrer. De ce fait, le nombre de clubs décidant de ne plus prendre part aux compétitions à cause des transports augmentent et les forfaits se multiplient.

Pour pallier à ces problèmes de transports, le comité départemental a décidé de délocaliser les stages (formations, arbitrage...) dans des communes plus reculées sur plusieurs jours, pour éviter les allers-retours incessants.

Le transport est donc le très gros frein au développement de la pratique sportive, et la mise à disposition de subventions supplémentaires par Hérault sport ne semble pas pour l'instant porter ses fruits.

En plus du transport, le rugby dans l'Hérault connaît des difficultés dans l'équipement. En effet, le partage de terrain avec le football provoque des problèmes de saturation et donc de manque

d'infrastructures pour développer les écoles de rugby. Pour illustrer ceci, nous pouvons noter l'exemple de Vendargues qui est la première école de rugby mais qui ne possède pas d'installations.

Dans les zones rurales, le manque d'infrastructures fait que les clubs utilisent des terrains de très basse qualité qui sont souvent détériorés avec les intempéries récurrentes dans le département.

Enfin, la dernière grosse problématique freinant le développement de la pratique, notamment en milieu rural, se concentre autour de l'encadrement. Le comité a par exemple subi de nombreuses démissions de ses cadres techniques ces dernières années. Cette problématique de l'emploi et de l'encadrement est surtout due à des soucis financiers, avec l'exemple de Lunel où le club a dû licencier cinq personnes pour des raisons économiques.

Le manque de développement du rugby dans les milieux ruraux s'explique aussi par un manque de compétences, notamment techniques, des actuels bénévoles. Les éducateurs diplômés restent en priorité au sein des clubs avec des moyens financiers plus importants.

Pour développer la pratique sportive en milieu rural, il faudrait donc améliorer la politique de transports en intervenant directement dans les finances des clubs, et construire ou rénover les terrains en s'inspirant de ce qui se fait sur les terrains de Jacou et du Pic Saint Loup : les terrains synthétiques. En plus de cela, devra s'ajouter une politique de délocalisation de formations encore plus importante, pour permettre aux clubs de communes rurales de se développer convenablement.

F. Le comité départemental de basket-ball

Avec plus de 4 000 licenciés sur l'ensemble du département, le basket-ball reste un sport majeur. Cet entretien, ayant pour but de comprendre la politique du comité et d'identifier les freins au développement de la pratique en milieu rural, a eu lieu avec la présidente Mme Ferrier le 04/03/2015.

Les principaux freins sont principalement de l'ordre des encadrements, des équipements, et financiers.

Pour l'encadrement, on remarque que la principale cause du manque d'éducateurs est financière, car les clubs n'ont pas les moyens de se payer du personnel qualifié pour assurer les entraînements. Il y a également des problèmes en termes de ressources humaines puisque les créneaux des entraînements et des matchs ne sont apparemment pas propices pour trouver des bénévoles et des cadres pour le basket-ball.

En plus des problèmes d'encadrement, le basket-ball dans l'Hérault souffre aussi de la mutualisation des équipements, puisqu'en règle générale les gymnases ne servent pas uniquement à la pratique du

basket. Ainsi, ces équipements abritent plusieurs disciplines et les créneaux disponibles sont peu nombreux.

Les problèmes de transports pour le basket-ball touchent essentiellement la pratique en milieu rural, puisqu'il devient alors par exemple difficile pour les bénévoles de ces territoires d'assurer plusieurs entraînements par semaine ainsi que la compétition le week-end.

Très peu de clubs sont présents dans les zones rurales du département puisque l'on retrouve seulement un club à St-André-de -agonis, Lodève, Bédarieux et Florensac. La faible présence des clubs peut s'expliquer en partie par le nombre d'équipements faméliques propices à la pratique du basket-ball.

G. Le district de football de l'Hérault

Comme à l'échelon national, le football est, avec ses 26 000 licenciés, le sport le plus représenté dans le département. Un entretien a eu lieu le 03/03/2015 avec M. Jean-Claude Printant.

Contrairement aux autres disciplines, le football ne doit pas faire face à d'énormes problèmes pour le développement de sa pratique sur le territoire.

Seuls quelques cas sont sujets à controverse, comme à Lodève qui connaît un gros problème de structuration en interne. En plus de ce cas particulier, on remarque aussi quelques problèmes d'éclairage dans certains clubs, ce qui empêche le déroulement de compétitions en nocturne.

Pour arriver à un tel résultat et ainsi éviter les problèmes que les autres sports peuvent rencontrer, le football apporte quelques solutions.

On remarque que le football en zone rurale est le sport le plus développé en nombre de clubs. Effectivement, la notion de club intercommunal est déjà très implantée dans ce milieu. Par ce procédé, des clubs comme l'entente la Salvetat-sur agout regroupe plusieurs communes de zones rurales. Les exemples similaires sont nombreux, avec également des clubs intercommunaux autour de Lamalou-les-Bains, St-Pons-De-Thomières, Ganges, Bédarieux ou encore Clermont l'Hérault.

De plus, pour ne pas laisser les petites structures à l'écart, le comité départemental décide tous les ans de délocaliser son AG pour permettre à tout le territoire de venir assister aux réunions départementales. Ainsi, l'assemblée générale en 2013 s'est tenue à Lamalou, alors que celle de 2014 s'est déroulée à Villetel.

Pour permettre un très bon niveau d'équipements, là aussi le comité intervient favorablement, puisqu'il existe une politique d'aide fédérale qui permet d'aider financièrement les clubs qui souhaitent rénover correctement leurs installations.

Le peu de problème dans les transports pour les clubs de football peut en partie s'expliquer par la mise en place d'un programme initié par la fédération Française de football, qui permet aux clubs de solliciter une aide financière pour l'acquisition de minibus en contrepartie d'un projet associatif clair.

Enfin, en ce qui concerne la formation, le football a, là encore, très peu de gros problèmes à gérer. Cela est sans doute dû au fait que de plus en plus d'acteurs du district se rendent directement sur le terrain pour subvenir aux besoins des clubs.

PARTIE 4 : Analyses des résultats et propositions de solutions

Chapitre 1 : Analyse des résultats

La présentation du contexte des équipements sportifs héraultais dans le milieu rural (en regard du contexte plus général du département de l'Hérault), mais aussi de l'état des lieux à travers une analyse de la quantité, de la qualité, de la diversité, de l'accessibilité et de l'usage des équipements sportifs ruraux, nous amène à envisager des perspectives et à proposer des orientations visant à favoriser l'accessibilité à la pratique sportive dans le milieu rural du département de l'Hérault (Annexe 10).

I- Les défis des territoires ruraux en 2015.

L'évolution du rôle de l'Etat, à travers la grande réforme des institutions du XXème siècle que représente le processus de décentralisation, a considérablement renforcé le rôle des collectivités territoriales. L'Etat, lui, est appelé à poursuivre sa réorganisation et sa modernisation pour agir plus efficacement et remplir son rôle d'impulsion, de coordination et de régulation.

Cet important tournant s'est traduit par une mutation des mentalités aussi bien des citoyens, des élus, des administrations. Corrélée aux évolutions des modes de vie, elle a eu des effets sur l'ensemble du territoire et notamment sur le milieu rural, héraultais en particulier, pour lequel nous constatons un regain d'attractivité. En effet, la fonction résidentielle y connaît un développement spectaculaire, la fonction de production s'y affirme et se diversifie et la fonction de récréation et de tourisme y est en pleine évolution. La fonction environnementale, ou « de nature », n'est pas en reste puisqu'elle y est logiquement devenue un véritable enjeu.

Cependant, ces territoires connaissent encore et toujours de nombreuses problématiques en termes d'accessibilité aux équipements, aux services publics et de mobilité, qui pénalisent les habitants de ces territoires souvent enclavés.

Pour tenter d'y remédier et pour favoriser un développement harmonieux des territoires ruraux (qui représentait en 2007/2008 environ 82% du territoire français selon l'INSEE) en parallèle de celui des zones dites urbaines, l'Etat, par des dispositifs et lois particulières, a défini des priorités d'action orientées particulièrement autour du développement des activités économiques et de la valorisation des atouts des territoires ruraux (la finalité visant à accroître la contribution des territoires ruraux au dynamisme économique et à la croissance régionale et nationale), de la facilitation de la vie quotidienne des populations résidentes, en prenant en compte l'objectif de la cohésion sociale et territoriale dans les territoires ruraux pour favoriser leur attractivité (schémas régionaux de

l'intermodalité) et l'organisation/animation des territoires dans le but de favoriser la complémentarité entre acteurs locaux et entre territoires ruraux et espaces urbains.

II- Le sport face aux territoires ruraux

1. Le maillage territorial

Si l'intervention des collectivités territoriales dans l'organisation du sport en France est prépondérante, elle est toutefois marquée aujourd'hui par deux caractéristiques majeures : une grande complexité et une forte hétérogénéité.

« La complexité est le fait conjugué de la multiplication des niveaux de territoires intervenant dans le domaine sportif et de l'absence de spécialisation des collectivités et des établissements publics. Dans le même temps, le déficit de concertation entre les niveaux de collectivités exacerbe cette situation de confusion ». Sans compter que le développement de l'intercommunalité doit s'effectuer sans « tuer » la commune selon les élus de l'association Villes de France pour qui « la proximité doit rester à la commune » car « les transferts massifs des compétences à l'intercommunalité mettront la commune et ses habitants en danger ». L'association, dans un manifeste, propose à l'Etat d'autres modalités de gouvernance et de pilotage des intercommunalités (ex. élection des conseillers communautaires ; participation des maires des communes au conseil intercommunautaire avec voix délibérative, etc.).

Ainsi, face aux difficultés de partager de façon claire les compétences et les responsabilités entre les collectivités, chacune d'entre elles agit de son côté, certes au service de son territoire de référence, mais sans réellement se préoccuper de l'action de celle qui est au-dessus ou en-dessous.

« L'hétérogénéité est le résultat de l'absence de compétences coercitives. Dans la mesure où la collectivité définit elle-même le périmètre de son service public territorial des sports, à l'échelle du territoire national, il existe des inégalités dans l'accès aux pratiques sportives, dans l'accès au service public territorial des sports.

Seul l'Etat, dans ce contexte pourrait intervenir pour réguler la situation et rétablir l'égalité entre les territoires, dès lors que celle-ci est compromise par des difficultés économiques et sociales. Force est de constater que l'Etat, dans le domaine sportif, n'a pas aujourd'hui fait le choix de la régulation».

D'après les auteurs, « seul le CNDS pourrait endiguer cette discrimination, qui risque de s'accroître dans les années au vu des charges que devront assumer les collectivités, mais il faudra plus que quelques dizaines de millions d'euros pour que l'intervention de l'Etat, via le CNDS, ait un effet levier suffisant pour corriger les inégalités ».

Pour aller dans le sens des réflexions des auteurs précédents, et dans le but de proposer des solutions d'amélioration de la gouvernance « locale » du sport en France, l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) a officialisé en 2015 la création de sa « commission intercommunalité » qui aura vocation d'être un lieu d'échanges et de débats sur les politiques sportives intercommunales. Les objectifs de cette commission seront notamment le suivi des évolutions législatives, la mise en avant des expériences et initiatives menées par les intercommunalités sur leur territoire, et l'accompagnement des intercommunalités et de leurs communes dans leur politique sportive communautaire.

Observons dans la dernière enquête sur le sujet (ADCF, 2012) que pour les équipements sportifs, 75% des agglomérations et 62% des communautés de communes s'étaient emparé de la compétence. Pour ce qui est de l'animation sportive, les agglomérations étaient moins engagées (27% des groupements urbains compétents) que les communautés de communes (36% avaient alors la compétence).

Nous remarquons tout de même une évolution des mentalités au sujet de l'octroi des compétences aux EPCI. Mais nous verrons par la suite que la notion de « taille » de la commune est un facteur facilitant ou non de l'adhésion à un EPCI.

Par ailleurs, la nouvelle réforme territoriale inquiète aussi le mouvement sportif. Le sport restera-t-il une compétence partagée, ou trouvera-t-il sa voie au travers des régions ? Quel que soit le scénario, l'un des éléments moteurs de cette modernisation pourrait devenir l'intercommunalité. Passant de 5 000 habitants à 20 000 habitants en 2017, l'intercommunalité est selon Michel Champion, « une échelle pertinente pour conduire une politique sportive. En effet, près de 80% de ces dernières ont d'ores et déjà acquis la compétence de gestion des équipements sportifs, à laquelle nous voyons s'ajouter ces dernières années d'autres champs d'intervention tels que l'évènementiel, la promotion du haut niveau ou l'animation ».

Une autre preuve que l'intercommunalité a de plus en plus d'importance dans la politique sportive réside dans la nouvelle tendance de coopération territoriale de clubs, qui pourrait notamment permettre d'éviter la dispersion des subventions.

2. Les équipements sportifs des territoires ruraux

Le sport rural ne s'oppose pas simplement au sport urbain. La vision d'un sport urbain compétitif et d'un sport rural ludique est inexacte, ne serait-ce que parce que des clubs à dominante conviviale existent en ville. Les pratiques des deux entités se nourrissent l'une l'autre. Le sport urbain bénéficie de l'apport de nombreux adhérents issus à l'origine de clubs ruraux qui s'installent en ville durant le

trajet de vie (études, emplois, etc.) ou par volonté de pratiquer à un niveau supérieur alors que les associations de campagne proposent des répliques des disciplines urbaines plus complémentaires que contraires.

Le milieu rural français métropolitain bénéficie d'un bon taux d'équipements sportifs au regard de sa population mais la qualité et la diversité de ces équipements posent problème. C'est que nous avons constaté sur le département héraultais à travers l'analyse qualitative. Si l'étude juge que « le milieu rural n'apparaît pas comme un désert sportif », elle pointe néanmoins que « le milieu urbain est mieux doté en équipements sportifs » et que « les communes urbaines proposent des types d'équipements spécifiques qui sont peu présents en milieu rural ».

De manière générale, de très nombreuses communes ont un terrain de football, des terrains stabilisés, des salles polyvalentes, des terrains de tennis mais cette offre reste somme toute basique. Pour avoir accès à des équipements plus spécifiques (piscine, stade d'athlétisme, salle de judo, etc.), il faut se déplacer et se rendre au bourg-centre voisin. Il existe par ailleurs un fort clivage selon la taille de la commune rurale.

Au-delà du nombre d'équipements par commune, c'est le type de ces équipements qui diffère le plus en fonction de la taille des communes. Le seuil de 2000 habitants sépare d'un côté les communes équipées de façon « générique » de celles possédant des installations « spécifiques ». Dans le département héraultais comme en France métropolitaine, on retrouve environ 80% de salles non spécialisées dans les communes de moins de 2000 habitants, lesquelles regroupent également un grand nombre de terrains de grands jeux, de courts de tennis ou de plateaux d'éducation physique et sportive. A l'inverse, les communes de plus de 2000 habitants (cf. villes ciblées) sont mieux équipées en piscines, salles multisports, salles spécialisées ou installations d'athlétisme.

Les communes de moins de 500 habitants, souvent classées en ZRR pour la majeure partie d'entre elles dans l'Hérault, sont quant à elles très majoritairement dépourvues d'équipements sportifs. Nous avons aussi remarqué une faible capacité à répondre aux nouvelles demandes de la population (city-stades, skate-park, etc.) ainsi qu'une qualité et une diversité d'équipements plus faibles qu'en milieu urbain et périurbain, avec seulement 20% d'équipements couverts et un déficit de certains équipements (salles de remise en forme, bowling, salles spécialisées). Cette problématique est un frein indéniable au développement de la pratique d'APS en milieu rural. Une discipline comme le tennis pâtit à la fois du vieillissement des infrastructures extérieures et d'un important manque d'équipements couverts qui impacte directement la fidélisation et le développement (tournois et pratique scolaire notamment).

3. L'accessibilité

Nous avons constaté l'inégale répartition des équipements sportifs dans l'espace rural héraultais avec de nombreuses communes rurales dépourvues d'équipements et les équipements spécialisés qui sont localisés principalement dans les bourgs centres. L'étude pointe donc un point noir important : celui de l'accès aux équipements.

La desserte en transports en commun des équipements sportifs dans l'espace rural est faible, ce qui complique et freine clairement l'accès aux bassins de natation, courts de tennis, salles multisports, salles spécialisées et non spécialisées et aux terrains de grands jeux en zone rurale. Les communes et/ou communautés de communes ont conscience de ce handicap et y apportent parfois des solutions.

Seulement, ce ne sont que les EPCI d'une certaine taille (en population) avec un bourg centre conséquent et dynamique qui tentent de mettre en oeuvre des solutions : citons l'exemple de la commune de Maraussan qui met à disposition des clubs un minibus (les associations ne finançant que le carburant), de celle de Gignac qui expérimente la mutualisation de matériel et de compétences. La CC de Bédarieux avait mis en place un ramassage des enfants évoluant à l'école de tennis d'un club de l'EPCI mais le coût de l'opération pour la collectivité a finalement eu raison du concept.

Le déficit de transport en commun incite par exemple les pratiquants des clubs affiliés au CDSMR 34 à pratiquer le covoiturage pour se rendre aux activités sportives et pour transporter les joueurs lors des compétitions du week-end.

De nombreux clubs des territoires ruraux héraultais (notamment dans l'arrondissement de Béziers) préfèrent faire appel aux parents pour transporter les joueurs et ainsi les impliquer dans la vie du club et faire économiser un éventuel ramassage en minibus organisé les mercredis.

Les freins principaux pour l'espace rural héraultais, et notamment les communes classées en ZRR, sont le déficit de jeunes de 15 à 24 ans, souvent absents pour cause d'études, et l'inégale répartition des équipements qui engendre des déplacements et augmente les distances à la fois pour la pratique club (contraintes dans le cadre de compétitions mais aussi d'entraînements) mais aussi pour la pratique scolaire.

Nous pensons notamment au déficit de bassin de natation, particulièrement sur l'arrondissement de Béziers dont une importante zone territoriale ne bénéficie d'aucun bassin. Les temps d'accès des scolaires (parfois plus de 30 minutes de trajet) dissuadent les équipes pédagogiques des écoles des communes rurales et classées en ZRR de mettre en place des cycles d'apprentissage de la natation.

Cela met en exergue la problématique fondamentale pour le développement de la pratique sportive en milieu rural héraultais et de la forte disparité d'accès aux équipements spécifiques. Ceci est un facteur susceptible de défavoriser les pratiquants existants et potentiels dans l'exercice de leurs APS.

4. Les Activités de Pleine Nature

A l'heure actuelle, une nouvelle dimension sportive apparaît avec l'émergence des pratiques auto-organisées. Pratiqués en toute liberté, sans licence, sans calendrier ni règlement régis par des instances officielles, ces sports, notamment ceux dits de « pleine nature » constituent une potentialité de développement pour le milieu rural.

Ils trouvent, dans le milieu rural, une qualité de pratique qui fait défaut aux espaces urbains. La campagne peut alors s'ériger en espace d'offres de pratiques pour un public urbain et rural. « Au modèle de socialisation locale fondé sur le recrutement de proximité et l'identification communautaire se substitue une territorialisation plus floue liée à la mobilité et à la promotion d'une société de consommation individuelle » (J.P. Augustin, 2003).

Les dispositions locales favorables des petites communes rurales de l'Hérault représentent, dans le contexte actuel d'un retour à l'environnement, des atouts à ne pas négliger.

Les pratiques sportives en milieu rural sont dynamiques et voient aujourd'hui l'arrivée de nouvelles possibilités de développement. L'espace rural héraultais dispose d'atouts indéniables pour le développement de l'activité sportive de pleine nature grâce à l'importance des sites de sports de nature qui viennent compléter l'offre, des espaces peu peuplés pouvant accueillir des équipements consommateurs d'espace ou permettre l'organisation de grandes manifestations.

L'engouement pour les sports favorisant la détente et le bien-être semble être de plus en plus fort. Le département a orienté des axes de sa politique de développement touristique de l'arrière-pays héraultais autour de ce potentiel fort de développement des APN, activités génératrices de retombées économiques et porteuses d'attractivité touristique.

Notons, malgré tout, que les équipements de pleine nature fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage qu'à la population résidente et/ou obéissent à des logiques d'implantation spécifiques. Cependant, ces équipements très développés dans l'Hérault (les boucles de randonnée notamment qui sont très présentes en zone rurale et sur les communes classées en ZRR) devraient pouvoir être utilisés par les pouvoirs publics locaux pour favoriser la mise en œuvre d'actions

orientées vers les seniors résidant dans le département, de plus en plus nombreux à pratiquer une APS du type randonnée et friands de découvertes patrimoniales.

Soulignons ici que les sports dits de nature sont très présents dans les petites communes héraultaises du milieu rural (moins de 2500 habitants) où certaines disciplines (VTT, randonnée pédestre, canoë kayak, randonnée équestre, etc.) figurent parmi les plus pratiquées.

5. Les réglementations fédérales

Les communes rurales ont des difficultés pour répondre aux exigences fédérales et normes imposées, à la fois sur le plan technique et financier (coûts de l'entretien et du fonctionnement). Les règlements fédéraux des fédérations délégataires compétentes pour édicter les règles permettant le bon déroulement de la pratique sportive et des compétitions (normes de conformité technique et de sécurité) ne prendraient pas assez en compte les spécificités dans ces territoires.

Cette situation devient de moins en moins soutenable pour les communes. Conscient des coûts pour les collectivités engendrés par les règles édictées par les fédérations sportives en matière d'équipements sportifs, le ministère chargé des sports a mis en place un dispositif réglementaire destiné à encadrer l'évolution de ces règlements et à en limiter l'impact (insertion dans le code du sport de dispositions qui définissent les compétences des fédérations sportives, responsabilisent celles-ci et favorisent la concertation avec les collectivités maîtres d'ouvrage et les autres fédérations qui partagent les mêmes types d'installations).

6. Le financement du sport en milieu rural

Les représentants des collectivités territoriales tiennent aujourd'hui à faire valoir les besoins en rénovation de certains équipements et attirent l'attention de l'Etat pour que les territoires ruraux et les salles « pluriactivités » ne soient pas négligés dans les prochaines interventions du CNDP (une enveloppe de 25 millions d'euros devrait être disponible cette année).

Selon Christine Larochette, membre du comité de programmation du CNDP et représentante de l'Andes (Association nationale des élus en charge du sport), lors des réunions de concertation, « les critères de choix seront limités. Il y aura moins de saupoudrage de façon à ce que l'aide soit conséquente et incitative ».

Si la dimension « incitative » peut être partagée par tous les acteurs du dossier – Etat, mouvement sportif et collectivités territoriales –, les élus ont leur propre des priorités globales : « Nous défendons le sport pour tous et le savoir-nager en ce qui concerne les équipements. Nous voulons revenir à l'essentiel de ce qu'est le CNDP au départ », explique Christine Larochette.

Autre analyse défendue par les élus locaux : ne pas négliger les aides à la rénovation, quand 42% des équipements sportifs ont plus de 35 ans ! « Nous défendons les équipements structurants localement, sans oublier les territoires carencés ruraux, pour lesquels il faut une écoute particulière. Nous souhaitons aussi éviter une concentration des subventions sur des équipements spécifiques, être ouverts aux salles pluriactivités », plaide Christine Larochette.

Reste à savoir si aujourd'hui l'Etat et le mouvement sportif partagent ces priorités axées sur les territoires ruraux et la pluriactivité. Dans la définition de ses priorités d'aide au financement des équipements sportifs, le CNDS a notamment opté pour les équipements sportifs structurants au plan local dédiés à la pratique du plus grand nombre, notamment les publics cibles et les scolaires, et identifiés comme des équipements permettant de réduire les inégalités sur des territoires carencés.

Chapitre 2 : Perspectives pour développer le sport en milieu rural

L'étude et le diagnostic du sport en milieu rural héraultais font ressortir une typologie de l'offre sportive limitée par les équipements sportifs, les ressources humaines, les ressources financières et enfin par les caractéristiques de la population de ces territoires ruraux. Ils ont aussi permis de faire éclore des axes fondateurs d'une politique sportive au service de l'animation et du développement des territoires ruraux héraultais autour des problématiques suivantes :

- le développement de l'échelle intercommunale,
- la valorisation et la redynamisation des fonctions et rôles des associations sportives sur ces territoires,
- l'amélioration de l'encadrement et de l'animation en APS,
- l'aménagement et le développement d'équipements sportifs « durables » pour lesquels des compromis pour limiter les contraintes liées aux réglementations et normes fédérales seront trouvés.

L'Etat des lieux du sport dans le milieu rural héraultais nous confirme aussi un manque de moyens et d'ingénierie qui pénalise aujourd'hui les collectivités locales et les associations dans la mise en place d'APS sur leur territoire.

Or, le maintien et le développement d'APS ainsi que des équipements sportifs en milieu rural sont importants pour deux raisons principales : répondre à la demande, et garantir une qualité d'offre sportive sur un territoire, source de développement et d'attractivité territoriale (l'Andes, « Le sport dans les communes rurales et de montagne : constats, enjeux et perspectives » - sept. 2013).

Le diagnostic a pointé quelques insuffisances et des besoins en ce qui concerne le développement du sport en milieu rural. A cet égard, nous effectuerons des propositions d'orientation autour de trois axes : l'ingénierie et l'expertise, la mutualisation des moyens et des compétences et enfin l'individualisation des solutions.

I- Orientation 1 : ingénierie/conseil/expertise/médiation en milieu rural

Nous pensons que sur cet axe, en lien très étroit avec l'aménagement du territoire rural héraultais dans sa globalité, le CDOS de l'Hérault doit être moteur, fédérateur et force de propositions.

En effet, le mouvement sportif héraultais doit, nous semble-t-il, adapter son organisation et son fonctionnement au processus de recomposition territoriale en cours et donc participer activement à l'orientation générale de la politique sportive en milieu rural.

La métropole *Montpellier méditerranée* et les communautés d'agglomérations du littoral languedocien se chargent aujourd'hui de la politique sportive de leur collectivité. Malgré tout, même à cet échelon, le CDOS 34 a un rôle essentiel à jouer dans la coordination et la formalisation de projets sportifs de territoire.

Au niveau départemental, il doit être en mesure de soutenir la mise en place d'une politique sportive départementale qui prend en compte la recomposition territoriale et les nouveaux territoires au sein desquels s'organise l'offre sportive de proximité et particulièrement les territoires ruraux. Il doit impulser une dynamique territoriale compatible avec les politiques de décentralisation. Le CDOS 34 doit réaliser un travail de veille par rapport à la politique sportive de l'État.

La recomposition territoriale passe notamment par l'échelon intercommunal (EPCI) pour lequel le CDOS 34 a un rôle primordial à jouer aujourd'hui. Il doit éclairer la prise de décision des élus dans la détermination de l'intérêt communautaire en matière sportive et l'organisation d'une véritable politique sportive. Il pourra organiser des relais territoriaux au niveau intercommunal. Le CDOS 34 assurera la fonction d'accompagnement et de conseil.

Le diagnostic fait clairement ressortir un manque et des besoins en ingénierie des collectivités locales (communes et EPCI de l'espace rural) qui n'ont pas en leur sein cette compétence spécifique importante dans la politique d'organisation et d'animation sportive de leur territoire. Cette demande répond au souhait de l'Etat de voir ces territoires en capacité de se développer et de proposer un accès de qualité aux services de proximité.

A l'échelon communal en milieu rural, le CDOS 34 aura également un rôle à tenir dans le renforcement des synergies et le décloisonnement des différentes disciplines pour structurer une offre sportive en adéquation avec les besoins locaux.

La problématique des équipements en milieu rural (financement des coûts de construction et/ou de rénovation, la complexité de leur gestion, la réglementation en vigueur [normes hygiène et sécurité mais aussi de mise en conformité avec les règlements fédéraux]) rend cette orientation nécessaire, utile voire impérative aujourd'hui à l'heure de l'accentuation du processus de décentralisation. En effet, pour le ministère des Sports, les équipements sportifs ont des implications fortes dans des domaines variés : sports, loisirs, tourisme, enseignement, insertion, cohésion sociale, économie, etc. Ils peuvent constituer un atout face à l'isolement des populations, la distension du lien social, le manque d'attractivité. Loin d'être une fin en soi, le développement du sport devient ainsi un facteur de développement territorial.

- C'est donc dans cette optique que nous préconisons que le CDOS 34 puisse être outillé en compétences et reconnu comme une instance de médiation, de conseil et d'expertise dans le champ de la mise en oeuvre des politiques sportives sur le territoire héraultais et particulièrement le milieu rural où ce besoin exprimé par certaines collectivités lors de notre enquête se fait fortement ressentir.

Le CDOS 34 se verrait alors :

- ✓ participer aux instances de représentation de la société civile sur les territoires ruraux de l'Hérault avec une priorité pour les communes classées en ZRR,
- ✓ coordonner des initiatives de développement du sport sur ces territoires parfois enclavés,
- ✓ développer et soutenir (par l'ingénierie) le montage de projets sportifs dans le cadre de l'intercommunalité en zone rurale héraultaise,
- ✓ favoriser la concertation et la mise en réseau des acteurs influents de l'organisation et de la coordination des politiques sportives sur ces territoires,
- ✓ valoriser et participer, avec les réseaux déjà existants sur le département, à la structuration du développement de la filière APN sur les territoires ruraux (notamment les moins bien dotés en compétences « ingénierie »).

Le diagnostic fait aussi ressortir un enjeu pour le développement du sport en milieu rural (dont le CDOS 34 pourrait se saisir) relatif au maintien et au développement des associations sportives qui

ont un rôle moteur dans l'animation local des territoires ruraux. Dans ce cadre, le CDOS 34 devra veiller à les encourager à s'engager dans des projets cohérents et en adéquation avec l'évolution des attentes des concitoyens locaux (séniors, sport/santé, etc.). Le défi de la jeunesse sera aussi à l'oeuvre ici.

Le CDOS 34 devra parallèlement les accompagner techniquement dans la mise en place de leurs projets associatifs (notion de service aux associations des territoires ruraux). Nous avons en effet observé que cette dynamique locale engendrée par les associations sportives qui favorisent le lien social entre les individus des zones rurales et qui sont un extraordinaire relais de la collectivité sur le terrain tient à un « fil ».

Leur pérennité est aujourd'hui menacée par le vieillissement des bénévoles et la difficulté d'en mobiliser de nouveaux, un manque de « professionnalisation » structurelle et fonctionnelle, une exigence de plus en plus forte de compétences des bénévoles et enfin un manque d'information sur la fonction employeur des associations. Problématiques auxquelles le CDOS 34 a aisément les moyens de remédier, par la mise en place de formations délocalisées à destination du milieu associatif sportif local sur les zones rurales de l'Hérault, par l'organisation d'évènements spécifiques aux problématiques sur ces territoires (journées d'information thématique par exemple).

II- Orientation 2 : mutualisation des moyens sur les territoires ruraux héraultais

Les difficultés d'entente qui peuvent parfois exister entre communes et les peurs légitimes de perte de « proximité » induites par l'appartenance à un EPCI (transfert de compétences de la commune vers l'intercommunalité) ne doivent pas entraver l'évolution vers laquelle nous emmène le processus de recomposition territoriale.

En effet, il est aisé de constater, grâce à notre enquête et aux nombreux exemples en France, que l'échelon intercommunal semblerait le plus adaptée à la gestion prospective du développement du sport et de ses équipements : en milieu rural, la majorité des équipements sportifs est actuellement gérée par les communes qui construisent des équipements pour répondre, souvent, au cas par cas aux attentes et demandes de leur population.

Mais cette approche communale ne permet pas d'appréhender dans sa globalité l'offre en équipements sportifs à l'échelle d'un bassin de vie. Pour la réalisation d'équipements structurants nécessitant des investissements financiers conséquents, les collectivités peuvent mener des actions à l'échelle intercommunale. Cette complémentarité entre les EPCI et les communes est en cours mais reste à conforter⁵⁸ (notamment sur les zones rurales peu peuplées du nord, nord-ouest et ouest héraultais).

Le traitement « du sport » à l'échelle de l'EPCI favoriserait d'une part, la mutualisation de moyens et permettrait, d'autre part, d'intégrer ce domaine de compétence dans une stratégie globale de développement territorial (mais le transfert de la « compétence sport » des communes vers l'EPCI ne s'impose pas forcément comme une évidence...).

A travers cette orientation, l'enjeu serait de faire des APS un outil d'aménagement du territoire et d'attractivité territoriale (cf. fonction résidentielle de plus en plus forte des territoires ruraux). Dans ce cadre nous envisagerions d'intégrer les APS dans les politiques publiques d'aménagement et dans les stratégies de développement territorial des collectivités. C'est-à-dire établir un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs s'intégrant dans une politique de développement durable.

Ce schéma n'existe pas à l'heure actuelle dans le département et pourrait, nous semble-t-il, être initié au niveau départemental. Son objectif majeur serait d'accompagner au mieux les évolutions du mouvement sportif et soutenir l'offre d'équipements sur l'ensemble des territoires du département héraultais.

Les équipements sportifs suscitent des attentes singulières en termes de développement local, de rayonnement et prestige économique et touristique et sont donc de plus en plus souvent intégrés dans les projets de rénovation et de redynamisation du territoire. Différents acteurs publics du sport héraultais pourraient y prendre part. En France, selon les départements, nos recherches nous ont montré que ce pouvait être soit le département, soit le mouvement sportif ou l'étroite collaboration de ces deux acteurs qui organiseraient et réaliseraient ce travail.

Dans le but d'optimiser l'implantation territoriale des équipements sportifs, les collectivités et le mouvement sportif s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre dans un contexte financier difficile et un environnement en pleine mutation pour permettre la satisfaction de l'ensemble de la population et des pratiquants, l'optimisation de l'utilisation des moyens publics, le plein emploi des équipements sportifs, l'impératif de solidarité entre les territoires.

Ces différents acteurs se doivent alors de coordonner leurs stratégies et leurs actions, d'inscrire les équipements sportifs dans les stratégies des territoires et des fédérations, de mutualiser leurs expériences et leurs méthodes, de disposer d'outils partagés, et donc de concevoir et mettre en œuvre, aux différentes échelles territoriales (intercommunale particulièrement), des schémas d'équipements sportifs concertés et cohérents.

Ces schémas qui visent l'anticipation à moyen terme, la prospective et la planification stratégique constituent de réels outils d'aide à la décision.

Cette démarche favorisera, à n'en pas douter, la prise en compte des APS dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) des communes et EPCI.

Cette mutualisation de moyens au niveau intercommunal aura aussi pour effet de préserver et de développer une offre sportive et périscolaire garante d'un maintien de population (citons par exemples une partie rurale de l'arrondissement de Béziers, les EPCI du cœur d'Hérault, les communes jonchant l'autoroute A75 dans la vallée de l'Hérault). Un autre effet attendu d'une mutualisation d'équipements et de la formalisation de schémas de cohérence territoriale des équipements en zone rurale sera l'exploitation du potentiel des APS comme outil de développement économique et touristique.

La mise en distribution et la promotion de produits touristiques spécifiques pourront donc s'effectuer à plus grande échelle et de manière plus structurée eu égard aux moyens plus conséquents de l'EPCI dans ce domaine.

- Pour réaliser cette orientation nous pourrions imaginer, là encore, l'implication du mouvement sportif héraultais via le CDOS 34 en tant que conseiller, médiateur/conciliateur et expert dans la réalisation et la définition des schémas de cohérence territoriale des équipements sportifs des EPCI du milieu rural héraultais avec une attention particulière portée aux communes classées en ZRR.

Notre étude nous a permis de nous rendre compte que la problématique de la qualification de l'encadrement était prégnante en milieu rural. Encourager la mise en œuvre de la mutualisation de l'emploi entre les associations sportives et les collectivités territoriales locales pour regrouper les besoins et les moyens serait une solution plausible.

La promotion des emplois aidés au service des clubs sportifs ruraux (incitations financières à la clef) qui prendrait en considération le critère de l'utilité territoriale lié aux spécificités du territoire devrait également s'envisager au niveau des collectivités départementales et des intercommunalités du milieu rural héraultais.

Ces dispositions, plus politiques, concernant la mise en œuvre locale via les EPCI ou les communes, ne pourraient s'entrevoir qu'au niveau des instances de représentation de la société civile. Mais le CDOS 34, en tant que participant (cf. orientation 1) y serait en mesure de faire valoir son expertise et sa connaissance du champ d'investigation pour favoriser le montage technique de la création de l'emploi mutualisé en collaboration avec un Groupement d'Employeur spécialisé dans le domaine du sport (GEPSLM par exemple).

III- Orientation 3 : individualisation des solutions selon les APS et les carences des territoires

L'étude fait ressortir clairement des disparités de besoins et donc d'attentes des clubs sportifs et Comités départementaux selon la discipline. Nous préconiserons logiquement aux pouvoirs publics décideurs (Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif) d'individualiser les réponses aux problématiques, en fonction des spécificités de chaque discipline.

En effet, nous nous sommes rendus à l'évidence que certaines problématiques étaient un frein réel à la pratique et au développement de certains sports alors qu'elles ne l'étaient pas pour d'autres. Prenons par exemple les transports : c'est un problème majeur pour des disciplines comme le rugby, le volley-ball et ça ne l'est pas (ou dans une toute autre mesure) pour d'autres disciplines comme le football ou le basket-ball.

Les contraintes de la pratique (nombre de joueurs pour le rugby), la popularité de la pratique et donc son nombre de licenciés (pour le volley-ball qui est contraint d'organiser un championnat sur une zone géographique beaucoup plus importante que le football ou le tennis par exemple) impactent très fortement les clubs et les Comités Départementaux qui doivent faire preuve d'inventivité et de volontarisme pour motiver les joueurs et les accompagnateurs.

- La prise en compte « individuelle » des problématiques d'accessibilité géographique et sociale dans les disciplines sportives doit dorénavant être de mise si l'on souhaite développer l'accès à tous les sports pour tous en zone rurale.

Nous conseillerons de flécher (et contrôler) les moyens financiers accordés aux clubs ruraux par rapport à leurs besoins réels et concrets et non en fonction de demandes de financement qui masquent la réalité. Pour parvenir à éclairer la prise de décision, des données et informations seront nécessaires. Une entité compétente et reconnue sera missionnée. La mutualisation des moyens de transport au niveau de la collectivité référente (la plus logique étant l'échelle intercommunale) est là encore la piste la plus opérationnelle que nous proposerons.

De la même manière, la réflexion sur les équipements sportifs devra s'entrevoir individuellement et au regard des besoins réellement identifiés (et non soupçonnés). Certaines disciplines sportives et certains territoires éprouvent des difficultés en termes d'accès aux équipements sportifs : un manque d'installations, une surcharge d'utilisation des mêmes créneaux, des contraintes fédérales de conformité et de normes, l'usage multi-activité de l'équipement, etc.

Là encore, nous préconiserons la consultation de conseillers experts capables de prendre la mesure du besoin et des capacités de financement et de gestion de l'équipement par la collectivité (le CDOS

34 pourra être cette structure). Une étude approfondie permettra d'organiser une concertation entre les utilisateurs, les pouvoirs publics et les financeurs pour imaginer, de façon prospective, l'avenir de l'équipement et de son utilisation.

L'échelle de gestion et d'utilisation de l'équipement impacte clairement et directement son coût et son rendement (social, sportif, économique). La définition d'un schéma départemental de cohérence territoriale des équipements sportifs donnera une connaissance des besoins et des carences sur le territoire et amènera de lui-même des solutions pragmatiques et individualisées surtout sur les territoires ruraux identifiés comme « public cible ».

Elles pourront être sous la forme d'équipements temporaires et itinérants qui viseront des objectifs variés comme celui de diversifier l'offre sur un territoire ou celui de pallier au manque d'équipements structurants permettant l'apprentissage d'une pratique sportive « majeure ». C'est le cas notamment de la natation.

Le double objectif de ces équipements itinérants est de rendre l'apprentissage aquatique accessible au plus grand nombre dans les zones dépourvues d'installations nautiques et de prévenir les risques de noyades. Le président de la FFN a fait connaître, dans les médias, son opposition marquée à tout équipement ne présentant pas un caractère pérenne. A travers cet exemple, nous comprenons que d'autres problématiques sont sous-jacentes.

En effet, les communes interrogées lors de notre enquête disent disposer d'équipements sportifs « classiques » mais souvent dans un état de vétusté avancée. L'échelle communale en zone rurale ne permet plus à ces communes de faire supporter la charge des coûts de rénovation à ses contribuables souvent vieillissants et non utilisateurs. Rien ne garantit une utilisation soutenue de l'équipement sur du moyen et long terme. Nous comprenons alors les raisons pour lesquelles elles peuvent être tentées de faire appel à des équipements temporaires et itinérants. Par contre, ce ne sera pas envisagé comme une solution viable sur du long terme, et la construction d'équipements structurants de proximité et de salles « semi-spécialisées » reste la solution adaptée à la problématique des équipements.

Coût, moyens de financement, rendement, utilisation, entretien/maintenance et dorénavant politique sportive seront les critères sur lesquels s'effectueront les choix et se prendront les décisions. L'échelon intercommunal devient évidemment et clairement le plus à même de porter ces projets, les gérer et ensuite de les faire vivre.

La nécessité de mettre en œuvre une ingénierie autour de la problématique est souvent rédhibitoire pour ces communes et EPCI du milieu rural qui n'en disposent pas en interne. D'où la nécessité

qu'une instance représentative des intérêts collectifs du mouvement sportif, comme le CDOS 34, puisse prendre en charge ce besoin et le mettre à la disposition du mouvement sportif et des collectivités territoriales du milieu rural héraultais.

Conclusion

Le diagnostic sur l'accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans l'Hérault a mis en évidence des besoins et des attentes diverses de la part des acteurs du mouvement sportif et des collectivités territoriales du milieu rural héraultais. Il a par ailleurs montré que la diffusion de la pratique sportive dans la population et la diversification des motivations des pratiquants induisent de nouveaux besoins, notamment en équipements sportifs.

La réalisation d'un équipement sportif n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'offrir un service à la population. Essentiels pour le développement du sport, ils ont une incidence directe sur la qualité des pratiques et leur gestion. Leur construction, mise aux normes, rénovation, entretien et exploitation demandent souvent de lourds moyens financiers qu'il paraît aujourd'hui utile d'envisager en termes de mutualisation des moyens (financiers, humains et matériels) et l'échelon le plus approprié semble être celui de l'intercommunalité (EPCI).

La compétence « sport » n'étant qu'optionnelle pour les EPCI, la problématique du développement d'une politique sportive cohérente et ambitieuse dans les communes des zones rurales ou classées en Zone de Revitalisation Rurale de l'Hérault est clairement posée. Toutes les décisions qui entourent les équipements ne sont pas toujours objectivées ou inscrites dans une logique de planification maîtrisée.

C'est pourquoi la définition et la formalisation de schémas de cohérence territoriale des équipements sportifs (aux différentes échelles territoriales et intercommunale particulièrement) s'intégrant dans une politique de développement durable est aujourd'hui indispensable dans le département de l'Hérault pour faire des APS un outil d'aménagement du territoire, notamment rural, et d'attractivité territoriale.

Parallèlement à cela, le diagnostic fait ressortir un manque de moyens financiers et d'ingénierie qui pénalisent les collectivités locales et les clubs des territoires ruraux. L'intervention du mouvement sportif héraultais (le CDOS 34), à travers sa capacité fédératrice et sa reconnaissance des pouvoirs publics, le place comme un des acteurs clés du développement de l'accessibilité à la pratique sportive en milieu rural Héraultais.

Ne lui reste qu'à envisager cette mission et se donner les moyens de la réaliser avec l'aide de ses partenaires institutionnels historiques.

Bibliographie

Ouvrages :

SCHMITT B et GOFFETTE-NAGOT F, (2000), Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique, Economie rurale, n°257. Pp 42-55.

ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves. Ruralités, les campagnes entre terroirs et mondialisation. Collection Problèmes politiques et sociaux, n° 842. La Documentation Française, 2000, p.10

CHAMPAGNE Patrick. L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000. Paris, Seuil, 2002, p.14.

Augustin J-P, Le sport et ses métiers. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux d'une professionnalisation. « Les métiers du social ». 2003.

Andrieu G, Du sport aristocratique au sport démocratique. 1886-1936. Paris, Actio 2002.

Pierre Larousse. 1875.

« Le sport en France » une approche politique, économique et sociale » sous la direction de P. Arnaud, M. Attali et J. Saint-Martin - 2008

Webographie :

Sénat Français, <http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-4681.html>

Ministère des sports,
http://www.sports.gouv.fr/autres/equipements_territoires_ruraux/index.htm#/1 ; page 30

Ministère des sports, <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/Zoom-sur/article/Savoir-nager>

Le figaro santé, <http://sante.lefigaro.fr/mieux-etre/sports-activites-physiques/generalites-activite-physique/quelle-est-definition-lactivite-physique>

Le figaro santé, <http://sante.lefigaro.fr/mieux-etre/sports-activites-physiques/generalites-activite-physique/y-t-il-differents-types-dactivite-physique>

Accès pour tous, <http://www.accespourtous.org/>

Ministère des sports,
http://www.sports.gouv.fr/autres/equipements_territoires_ruraux/index.htm#/43

CNOSF, http://franceolympique.com/files/File/organisation/cnosf/projet_sport_francais.pdf

Yramis Avocats, http://www.yramis-avocats.com/parutions/juridique_04_2013_2.pdf

DRJSCS LR, http://www.languedoc-roussillon.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/PRIORITES_DEPARTEMENTALES_DDCS_34_CNDS_2014.pdf

Jean-Christophe Vilatte- Méthodologie de l'enquête par le questionnaire-1^{er} et 2 Février 2007-
www.lmac-mp.fr/telecharger.php?id_doc=46

Ministère des sports, http://www.sports.gouv.fr/autres/equipements_territoires_ruraux/index.htm

Acteurs du sport,

http://www.acteursdusport.fr/uploads/Documents/WEB_CHEMIN_311_1133475257.pdf

RES, <http://www.res.sports.gouv.fr/>

Legifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Conseil Général de l'Hérault <http://www.herault.fr>

Thèses et mémoires :

Daumas J, De la «Structuration du Sport en Milieu Rural» à la création d'un outil innovant : Le Guide du Sport Meusien, mémoire, Master Proj&Ter, juin 2011

Heine C, De Macadam Sport à Moselle Macadam Jeunesse : vers la promotion de l'activité physique et sportive en milieu rural chez les jeunes âgés de 11 à 17 ans, mémoire, Master Proj&ter, juin 2012

Previtali C, Le sport à la campagne : les connectivités sportives associatives dans la recomposition de la société rurale en Franche-Comté, thèse, Doctorat et sociologie, école doctorale « langages, espaces, temps, sociétés, Octobre 2011

Liste des tableaux

Tableau 1 : Types de communes métropolitaines et population en France. P.13

Tableau 2 : Les communes non équipées en infrastructures sportives en France métropolitaine. P.24

Tableau 3 : Répartitions des équipements sportifs en milieu rural en France. P.26

Tableau 4 : Typologie de l'offre en équipements sportifs en milieu rural. P.34

Tableau 5 : Répartition des plateaux extérieurs et salles multisports dans l'Hérault. P.73

Tableau 6 : Répartition des boulodromes dans l'Hérault. P.73

Tableau 7 : Répartition des terrains de grands jeux dans l'Hérault. P.74

Tableau 8 : Répartition des courts de tennis dans l'Hérault. P.74

Tableau 9 : Répartition des boucles de randonnées dans l'Hérault. P.75

Tableau 10 : Répartition des centres équestres dans l'Hérault. P.75

Tableau 11 : Répartition des bassins de natation dans l'Hérault. P.76

Listes des figures

Figure 1 : Relation linéaire entre la population et le nombre d'équipements. P.28

Figure 2 : Répartition des équipements sportifs dans l'Hérault. P.71

Figure 3 : Répartition des équipements sportifs dans les communes ZR de l'Hérault. P.72

Figure 4 : Répartition des équipements sportifs dans les communes ZRR de l'Hérault. P.72

Figure 5 : Répartition des associations sportives en zone rurale. P.90

Figure 6 : Classification des équipements sportifs en zone rurale. P.91

Figure 7 : Répartition du nombre d'équipements sportifs en zone rurale (ZR puis ZRR). P.92

Figure 8 : Classification des besoins des communes en zone rurale. P.93

Figure 9 : Besoins en mutualisation pour les communes ZR. P.95

Figure 10 : Besoins en mutualisation pour les communes ZRR. P.96

Annexes

Annexe 1 : Objectifs et méthodologie de l'étude

Annexe 2 : Carte représentant les ZR et les ZRR

Annexe 3 : Carte représentant les hébergements touristiques en milieu rural

Annexe 4 : Carte représentant le pourcentage des équipements sportifs dans l'Hérault

Annexe 5 : Les associations sportives dans l'Hérault

Annexe 6 : Les disciplines majeures dans l'Hérault

Annexe 7 : Présentation des résultats aux questionnaires

Annexe 8 : Exemple de questionnaires (ZRR)

Annexe 9 : Synthèse des entretiens avec les comités départementaux

Annexe 10 : Matrice SWOT de fin d'étude

Objectifs et méthodologie



Objectifs et méthodologie du diagnostic

- Présentation des données de cadrage sur le territoire investigué, le département de l'Hérault (contextes démographique, économique, administratif, les transports, les grands projets),

- Recensement des équipements sportifs du territoire via l'INSEE et les RES,
- Typologie des usagers et pratiquants sportifs, des associations sportives des territoires investigués.
- Diffusion d'enquêtes ciblées au responsables institutionnels élus et/ou responsables des sports (et/ou vie associative)
- Interviews des acteurs et têtes de réseaux des disciplines sportives les plus pratiquées et représentées dans l'Hérault apportant leur expérience et leur connaissance sur les problématiques abordées.

- Analyse et traitement des données des enquêtes diffusées et entretiens menés
- Synthèse des résultats et proposition d'orientations au CDOS 34 commanditaire du diagnostic.

13

Diagnostic sur l'accessibilité à la pratique sportive en milieu rural de l'Hérault - CDOS34/PSL34-Avril 2015

Objectifs et méthodologie



Les indicateurs

- Identifier les caractéristiques de l'Hérault
- Identifier le découpage du territoire
- Identifier les politiques du département

- Identifier les politiques sportives
- Identifier les volontés politiques des communes.

Démarche quantitative

Recherches documentaires

+ Recensement RES/INSEE/DATAR

Les indicateurs

- Identifier le nombre d'équipements sportif
- Identifier le type d'équipement sportif

- Identifier le nombre de clubs sportifs
- Identifier le nombre de licenciés
- Identifier les APS proposées

Démarche qualitative :

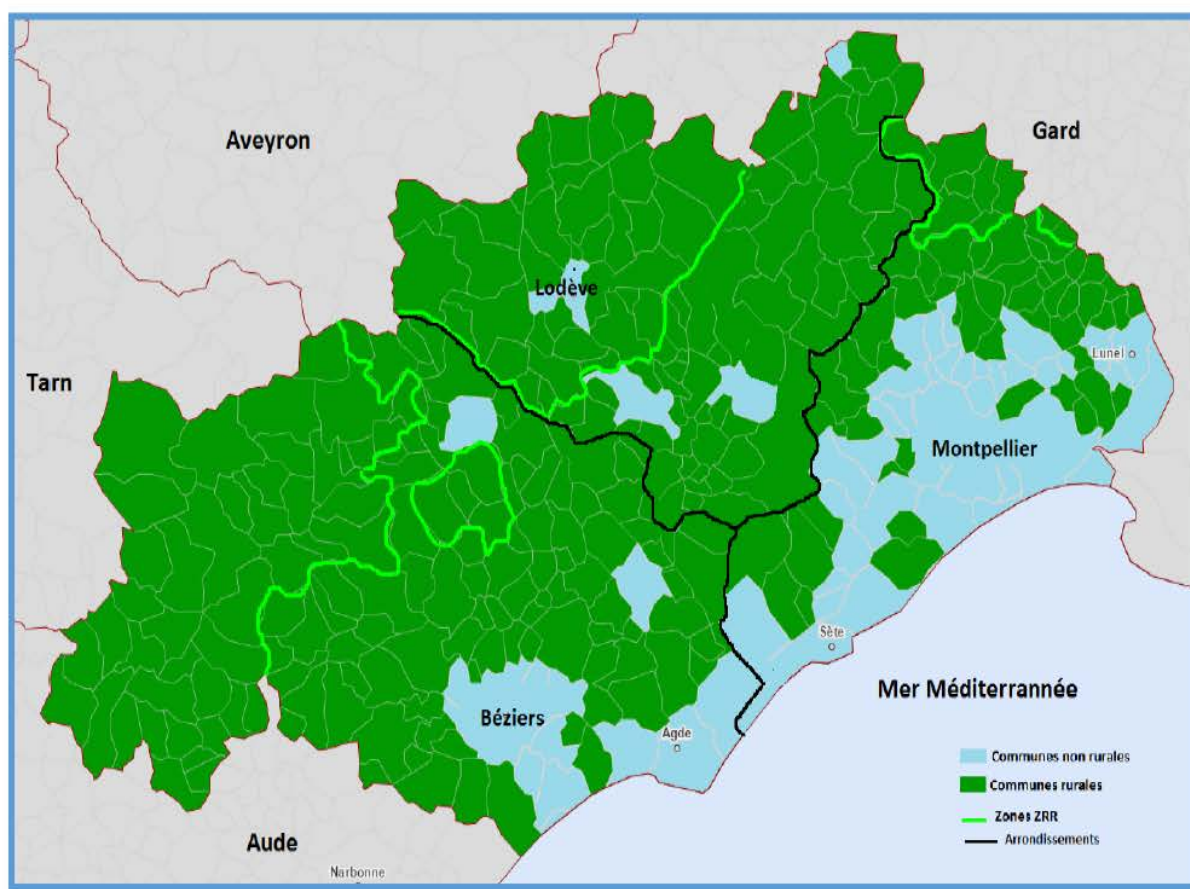
Questionnaires ZRR/ZR/villes ciblées/

Entretiens téléphoniques et individuels.

14

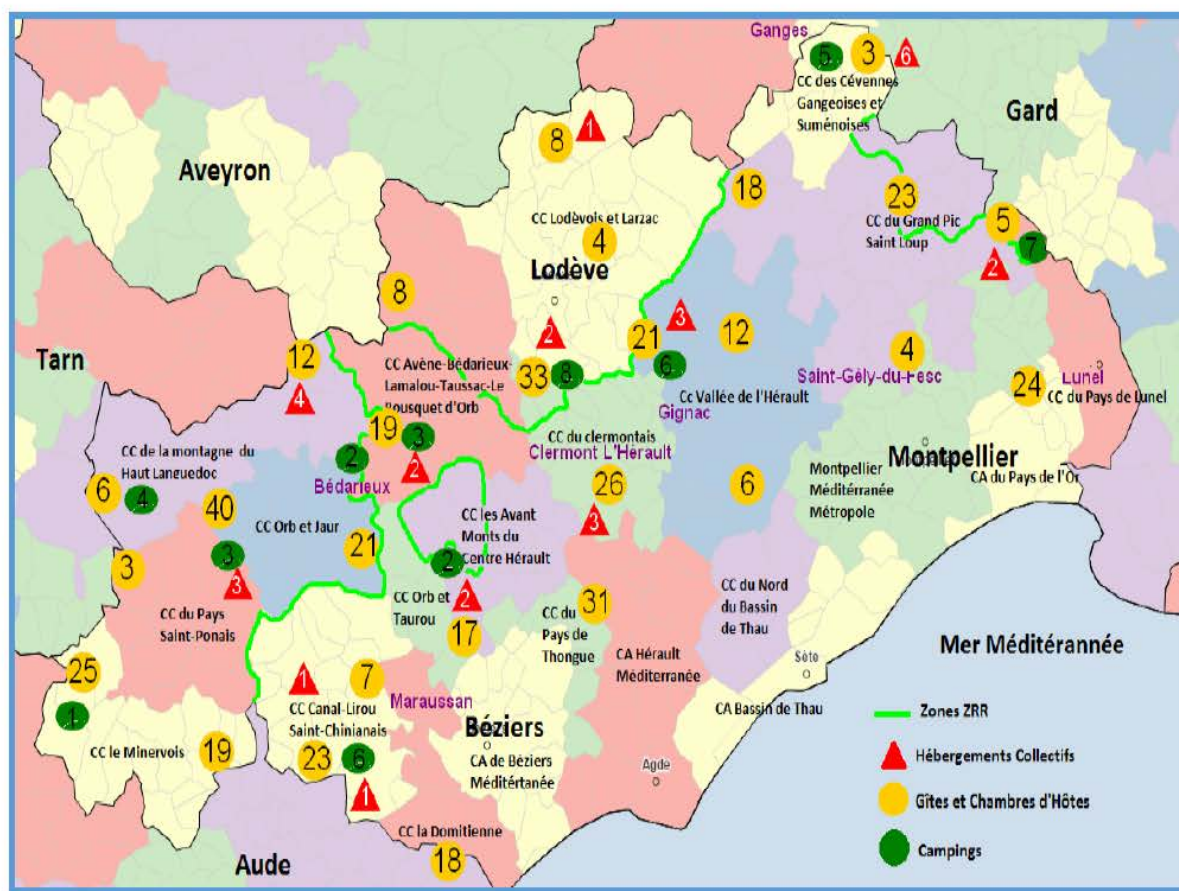
Diagnostic sur l'accessibilité à la pratique sportive en milieu rural de l'Hérault - CDOS34/PSL34-Avril 2015

Annexe 2



Carte : Communes de l'Hérault classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) et en zone rurale (ZR).

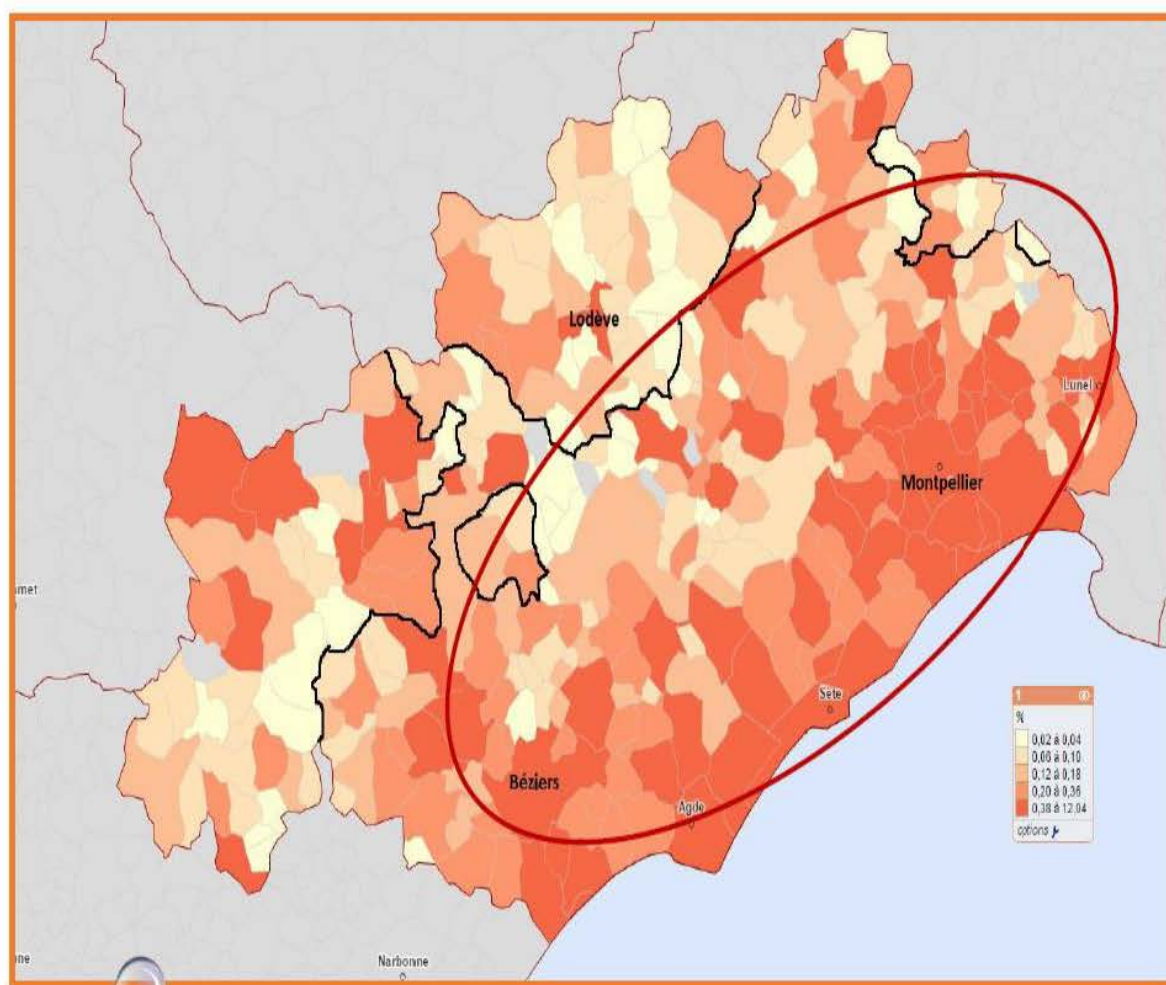
Annexe 3



Carte : Typologie des hébergements touristiques hors hôtels en zone rurale héraultaise.

Source : <http://www.herault.fr>

Annexe 4



Carte : Pourcentage des équipements sportifs dans l'Hérault, Zoom sur les ZRR.

Source : INSEE, Base permanente des équipements 2012.

Annexe 5

Les associations sportives

Grands domaines du RNA	Total Languedoc-Roussillon
Activités de loisirs	5 721
Activités socio-culturelles	4 638
Aide à l'emploi	1 354
Culture et pratiques d'activités artistiques	14 463
Education/formation	3 922
Environnement	2 880
Etablissements et services pour adultes en difficulté	503
Intervention sociales	1 611
Mouvements de jeunesse et éducation populaire	217
Santé	2 394
Sports	12 562

TABX. Nombre annuel de création d'associations en Languedoc-Roussillon.

Source : JO, RNA, DRJSCS LR, déc. 2013.

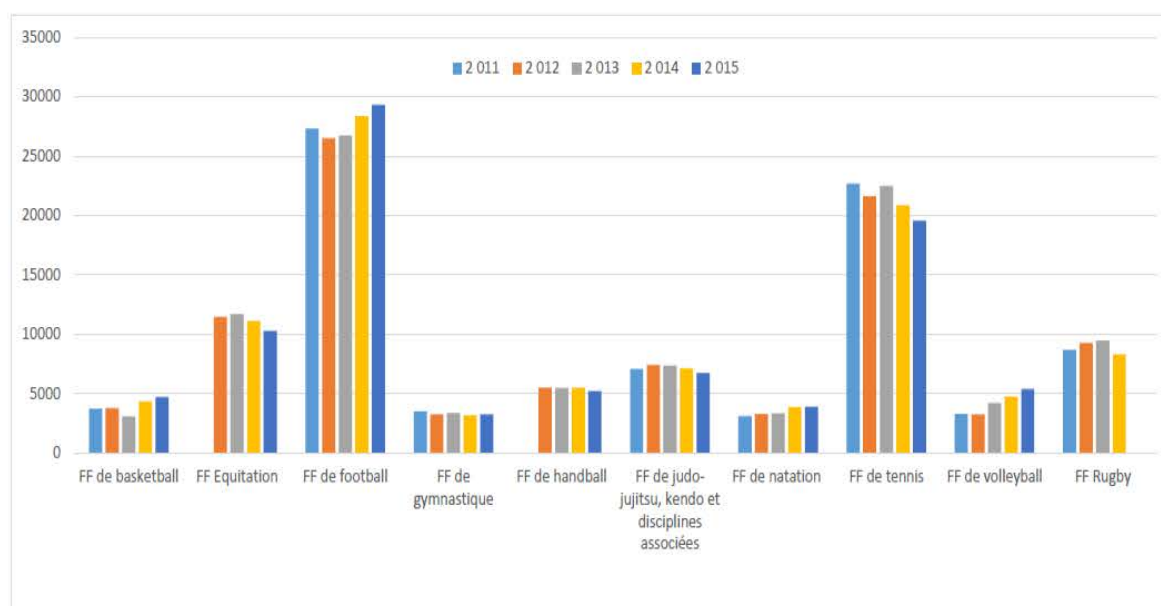
	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France
Nb de Clubs affiliés	1 230	2 063	2 636	485	1 378	7 793	158 490
Nb de licences sportives	83 377	158 624	226 537	29 377	112 924	610 839	14 735 479
Dont part des femmes en %	36,3	38,3	33,5	37,4	39,1	36,32	36,2
Taux de licences sportives pour 100 habitants	23 %	21,9 %	21,3 %	37,4 %	24,7 %	22,7 %	23,2 %

	Créations d'associations en 2012	Créations d'associations en 2013
Aude	500	779
Gard	941	1 573
Hérault	1 500	2 511
Lozère	120	201
Pyrénées-Orientales	548	954
Total région Languedoc-Roussillon	3 609	6 018

Le Département de l'Hérault recense totalise **226 537 licenciés**. 88 comités sportifs sont adhérents du CDOS 34. En 2013, **2 636** associations du département sont affiliées à une fédération nationale. Annuellement, le département connaît une augmentation de création d'associations avec 2 511 associations créées en 2013. Les domaines du sport et de la culture étant les plus représentés.

Annexe 6

Données actualisées des disciplines sportives olympiques « majeures » en nombre de licenciés³⁸



Annexe 7

Approche territoriale de l'offre : Présentation des résultats du questionnaire

Malgré de nombreuses relances, nous avons rencontré des difficultés pour obtenir les réponses des communes. Néanmoins, pour les communes classées en ZRR et les villes ciblées le seuil des 30% est atteint. Nous avons comptabilisé 25% de réponses pour les ZR. Les réponses aux questionnaires ayant été conditionnées par l'échéance de rendu de l'étude et au temps imparti.

⇒ 46 réponses pour les communes de Zone Rurale

Nbre Envois	Nbre Mails	Nbre Mails erronés	Nbre Mails reçus	Nbre Mails ouverts	Nbre de « cliqueurs » sur Questionnaires
1	189	7	182	52	11
1	184	2	182	63	17
1	162	2	160	44	6
1	160	1	159	45	18
1	142	2	140	29	5
Total : 5	837	14	823	233	57

Nbre Envois	Nbre Mails	Nbre Mails erronés	Nbre Mails reçus	Nbre Mails ouverts	Nbre de « cliqueurs » sur Questionnaires
1	91	11	80	30	16
1	80	6	74	21	10
1	72	5	67	19	9
1	24	4	20	11	6
Total : 4	267	27	241	81	41

⇒ 29 réponses pour les communes de Zone de Revitalisation Rurale

Nbre Envois	Nbre Mails	Nbre Mails erronés	Nbre Mails reçus	Nbre Mails ouverts	Nbre de « cliqueurs » sur Questionnaires
1	14	0	14	9	4
1	8	0	8	3	0
1	8	0	8	3	1
Total : 4	30	0	30	15	5

⇒ 3 réponses pour les Villes Ciblées (sur 7)

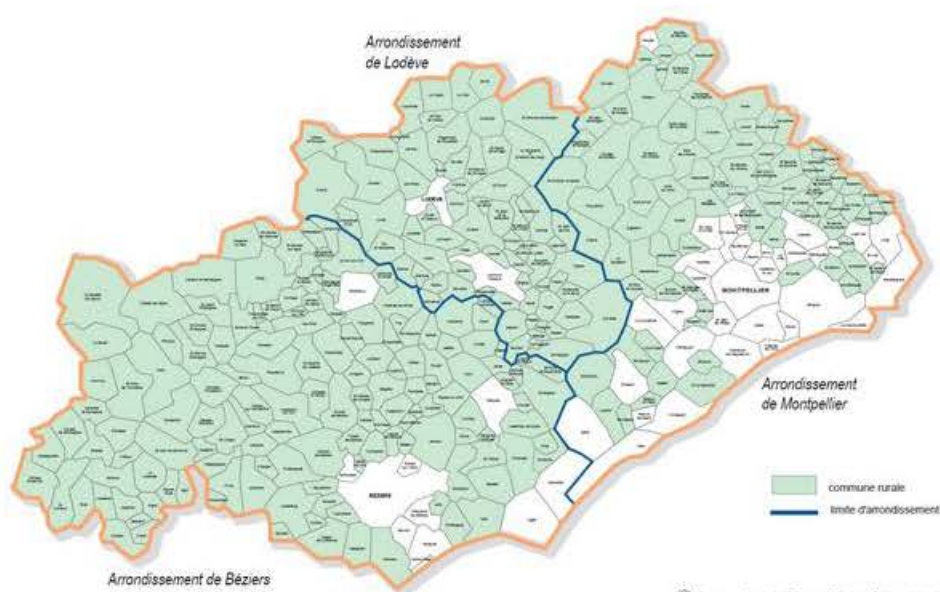
117



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

Votre Commune

D'après la carte, sur quel arrondissement du département de l'Hérault se situe votre commune ?



© Cartographie : Préfecture de l'Hérault (juin 2006)

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

Béziers

liste des communes de l'arrondissement de Béziers

Si Béziers

« Retour

Continuer »

Fourni par
 Google Forms

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

[Signaler un cas d'utilisation abusive](#) - [Conditions d'utilisation](#) - [Clauses additionnelles](#)



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

Le tissu associatif au sein de votre commune

Combien d'associations sont recensées sur votre commune ?

Tous champs confondus : sport, socioculturel, environnement, chasse, pêche, sciences etc.

- ☐ entre 1 et 10
- ☐ entre 11 et 20
- ☐ entre 21 et 30
- ☐ entre 31 et 40
- ☐ entre 41 et 50
- ☐ entre 51 et 100
- ☐ + de 101

☐ Autre :

Combien d'entre-elles sont des associations Sportives ?

- ☐ entre 1 et 10
- ☐ entre 11 et 20
- ☐ entre 21 et 30
- ☐ entre 31 et 40
- ☐ entre 41 et 50
- ☐ + de 51

☐ Autre :

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR VOTRE COMMUNE

De combien d'équipements sportifs dispose votre commune ?

- ☐ entre 1 et 5
- ☐ de 6 à 10
- ☐ de 11 à 15
- ☐ de 16 à 20
- ☐ + de 21

De quel(s) type(s) d'équipement(s) disposez-vous sur votre commune ?

- ☐ Bassin de natation
- ☐ Terrain de basket
- ☐ Stade
- ☐ Gymnase polyvalent
- ☐ Piste d'Athlétisme
- ☐ Boucle de randonnée
- ☐ Boulodrome
- ☐ Centre équestre
- ☐ Équipement de cyclisme
- ☐ Parcours sportif
- ☐ Plateau extérieur
- ☐ Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
- ☐ Salle de combat
- ☐ Patinoire
- ☐ Terrain de golf
- ☐ Terrain de grands jeux
- ☐ Terrain de tennis
- ☐ City stade
- ☐ salle(s) multisports
- ☐ Autre :

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

QUELS SONT, SUR VOTRE COMMUNE, LES BESOINS
PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :
CONSTRUCTION, RENOVATION, MUTUALISATION

- ☐ Construction
- ☐ Rénovation
- ☐ Mutualisation
- ☐ Aucun de ces 3 besoins identifiés
- ☐ Autre :

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

BESOINS PRIORITAIRES EN CONSTRUCTION

- ☐ Bassin de natation
- ☐ Terrain de basket
- ☐ Stade
- ☐ Gymnase polyvalent
- ☐ Piste d'Athlétisme
- ☐ Boucle de randonnée
- ☐ Boulodrome
- ☐ Centre équestre
- ☐ Équipement de cyclisme
- ☐ Parcours sportif
- ☐ Plateau(x) extérieur(s) ou salle(s) multisports
- ☐ Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
- ☐ Salle de combat
- ☐ Patinoire
- ☐ Terrain de golf
- ☐ Terrain de grands jeux

Avez-vous un autre besoin?

- ☐ oui
- ☐ non

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

BESOINS PRIORITAIRES EN RENOVATION

- ☐ Bassin de natation
- ☐ Terrain de basket
- ☐ Stade
- ☐ Gymnase polyvalent
- ☐ Piste d' Athlétisme
- ☐ Boucle de randonnée
- ☐ Boulodrome
- ☐ Centre équestre
- ☐ Équipement de cyclisme
- ☐ Parcours sportif
- ☐ Plateau(x) extérieur(s) ou salle(s) multisports
- ☐ Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
- ☐ Salle de combat
- ☐ Patinoire
- ☐ Terrain de golf
- ☐ Terrain de grands jeux

Avez-vous un autre besoin?

- ☐ oui
- ☐ non

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

BESOINS PRIORITAIRES EN MUTUALISATION

- ☐ Bassin de natation
- ☐ Terrain de basket
- ☐ Stade
- ☐ Gymnase polyvalent
- ☐ Piste d'Athlétisme
- ☐ Boucle de randonnée
- ☐ Boulodrome
- ☐ Centre équestre
- ☐ Équipement de cyclisme
- ☐ Parcours sportif
- ☐ Plateau(x) extérieur(s) ou salle(s) multisports
- ☐ Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
- ☐ Salle de combat
- ☐ Patinoire
- ☐ Terrain de golf
- ☐ Terrain de grands jeux

Avez-vous un autre besoin?

- ☐ oui
- ☐ non

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

VOS BESOINS PRIORITAIRES EN TERMES D'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Type(s) de besoin(s)

- ☐ Compétences / ressources locales (éducateurs diplômés)
- ☐ Moyens financiers pour payer l'encadrement
- ☐ En structures supports (clubs sportifs locaux) pour accueillir les encadrants
- ☐ Formations (fédérales, ministérielles, etc.)
- ☐ Autre :

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

VOTRE POLITIQUE SPORTIVE

Votre commune met-elle en oeuvre une politique sportive communale ou intercommunale ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne Sais Pas

Si OUI pouvez-vous la décrire succinctement ?

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

VOS PROJETS

Votre commune (ou intercommunalité) a-t-elle des projets d'aménagement en terme d'équipement(s) sportif(s) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne Sais Pas

Si OUI, le(s)quel(s) et pour quelles raisons?

Si NON, le(s)quel(s) et pour quelles raisons?

« Retour

Continuer »



Accessibilité à la pratique sportive en milieu rural dans le département de l'Hérault

Pour conclure et selon vous, quel(s) serait(en)t les moyens d'inciter les habitants de votre commune (toutes classes d'âge confondues) à pratiquer une activité sportive ?

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



CDOS de l'Hérault MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

ZAC Pierres Vives, 66 Esplanade de l'Égalité

34086 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél. 04.67.67.40.98 - Mob. 06.32.11.11.61

E-mail : cdos34@gmail.com

Organisme agréé par le Comité National Olympique et Sportif Français Fondé en 1983

Site Internet : <http://herault.franceolympique.com>

Pour toute question relative au questionnaire contactez le 04.67.67.41.97 ou le 06.32.11.11.61

« Retour

Envoyer

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Annexe 9

Les entretiens qualitatifs mettent en évidence les problématiques citées dans notre enquête par questionnaire, à savoir des freins en termes de transport, d'équipements et d'encadrement corrélés à des problématiques financières. Ils diffèrent selon les disciplines sportives, leurs spécificités, leurs besoins (souvent corrélés à des aspects règlementaires) et leurs attentes.

De nombreux Comités Départementaux interrogés nous ont évoqué des difficultés de ressources humaines que nous pouvons classer en trois grandes catégories de problématiques : la valorisation et fidélisation des bénévoles, le recrutement des bénévoles, l'encadrement qualifié.

Des représentants de Comités Départementaux ont également souligné que la problématique des transports était pour eux majeure. La difficulté des licenciés des communes en milieu rural à pouvoir se déplacer pour se rendre aux entraînements et/ou aux compétitions représente un frein considérable à la fois à l'accessibilité à la pratique sportive et à la fois à son développement. Des initiatives pour palier à cette problématique existent et ont été mises en place (ex. sectorisation, facilitation d'achat de véhicules clubs, regroupements pluri-journalier, délocalisation des organes statutaires et des formations, politique de création de clubs autour des grands axes routiers du département etc.)

Concernant la problématique des équipements, le manque d'infrastructures adaptées aux disciplines est évoqué de façon récurrente par les Comités Départementaux. En effet, dans les milieux ruraux les clubs pratiquent régulièrement dans des salles multisports ou polyvalentes (« multi-usage » : à la fois salle de sport et salle de réception de la mairie). La polyvalence de l'équipement (même si cela représente un atout économique pour la commune) présente surtout des contraintes pour les disciplines sportives (règlementaires, capacité d'accueil, disponibilités/créneaux, partage avec d'autres disciplines etc.). Les Comités Départementaux investigués ont également soulignés la vétusté croissante des équipements vieillissants.

Les entretiens ont aussi révélé les initiatives à la fois créatives et innovantes et les expérimentations menées par les acteurs du mouvement sportif pour parvenir à développer la pratique sportive en milieu rural, ou tout au moins, ne pas la dissuader ou la freiner. C'est un des axes que nous préconiserons dans notre étude : la mutualisation des connaissances et expériences de chacun dans le but d'améliorer collectivement l'accessibilité au sport en milieu rural.

Annexe 10

Forces

- Des axes routiers en expansion,
- De l'espace la construction d'équipements sur les territoires,
- Un coût de construction moins élevé en ZRR,
- Des politiques publiques en faveur de ces territoires,
- Des Comités Départementaux avec une démarche structurante sur le territoire,
- Développement des piscines avec les EPCI,
- Potentiel/Tourisme sportif via les APN.

Opportunités

- La possibilité de structurer les APN hors équipements sportifs traditionnels souvent coûteux,
- Une mutualisation des constructions d'équipements sportifs (piscines),
- Une délocalisation des formations et actions sportives des Comités départementaux sur le territoire,
- L'optimisation des actions départementales visant à la pratique du sport par tous,
- L'apparition d'une nouvelle culture de mobilité : co-voiturage (création d'une plateforme pour les comités),
- L'utilisation des équipements sportifs (notamment scolaires),
- L'insertion des équipements sportifs dans une logique de mixité fonctionnelle.

Faiblesses

- Des territoires faiblement peuplés,
- Des territoires difficilement accessibles,
- Des équipements sportifs vétustes,
- Des rénovations qui coûtent chers,
- De nombreuses petites associations isolées,
- Polyvalence des équipements qui atteint ses limites,
- Des APS proposées en fonction des équipements : une faible diversification des pratiques,
- Peu de clubs demandeurs de la subvention CNDS.

Menaces

- Des associations qui s'isolent : peu ou pas de maillage associatif,
- Pas de schéma cohérent d'aménagement des équipements sportifs,
- Une rivalité entre les disciplines sportives sur les équipements sportifs,
- Un exode « rural » et notamment « scolaire » des pratiquants d'APS,
- Un enclavement dû au manque de transports publics sur certains territoires,
- Des équipements peu ou non sécurisés.

172



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER



Comment développer la pratique sportive ainsi que l'accessibilité aux équipements sportifs en milieu rural : exemple de l'Hérault ?

Vincent VAUDCHAMP

Université de Lorraine / UFR STAPS Nancy

Juin 2015

Mots-clés : Sport, Activité physique, Rural, Communauté de communes, accessibilité, équipements sportifs, Hérault

Résumé :

De nos jours, le sport est de plus en plus important pour le dynamisme d'une commune, d'un département et même d'une région. Un des axes prioritaires du gouvernement est de permettre à tous les habitants ruraux ou urbains d'accéder facilement à une offre sportive satisfaisante.

A travers cette étude le comité départemental olympique et sportif de l'Hérault et moi-même avons décidé de nous pencher un peu plus sur ce problème de non égalité d'accessibilité à la pratique sportive.

Ainsi, des solutions s'orientant principalement autour de l'entraide entre communes avec le rôle grandissant de l'intercommunalité ou encore autour d'un besoin de formation des dirigeants sportifs ruraux ont été mises en avant.

Keywords: Sport, Physical activity, Rural, Municipalities community, accessibility, Sports equipment, Hérault

Abstract :

Nowadays, sport is more and more important for a village, a department and even a region dynamism. One of main axes of French government, is to enable at all rural and urban people to access easily to a satisfactory sport offer.

With this study, the Olympic and Sport Hérault committee and I have decide to work a little bit more on this unequal access to sport.

In this way, we found solutions and we have insist on municipality's community importance with his increasing part on sport. Moreover, advise, inform and train for rural sport manager is more and more important today.